



CDMG (2002) 26

Evolution actuelle des migrations internationales en Europe

**Rapport du Consultant pour
le Conseil de l'Europe**

Décembre 2002

JOHN SALT

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	5
2.	MIGRATIONS ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE EN EUROPE.....	7
3.	STATISTIQUES RELATIVES AUX MIGRATIONS	9
3.1	Problèmes de statistiques.....	9
3.2	Harmonisation de la collecte de données.....	10
3.3	Données pour les Etats de la CEI	10
3.4	Données relatives aux migrations clandestines	11
3.5	Champ couvert par les données	13
3.6	Collecte de données pour ce rapport.....	13
4.	POPULATIONS ÉTRANGÈRES	14
4.1	Populations étrangères	14
4.2	Ampleur et tendances de l'évolution des populations étrangères.....	15
4.3	Part des populations étrangères dans la population totale.....	16
4.4	Nationalités des populations étrangères en Europe.....	17
5.	FLUX DE POPULATIONS ÉTRANGÈRES	20
5.1	Flux de migrants vers l'Europe et à l'intérieur de ses frontières	20
5.2	Evolution récente des flux migratoires	21
5.3	Migrations de l'ex-Union soviétique.....	22
5.3.1.	La situation en 2000	22
5.3.2.	Evolution dans la région	23
5.4	Champs migratoires de l'Europe.....	24
6.	MIGRATION DE MAIN-D'OEUVRE	26
6.1	Main-d'œuvre étrangère	26
6.1.1.	Europe occidentale.....	26
6.1.2.	Europe centrale et orientale	26
6.2	Flux de main-d'œuvre	26
6.3	Migration de main-d'œuvre en Europe centrale et orientale	27
6.4	Marchés du travail informels en Europe centrale et orientale	28
6.5	Elargissement de l'Union Européenne.....	29
7.	MIGRATIONS EN EUROPE DU SUD	30
7.1	Portugal.....	30
7.2	Espagne.....	31
7.3	Italie	32
7.4	Grèce	33

8.	ASILE	35
8.1	Evolution du nombre de demandeurs d'asile	35
8.2	Tendances quant aux pays de destination en Europe occidentale 1995-2001	35
8.3	Demandes d'asile en Europe centrale et orientale 1995-2001	36
8.4	Demandes d'asile en Europe 2002.....	37
8.4.1.	Demandes selon la destination.....	37
8.4.2.	Demandes selon l'origine	38
8.5	Evolution des décisions relatives aux demandes d'asile 1995-2001	38
9.	MIGRATION DE COMPETENCES	40
9.1	Introduction : le marché migratoire international pour les compétences	40
9.2	Les principales forces du marché.....	40
9.2.1.	Recrutement de compétences.....	40
9.2.2.	Pénurie de compétences spécifiques	41
9.3	Types de politiques de recrutement des compétences 42	
9.3.1	Modèles de politique d'ensemble	42
9.3.2.	Exemption de la réglementation et des procédures	43
9.3.3.	Simplification des procédures.....	43
9.3.4.	Etudiants étrangers.....	43
9.3.5.	Difficultés	44
10.	IMMIGRATION CLANDESTINE	45
10.1	Taille de la population clandestine	46
10.2	Ampleur du trafic de main-d'oeuvre et de la contrebande humaine.	47
10.3	Migration clandestine par la Bosnie-herzégovine.....	49
10.4	Le trafic de femmes	49
11.	GESTION DES MIGRATIONS	51
11.1	Stratégie de gestion des migrations du Conseil de l'Europe	51
11.2	Politique communautaire d'immigration de la Commission Européenne	52
11.3	Communication de la Commission Européenne concernant une politique commune d'asile	52
11.4	Communication de la Commission Européenne concernant une politique commune d'immigration clandestine.....	53
11.5	Communication de la Commission Européenne concernant une politique commune de retour des résidents clandestins.....	53
11.6	Autres propositions pour lutter contre l'immigration clandestine.....	54
11.7	Gestion des migrations : résumé	54
	Bibliographie	56

1. INTRODUCTION

Le présent document constitue le douzième rapport annuel présenté au Conseil de l'Europe sur les principaux aspects de l'évolution actuelle des migrations internationales en Europe. Elaborés à intervalles réguliers et sans interruption au cours de la dernière décennie, ces rapports rendent compte de l'évolution des migrations internationales dans ce continent depuis les grands bouleversements politiques des années 1989-1991.

Lors de leur réunion à Luxembourg en 1991, les ministres du Conseil de l'Europe chargés des migrations se sont trouvés face à une situation nouvelle et sans précédent. Voilà que soudain une migration massive venue de l'Est semblait devoir déferler sur les eldorados d'Europe occidentale. Des flux croissants originaires du Sud créaient une nouvelle «frontière migratoire» le long des côtes septentrionales de la Méditerranée. Traditionnels pays d'émigration, l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Portugal devaient à présent se rendre à l'évidence et réaliser qu'ils étaient devenus des pays d'immigration. Un nouveau régime d'asile s'est instauré lorsque les problèmes générés par le morcellement de la Yougoslavie ont conduit les Etats à rechercher un système de protection temporaire. En Europe centrale et orientale, les migrations à dominante ethnique étaient chose courante, faisant souvent suite à celles qui avaient débuté après la deuxième guerre mondiale, mais elles avaient cessé avec l'apparition du Rideau de fer. D'autres mouvements ethniques venaient des co-ressortissants «retournant» dans leur pays ; d'autres encore concernaient les populations déplacées sous le régime communiste. De nouveaux flux de nature économique se sont produits entre l'Est et l'Ouest et également à l'intérieur de l'Europe centrale et orientale. Certains furent permanents, d'autres, nombreux, à court terme, et un nouveau lexique a vu le jour pour les définir : touristes-travailleurs, migration pendulaire, petit commerce et migration de transit.

Les années 1995-2000 ont été marquées par l'intégration croissante de l'Europe centrale et orientale à l'ensemble du système migratoire européen. D'un point de vue politique, la gestion des migrations a pris une importance croissante. Vers le milieu des années 1990, on pouvait affirmer que l'Europe s'était bien adaptée à un régime migratoire nouveau bien que l'on ne sache pas très bien comment gérer les retombées de la crise yougoslave. Certains éléments du tableau restaient flous, en particulier en Europe orientale et dans l'ex-URSS où les systèmes de données restaient insuffisants. Par ailleurs, l'ampleur croissante des migrations clandestines, du trafic de main-d'œuvre et de la contrebande humaine commençaient à poser problème. Alors que les systèmes migratoires de l'Europe orientale et occidentale, autrefois indépendants, fusionnaient, certains pays de l'Est étaient aussi devenus des pays d'immigration.

Aujourd'hui, les questions urgentes ne sont plus les mêmes qu'il y a dix ans. Les migrations répertoriées sont aujourd'hui relativement stables, exception faite de l'intégration d'un grand nombre d'anciens immigrés clandestins amnistiés par la suite. Les pays d'Europe occidentale sont de plus en plus

préoccupés par les problèmes que posent leurs populations vieillissantes et le rôle que les migrations internationales pourraient être appelées à jouer. La réponse à certaines pénuries de main-d'œuvre qualifiée consiste à ouvrir davantage les frontières aux compétences extérieures. Les migrations non enregistrées et clandestines continuent à poser problème, bien que l'on n'ait pas de preuves tangibles de leur augmentation.

A moyen terme, le plus gros problème sera celui des conséquences du prochain élargissement de l'Union Européenne à laquelle viendront s'ajouter dix nouveaux pays et 75 millions de personnes. L'expérience du passé et de nombreuses études sur cet élargissement futur ne laissent pas présager d'autres mouvements de grande ampleur en provenance de ces nouveaux pays vers les Etats membres actuels, bien qu'une nouvelle répartition des populations semble inévitable à mesure que les économies de l'Union seront plus unifiées. Mais il ne fait guère de doute que l'attrait de l'ensemble de l'espace européen ira croissant.

2. MIGRATIONS ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE EN EUROPE

La population mondiale semble vouloir poursuivre sa croissance rapide, puisqu'elle devrait passer à quelque 9,322 milliards d'habitants d'ici 2050 (Tableau 1). La part de l'Europe sera de plus en plus modeste, puisqu'elle aura diminué de moitié entre 2000 et 2050 ; celle de l'Amérique du Nord régressera également. La proportion de la population mondiale qui émigre au cours d'une année est très faible, et il semble que la plupart de ces migrations aient lieu à l'intérieur des frontières nationales. Il n'existe pas de statistiques fiables sur le nombre total de personnes qui émigrent en direction d'un autre pays au cours d'une période donnée, mais les estimations relatives au nombre de personnes vivant à l'extérieur de leur propre pays varient entre 100 et 150 millions, bien que ce chiffre ne repose sur aucune base certaine. Ce qui est frappant dans ces chiffres, c'est de constater qu'un nombre aussi faible de personnes choisissent de s'établir dans un autre pays, contrairement à ce que l'on aurait pu penser.

Les précédents rapports du Conseil de l'Europe montrent que ces dernières années, le rôle des migrations en tant qu'arbitres de l'évolution démographique a été plus ou moins grand. Le tableau 2 (voir également le graphique 1) présente les éléments de l'évolution démographique pour la période 1999-2001 et révèle que la migration a été le principal facteur dans 21 (48%) des 44 pays pour lesquels on dispose de données. Ce facteur représente la différence entre le pourcentage d'accroissement de la population et le pourcentage de l'évolution naturelle de cette population.

Nous pouvons classer les pays selon l'importance relative de l'immigration et de l'évolution naturelle dans leur taux d'accroissement général pour la période donnée :

1. *Diminution de la population due à la fois à une baisse de l'évolution naturelle et à l'émigration* : Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldova, Roumanie, Ukraine. S'agissant de la Lituanie et de la Moldova la perte nette due à l'émigration a été plus importante que la perte due à l'évolution naturelle.

2. *Diminution de la population due à une baisse de l'évolution naturelle non compensée par l'immigration* : Belarus, Bulgarie (excédent migratoire indiqué), République tchèque, Hongrie, Russie

3. *Diminution de la population due à l'émigration plus importante que l'accroissement naturel* : Géorgie, Pologne.

4. *Accroissement démographique dû à la fois à l'évolution naturelle et à l'immigration* : Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, San Marin, Slovaquie, Espagne, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, Yougoslavie.

5. *Accroissement démographique dû à l'évolution naturelle plus importante que la perte due à l'émigration* : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, FYROM).

6. *Accroissement démographique dû à l'immigration plus forte que la baisse de l'évolution naturelle* : Croatie, Allemagne, Grèce, Italie, Slovénie, Suède.

Cette classification appelle plusieurs remarques. Tous les pays ayant enregistré une diminution de leur population sont situés en Europe centrale et orientale et dans l'ex-URSS. Le plus souvent, cette diminution est imputable essentiellement à l'évolution naturelle, même lorsque l'émigration intervient également. Le groupe de pays le plus important a vu sa population augmenter à la fois par l'évolution naturelle et l'immigration. Il s'agit d'un groupe dispersé au plan géographique, comprenant des pays de superficie variée appartenant à l'Europe septentrionale, centrale et méditerranéenne. Seuls quelques pays ont enregistré une augmentation de leur population due à l'accroissement naturel, tout en ayant une perte due à l'émigration et, à l'exception de l'Andorre, ils se trouvent dans les Balkans et le Caucase. Six pays éloignés au plan géographique, de la Suède à la Grèce, doivent leur accroissement démographique uniquement à l'immigration.

Le rôle des migrations dans l'évolution démographique européenne est examiné depuis quelques années avec de plus en plus d'attention en raison des préoccupations croissantes que suscite la série de changements que risquent de connaître l'offre et la demande de main-d'œuvre. Parmi les problèmes soulevés, on peut citer le vieillissement démographique, une population active insuffisante, le rapport de dépendance et le paiement des pensions et peut-être même une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et moins qualifiée (voir, par exemple, Punch and Pearce, 2000). La Division de la population des Nations Unies a laissé entendre que l'Europe pourrait avoir besoin d'une population complémentaire de un à treize millions de migrants par an entre 2000 et 2050 (UN, 2000) pour faire face à ces problèmes potentiels. D'autres jugent inutile ou infaisable un mouvement migratoire d'une telle ampleur (Feld, 2000 ; Coleman, 2000).

3. STATISTIQUES RELATIVES AUX MIGRATIONS

3.1 Problèmes de statistiques

Si la disponibilité de données statistiques s'est incommensurablement améliorée ces dernières années, la situation reste loin d'être idéale. En Europe occidentale, les données existantes posent encore à l'utilisateur un grand nombre de problèmes qui découlent dans une large mesure de l'incompatibilité des sources, des problèmes conceptuels et des problèmes de définition. En Europe centrale et orientale et dans la CEI, ces problèmes sont aggravés par l'inadéquation des méthodes de collecte des données et par l'absence de systèmes statistiques suffisamment développés. Bien que des progrès considérables aient été réalisés dans certains pays de la région, la situation générale concernant la disponibilité des données est extrêmement parcellaire.

La complexité des migrations est un problème de plus en plus considérable. Les mouvements réels actuels, caractérisés par des formes et des dynamiques nouvelles, ne se reflètent souvent pas dans les concepts de migration sur lesquels est fondée la collecte des données statistiques. Les mouvements et les changements de statut à court terme, ainsi, bien évidemment, que les migrations clandestines, sont particulièrement difficiles à saisir.

Il existe deux types principaux de données relatives aux migrations internationales : celles qui concernent les ressortissants étrangers (qui résident dans le pays ou qui résident et travaillent dans ce pays) et celles qui analysent les flux migratoires en provenance ou en direction d'un pays. Les populations étrangères sont enregistrées par l'attribution de permis de séjour, par les registres d'immigration, les recensements ou par le biais d'enquêtes telles les enquête sur la main-d'œuvre. Ces chiffres donnent des indications pour le moment où ils ont été relevés. Les populations de travailleurs étrangers sont évaluées sur la base du nombre de permis de travail délivrés et des enquêtes sur la main-d'œuvre. Comme il a été précisé ci-dessus, les permis de travail et de résidence ainsi que les registres d'immigration dépendent en grande partie de la bonne volonté des personnes à se faire enregistrer. Dans certains pays, cet enregistrement conditionne l'accès aux soins et à la protection sociale, ce qui peut accroître la portée et l'efficacité de tels systèmes d'enregistrement. Les recensements également dépendent de la bonne volonté des personnes à compléter et retourner un questionnaire et en général ils ne sont effectués que tous les cinq ou dix ans. Les enquêtes sur la main-d'œuvre et autres études ne prennent souvent en compte qu'un échantillon relativement restreint de la population et les erreurs d'échantillonnage sont donc fréquentes.

Les données sur les flux migratoires sont peut-être plus difficiles à évaluer avec exactitude car elles entreprennent de mesurer des mouvements transfrontaliers de courte durée et pourtant pour obtenir le chiffre de ces flux sur l'ensemble d'une année, les mesures doivent être poursuivies en permanence tout

au long de cette année. Mis à part l' « International Passenger Survey » au Royaume-Uni portant sur un échantillon de personnes transitant par les ports, les données sur les flux migratoires dans les Etats membres de l'Union Européenne sont obtenues en comptabilisant le nombre de personnes s'inscrivant ou se faisant rayer d'un registre d'immigration, ou en prenant en compte la délivrance et de l'expiration du permis de séjour. Ceci également fait appel à la bonne volonté du migrant et ceux qui ne souhaitent pas se faire connaître parviennent parfois à éviter d'être comptabilisés dans les statistiques. C'est un fait notoire que les statistiques relatives à l'émigration ne sont pas fiables, car elles dépendent le plus souvent de la bonne volonté des individus à se « faire rayer » des registres démographiques avant de quitter le pays, ce qu'ils ne font pas, d'autant plus que les motivations et les avantages potentiels ne sont pas les mêmes que lors de l'inscription et que, très souvent, il n'existe aucun dispositif juridique ou administratif pour rendre cette démarche obligatoire.

3.2 Harmonisation de la collecte de données.

Depuis 1995, EUROSTAT et la CEE-ONU collectent les statistiques de toute l'Europe à l'aide de questionnaires similaires et depuis 1999 cette collaboration s'est étendue au Conseil de l'Europe et à certains pays de la CEI. Ainsi, l'harmonisation des statistiques entreprise en Europe occidentale a été étendue aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Le résultat, c'est chaque année, une seule moisson de données statistiques.

Malgré cette évolution, on est loin de pouvoir accéder à toutes les données existantes, en particulier celles des pays d'Europe centrale et orientale, et ce essentiellement pour des raisons d'ordre administratif et juridique. Certains de ces pays ne disposent d'aucune méthode de collecte pour les statistiques demandées, ou du moins pour certaines d'entre elles. Cela révèle en partie l'inadéquation des anciennes méthodes de collecte de données au nouvel environnement politique. Mais le problème réside également dans les difficultés conceptuelles et administratives qui surgissent au moment de décider et de mettre en œuvre de nouvelles normes statistiques. Ce n'est que lentement et de façon hésitante que les métadonnées et la documentation nécessaires sont collectées et mises en parallèle avec les statistiques qu'elles décrivent.

3.3 Données pour les Etats de la CEI

Les statistiques disponibles pour les pays de la CEI varient beaucoup, tant par la qualité que par la quantité. L'OIM vient de publier une étude à ce sujet (2002). Les progrès réalisés pour mettre en place de nouvelles méthodes d'enregistrement des populations et de leurs mouvements diffèrent énormément d'un pays à l'autre. Dans certains, essentiellement ceux qui ont été confrontés récemment à une guerre civile, à des conflits sociaux ou des affrontements ethniques, les méthodes d'enregistrement des populations ont le

plus souvent échoué. D'autres pays se sont efforcés de mettre en place des institutions garantissant un enregistrement efficace de leur population. La collecte de données sur les flux migratoires reste donc soumise à des pratiques très différentes dans les pays de la CEI.

Il peut également exister des disparités dans la collecte de données d'un même Etat. Les statistiques sont en effet collectées par des organismes différents, souvent obligés de concevoir de nouvelles méthodes pour rassembler les données sur les flux migratoires (par exemple, le recours à l'échantillonnage plutôt qu'au recensement) avec peu de moyens techniques et de faibles ressources. Des contrôles insuffisants aux frontières créent des problèmes spécifiques et ne permettent guère d'évaluer le nombre d'entrées et de sorties, en particulier dans les pays qui ont été confrontés à des conflits armés et dans lesquels la topographie ne favorise pas ce genre de contrôles. Dans certains pays transcaucasiens, l'enregistrement des migrations n'existe pratiquement plus. Le fait qu'il n'existe aucune coordination entre la politique d'enregistrement et les pratiques des instances régionales en la matière crée un autre problème que l'on rencontre essentiellement dans la Fédération de Russie. Dans certaines régions, les divergences sont grandes entre le nombre officiel des migrants enregistrés et leur nombre réel. L'on estime qu'en Fédération de Russie, le nombre réel de réfugiés et de personnes contraintes à migrer est une fois et demie à trois fois supérieur à celui des statistiques officielles (ibid.). Dans l'ensemble, cependant, les données de l'immigration sont plus complètes que celles de l'émigration car, les prestations de l'Etat sont généralement conditionnées par l'enregistrement du lieu de résidence. Les procédures d'enregistrement des entrées et celui des ressortissants étrangers, des demandeurs d'asile et des travailleurs immigrés manquent également d'organisation.

3.4 Données relatives aux migrations clandestines

Les résidents et travailleurs clandestins constituent le principal facteur susceptible de fausser les statistiques. Certaines données officielles les prennent en compte, d'autres non. Les chiffres publiés ou diffusés sur le nombre d'immigrés clandestins reposent généralement sur des estimations de la police, extrapolées à partir du nombre d'expulsions ou de régularisations. Ces estimations sont très en deçà de la réalité. Par exemple, le nombre de femmes qui travaillent clandestinement comme personnel de maison ou dans les services est sous-estimé, ces personnes étant «cachées» dans des logements privés et leurs employeurs ne déclarant pas leur présence. Il n'est pas toujours possible de découvrir la méthode employée pour réaliser des estimations de la population clandestine, et ces chiffres sont donc à prendre avec circonspection. Même les chiffres des programmes de régularisations (amnisties) sous-estiment la population clandestine.

Les données sur les flux d'immigrés clandestins collectées par les gouvernements et les organisations internationales incluent le refoulement, le franchissement clandestin des frontières, les arrestations, les

déportations/expulsions et les données relatives au trafic de main d'œuvre. Ces données sont enregistrées tout au long de l'année à la frontière et à l'intérieur du pays. Les données relatives au refoulement reflètent le nombre de migrants renvoyés à la frontière parce qu'ils ne possèdent pas de papiers (authentiques), parce qu'ils ne remplissent pas les conditions requises pour entrer dans le pays ou parce que l'immigration est interdite. Les données concernant le franchissement clandestin des frontières indiquent le nombre de personnes surprises en train de franchir ou de tenter de franchir la frontière clandestinement, soit pour entrer dans un pays ou pour en sortir. Les données sur les arrestations font état du nombre de migrants appréhendés à la frontière parce qu'ils cherchent à entrer ou à résider clandestinement dans un pays. Les données sur les déportations et expulsions indiquent le nombre de migrants appréhendés qui ont fait l'objet de poursuites judiciaires justifiées et ont été expulsés du pays. Enfin, les données relatives au trafic de main d'œuvre et à la contrebande humaine peuvent ressortir à toutes les catégories ci-dessus, mais se rapportent plus particulièrement aux migrants qui ont bénéficié d'une aide pour passer la frontière clandestinement. Elles peuvent fournir d'autres détails spécifiques au trafic de main d'œuvre et à la contrebande humaine, tel le nombre de personnes dissimulées dans des véhicules ainsi que des renseignements sur les personnes qui les ont aidées.

Le Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration de la Commission Européenne (CIREFI) est chargé de recueillir les compilations de données normalisées se référant aux différents types de données énumérés ci-dessus préparées par les Etats européens afin de présenter un ensemble comparable et uniformisé de tableaux normalisés concernant les 15 pays de l'Union européenne et 15 autres Etats ne faisant pas partie de l'UE. Ces statistiques se présentent sous forme de rapports trimestriels et sont confidentielles (elles ne sont donc pas disponibles). Les instances nationales, la police des frontières et les ministères tels le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la justice (généralement responsables de la police des frontières) collectent des données lors de leurs opérations de contrôle aux frontières. Ces données opérationnelles couvrent les différents types de migrations clandestines mais ne sont pas nécessairement identiques d'un pays à l'autre car la manière dont elles sont collectées et présentées est laissée à l'appréciation des différents Etats.

Les programmes de régularisation constituent une autre source de données sur les immigrés clandestins. Il s'agit de l'amnistie des ressortissants étrangers résidant ou travaillant clandestinement dans un pays afin de leur permettre de régulariser leur situation. Ces programmes de régularisation ne couvrent cependant pas tous les aspects de l'immigration clandestine. Ils peuvent cibler certaines industries ou certains secteurs de la main-d'œuvre et imposent souvent certaines conditions (obligation d'avoir un emploi ou d'être entré dans le pays avant une certaine date). Aussi, ces programmes sont rares et n'existent que dans certains pays.

3.5 Champ couvert par les données

Certaines constantes se dégagent de prime abord. Premièrement, l'on constate que les données sont plus nombreuses pour l'Europe occidentale que pour l'Europe centrale et orientale, les tableaux sont en effet plus complets et la plupart des pays y sont représentés (les pays pour lesquels il n'existe pas de données ne figurent pas sur ces tableaux). Deuxièmement, les principaux indicateurs (populations, flux et asile) sont assez bien documentés (du moins pour ce qui est des totaux annuels – sur un plan plus détaillé, à savoir la répartition par citoyenneté et autres variables, les données sont plus inégales). S'agissant des données relatives aux flux migratoires, l'immigration est généralement mieux représentée que l'émigration qui reste plus problématique. Ceci reflète en partie le problème de la « déclaration de sortie » mentionné plus haut et les données relatives à l'émigration sont généralement moins fiables que celles de l'immigration. Plusieurs pays (notamment la France, la Grèce et l'Espagne) ne fournissent pas de statistiques sur l'émigration. Troisièmement, pour les indicateurs tels les populations et les flux de travailleurs immigrés, les données sont très inégales, même pour les totaux annuels. D'autres données sont incluses dans ce rapport de manière empirique, dont des tableaux pour d'autres données disponibles et présentant un certain intérêt. Ces tableaux sont souvent plus complets mais plus spécialisés et concernent des indicateurs moins importants et plus spécifiques.

3.6 Collecte de données pour ce rapport

Ces données ont été puisées auprès des sources principales mentionnées ci-dessus : Conseil de l'Europe, OCDE, HCR et Eurostat. Elles ont été rassemblées à partir de rapports et de statistiques publiées par ces organisations (dont un nombre croissant est aujourd'hui accessible sur Internet) et complétées ensuite lors de contacts directs avec des experts et des responsables de différents pays. Elles présentent donc le tableau le plus complet possible des migrations internationales en Europe, bien qu'il puisse y subsister des lacunes et des erreurs.

4. POPULATIONS ÉTRANGÈRES

4.1 Populations étrangères

Le total enregistré d'étrangers vivant dans les pays d'Europe en 2000/2001 s'élevait à quelque 22,22 millions de personnes (tableau 3). Les étrangers représentent donc environ 2,6% de la population totale du continent. La majeure partie d'entre eux résidait en Europe occidentale. Le tableau 3 (graphiques 2a-e) présente les données de 30 Etats européens à partir desquelles le total a été estimé.

Les rapports antérieurs ont montré que dans l'ensemble de l'Europe occidentale, la population étrangère a augmenté considérablement au cours des dernières années. Le tableau 3 indique que vers 2000/2001 (en utilisant la dernière année pour laquelle il existe des statistiques) il y avait environ 21,61 millions de résidents étrangers en Europe occidentale, soit plus de 5% de la population totale de cette région. En 1995 le chiffre était de 19,37 millions. Ainsi, entre 1995 et 2000, la population étrangère totale en Europe occidentale s'est accrue de 11,6%.

En revanche, si la plupart des pays d'Europe centrale et orientale ont également enregistré une certaine immigration définitive, dont une bonne part de migrations de retour, les mouvements ont été modestes et les populations étrangères restent relativement réduites. Le tableau 3 indique qu'en 2000/2001, environ 607 000 résidents étrangers étaient inscrits dans les pays de cette région, soit une proportion minime du total de plus de 242 millions d'habitants. Toutefois, les statistiques relatives aux populations d'étrangers ne deviennent que lentement disponibles en ce qui concerne les pays d'Europe orientale et les données du tableau 3 sont très incomplètes et proviennent de multiples sources, notions et définitions. Il est presque certain que celles qui reposent sur des sources officielles sous-estiment le chiffre total d'étrangers vivant réellement dans ces pays. Elles ne comptabilisent pas, par exemple, les personnes en transit et les immigrants temporaires.

Les populations d'étrangers sont réparties de façon inégale en Europe occidentale. L'Allemagne compte environ le tiers du total, la France en accueille 15% et le Royaume-Uni, 12%. Leur nombre est important dans plusieurs autres pays, plus d'un million en Suisse et en Italie, plus de 750 000 en Autriche, en Belgique et en Espagne. En Europe centrale et orientale, le nombre d'immigrés en situation régulière est beaucoup plus faible. Il est difficile d'évaluer ce nombre dans les Etats Baltes en raison du statut des Russes et d'autres étrangers détenteurs de passeports de l'ex-URSS. La République tchèque vient en tête avec quelque 200 000 étrangers, suivie de loin par la Hongrie qui en compte environ 80 000 de moins.

4.2 Ampleur et tendances de l'évolution des populations étrangères

Les rapports précédents se sont intéressés à une période plus longue et ont étudié cette évolution depuis le début des années 1980. Dans les pays d'Europe occidentale pour lesquels des données relatives aux années 1981, 1988 et 1989 sont disponibles (les principales omissions étant la France et le Royaume-Uni) le taux d'accroissement annuel de la population étrangère a été d'environ 122 700 personnes (1,4%) pour la période 1981-88. Cette augmentation est passée à 789 000 personnes (8,3%) par an pour la période 1988-93, puis elle est tombée à 210 650 (1,5%) par an de 1993 à 1999.

Le présent rapport n'examine que la période la plus récente et retrace l'évolution des populations de 1995 à 2000/2001. Au cours de cette période, la population étrangère de l'ensemble de l'Europe a augmenté de 2,23 millions de personnes, passant de 19,98 millions à 22,22 millions, soit une augmentation de 11,2% (1,9% par an). Seule l'Europe occidentale a bénéficié de cet accroissement. La situation a été quelque peu différente en Europe centrale et orientale qui a accusé une légère baisse pour cette même période. La population étrangère enregistrée en Europe occidentale est passée ainsi de 96,9% à 97,3% du total. La part des pays méditerranéens d'Europe occidentale s'est accrue considérablement, passant de 9 à 14,2% du total, une augmentation en valeur absolue de 1,36 million de personnes. Cette augmentation est en grande partie le résultat des programmes de régularisation qui ont permis aux immigrés clandestins d'être régulièrement enregistrés. Elle ne reflète donc pas une augmentation aussi importante du nombre de nouveaux immigrés qu'on pourrait le penser.

Quelles sont les tendances actuelles de cette évolution du nombre d'étrangers ? Au cours de la dernière année pour laquelle nous disposons de données, seules la Belgique et la Suède ont enregistré une baisse, peu importante pour cette dernière. Les pays où l'augmentation annuelle a été la plus forte en 2000/2001 et 1999/2000 sont les pays méditerranéens, la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, ainsi que la Finlande, le Royaume-Uni et l'Irlande. Plusieurs raisons expliquent ces tendances. Pour les quatre premiers pays, la politique de régularisation a été un facteur important. La Finlande, pour sa part, a connu à la fois une migration ethnique et un afflux de main-d'œuvre. L'Irlande a bénéficié d'une croissance économique rapide qui a attiré les travailleurs étrangers tandis qu'au Royaume-Uni l'arrivée plus importante de main-d'œuvre étrangère associée à un nombre croissant de demandeurs d'asile a gonflé les chiffres. Ce sont ces mêmes pays qui ont enregistré l'accroissement le plus important pour l'ensemble de la période 1995/2001.

En Europe occidentale, les rythmes d'évolution ont varié d'un pays à l'autre au cours des années comprises entre 1995 et 2001. Certains pays, ont enregistré la plus forte augmentation annuelle de leur population de résidents étrangers au début de cette période, 1995-6 pour le Danemark, l'Allemagne et

l'Irlande, 1996-7 pour la Finlande, l'Italie et la Turquie, 1998-9 pour l'Autriche, la Belgique et le Portugal.

La situation est plus diversifiée et plus difficile à cerner en Europe centrale et orientale en raison de l'inadéquation fréquente des sources de données. Pour l'ensemble de la période, la République tchèque, la Roumanie et la Slovénie ont enregistré une baisse du nombre d'étrangers, et en Roumanie les chiffres sont globalement faibles de toutes façons. La République tchèque a connu une baisse importante en 1999-2000 ainsi qu'en 2000-2001, après plusieurs années d'augmentation. En Hongrie, les chiffres ont fluctué avec une baisse au début de la période et une autre en 1999-2000.

Ces chiffres appellent plusieurs remarques. Tout d'abord, dans la plupart des pays la tendance la plus récente est à la hausse. Il existe par ailleurs des variations temporaires dans les périodes au cours desquelles les pays connaissent leur plus forte augmentation. Enfin, il faut souligner l'influence des variations géographiques spécifiques. Les pays diffèrent à la fois par l'ampleur et le rythme d'évolution de leurs populations étrangères.

4.3 Part des populations étrangères dans la population totale

La proportion d'étrangers dans la population totale varie considérablement d'un pays à l'autre (tableau 4 et graphiques (3a-f)). En 2001 (ou la dernière date pour laquelle on dispose de données) les pays dans lesquels on a enregistré les plus forts pourcentages d'étrangers par rapport à la population totale sont le Luxembourg (37,3% de la population totale) et la Suisse (19,1%). Cette proportion se situe autour de 9% dans deux autres pays, l'Autriche et l'Allemagne, la Belgique étant légèrement en dessous. Dans un autre groupe de pays (Danemark, France, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni) elle est comprise entre 4 et 5%. Dans tous les autres pays d'Europe occidentale du tableau 4, les résidents étrangers représentent moins de 3, voire 2 ou moins de 2% si l'on excepte l'Estonie.

A partir de 1995, la population étrangère a augmenté par rapport à la population totale dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Pour treize pays, ce pourcentage a été plus élevé, seules la Belgique et la Suède ont connu une baisse. Dans deux pays, l'Allemagne et les Pays-Bas, aucune tendance n'est décelable. Il est plus difficile de résumer la situation en Europe centrale et orientale. Dans cinq pays (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Russie et Slovaquie), les proportions n'ont guère varié, tandis qu'elles ont fluctué en République tchèque et en Slovénie. Seule la Lettonie, dont la population est peu importante, semble avoir une plus grande proportion d'étrangers.

L'explication de ces tendances est complexe et reflète plusieurs influences. Le nombre de naturalisations a une incidence sur le rapport entre la population autochtone et les étrangers et affecte les deux composantes du calcul. Comme nous l'avons évoqué dans la section précédente, les régularisations ont leur importance car elles viennent ajouter à la population déjà enregistrée les personnes qui jusque là n'ont pas été comptabilisées. Enfin, les statistiques reflètent ce que les différents pays choisissent de mesurer, de définir et de collecter, et ceci pose problème, en particulier lorsque l'on calcule des données concernant l'Europe centrale et orientale.

4.4 Nationalités des populations étrangères en Europe

Il existe, d'une part, des différences générales entre les populations étrangères de l'Europe occidentale et celles d'Europe centrale et orientale et, d'autre part, des différences entre les divers pays. C'est pourquoi notre analyse s'intéresse d'abord à la situation en Europe occidentale, avant d'aborder séparément celle de l'Europe centrale et orientale.

La répartition par nationalités de la population étrangère dans les pays d'Europe occidentale reflète les vagues successives de migration enregistrées depuis la dernière guerre mondiale, dues dans un premier temps à une pénurie de main-d'œuvre et, plus récemment (surtout depuis le milieu des années 1970), au phénomène de regroupement et de formation des familles ainsi qu'à l'arrivée de réfugiés fuyant les régions déchirées par la guerre, à la fois en Europe et à l'extérieur du continent. Les principales communautés d'étrangers au sein de chaque pays sont le reflet des politiques de recrutement de main-d'œuvre et, en particulier, de liens historiques et de relations bilatérales avec les anciennes colonies. Elles reflètent également la facilité d'accès (au plan géographique et politique) pour les réfugiés et les demandeurs d'asile des différents pays. Même si leurs pays sont eux-mêmes devenus récemment des terres d'immigration, les groupes d'étrangers les plus nombreux proviennent de régions d'Europe méridionale, où l'on a traditionnellement recruté beaucoup de main-d'œuvre (l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la Grèce) plus la Turquie et l'ex-Yougoslavie, auxquels il faut ajouter plus récemment, l'Afrique du Nord.

Des statistiques comparatives sur la répartition par nationalités sont disponibles pour l'année 2000, mais pas pour tous les pays (les dates sont indiquées dans le tableau 5). Cependant, le rythme d'évolution de cette répartition est suffisamment lent pour que ces chiffres nous donnent tout de même une idée relativement exacte de la situation actuelle. Il est à noter en particulier la part importante des ressortissants d'Etats de l'EEE dans les différents pays membres, un phénomène qui s'explique par le droit de libre circulation dont jouissent ces personnes, non soumises aux mêmes réglementations en matière d'immigration et de résidence que les personnes non-membres de l'EEE.

L'ensemble des pays de l'EEE comptait 20,29 millions d'étrangers, dont 13,04 millions (64%) d'Européens. Les Africains étaient au nombre de 3,15 millions (15,6%) et les Asiatiques de 2 millions (11,1%). Au début de 2000, 18,69 millions de résidents étrangers vivaient dans les Etats membres de l'Union Européenne (tableau 5) dont près de 5,7 millions (30,5%) étaient des ressortissants d'autres Etats membres de l'UE. Il semble que l'importance relative de ces derniers soit assez stable, le nombre correspondant pour les deux années précédentes étant respectivement de 5,6 et 5,7 millions (31,9 et 31,7%). Si l'on ajoute les pays de l'EEE et la Suisse (c'est-à-dire l'UE et l'AELE) on arrive à un peu plus de 5,67 millions, soit 30,5% du total des étrangers dans l'UE.

Les données contenues dans le tableau 5 reflètent la grande diversité d'origine des migrants étrangers en Europe occidentale. Au Luxembourg, en Irlande et en Belgique en particulier, plus de la moitié de la population étrangère vient d'autres pays de l'UE ; pour l'Espagne, le Royaume-Uni, la France et la Suède, la proportion se situe entre un tiers et la moitié. En Suisse (pays qui ne fait pas partie de l'EEE), environ 60% des étrangers sont des citoyens de l'UE. Dans la plupart des pays, cependant, l'essentiel de la population étrangère vient de pays qui ne font pas partie de l'EEE.

Les statistiques du tableau 5 reflètent un ensemble complexe de situations géographiques et d'histoires migratoires. Dans le cas du Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Espagne, la proximité d'un autre pays de l'UE, ainsi qu'une longue tradition d'échanges de populations, jouent de toute évidence un rôle important (bien que cela ne soit pas le cas pour le Portugal en tant que destination). La situation en Belgique et au Luxembourg reflète la position géographique de ces deux pays, entourés de pays plus grands qu'eux, membres de l'UE et aux frontières ouvertes.

L'importance d'autres régions en tant que sources de migrants étrangers varie selon le pays de destination. L'Afrique est une région-source particulièrement importante pour la France et le Portugal, une situation qui est le reflet de l'histoire coloniale de ces deux pays, ainsi que pour l'Italie et la Belgique dans une moindre mesure. L'Amérique est importante pour le Portugal et l'Espagne (principalement l'Amérique du Sud) ainsi que pour la Grèce et l'Italie. L'Asie est une source importante pour le Royaume-Uni, la Grèce et l'Italie, pour des raisons différentes dans chaque cas et à des degrés divers selon les régions de ce grand continent composite. Le Royaume-Uni accueille des immigrants asiatiques qui viennent en majorité du sous-continent indien, le plus souvent pour s'installer. Les immigrants qui arrivent en Italie sont principalement originaires d'Asie du Sud-Est (en particulier des Philippines), tandis que les nouveaux arrivants en Grèce viennent des pays voisins du Proche-Orient.

La prédominance de l'Allemagne parmi les pays où les non-ressortissants de l'Union Européenne choisissent de s'installer est évidente : en effet, l'Allemagne a reçu plus du quart des étrangers de l'EEE, plus de la moitié de ceux originaires d'Europe centrale et orientale et les trois quarts de ceux venant du

reste de l'Europe (qui comprend la Turquie). Le nombre d'Asiatiques en Allemagne est d'autant plus important que s'y ajoutent les Vietnamiens recrutés par l'ex-RDA. Par contre, on trouve relativement peu de ressortissants africains en Allemagne. Malgré les liens qui unissent l'Espagne et le Portugal au continent américain, c'est le Royaume-Uni qui reçoit la plus forte proportion d'étrangers en provenance de ce continent (principalement des Etats-Unis) et, fait peu surprenant, environ les trois quarts de ceux originaires d'Australasie et d'Océanie.

Une comparaison des données du tableau 5 avec les chiffres d'années antérieures révèle un schéma de répartition qui évolue lentement, ce qui n'a rien de surprenant, en fonction des flux migratoires nets. Cet élément permet de souligner que les pays d'Europe occidentale ont peut-être des points de vue très différents sur les migrations, qui s'expliquent par les différences entre leurs populations étrangères.

En Europe centrale et orientale, les statistiques disponibles sur les populations étrangères varient d'un pays à l'autre. Les étrangers y sont pour la plupart des ressortissants d'autres pays d'Europe centrale et orientale, mais la situation est loin d'être figée et l'analyse des statistiques est compliquée par les modifications induites par les changements de nationalité.

En 1999, la population étrangère de la Hongrie était essentiellement originaire d'Europe centrale et orientale ainsi que de l'ex-URSS. Le groupe le plus important venait de Roumanie (38% du total) suivi par les ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Les Ukrainiens représentaient 5%, ceux venus des autres pays de l'ex-URSS 7%. Les résidents étrangers venant de l'UE constituaient 5% du total. Les données tchèques pour l'année 2000 reflètent la même prédominance de l'Est parmi les détenteurs de permis de séjour permanents. Les pays d'Europe centrale et orientale, plus la Russie et l'Ukraine, représentaient 63% du total, soit 42 300 personnes. La Pologne et la Slovaquie étaient les principaux pays d'origine, avec 18 et 17% d'émigrés. Sur les quelque 40 000 résidents étrangers permanents en Bulgarie pour l'année 2000, le tiers était originaire de l'ex-URSS, 8% de l'Union Européenne, et 12% du reste de l'Europe. Les statistiques roumaines pour 2000 indiquent que sur 69 400 résidents étrangers temporaires, les personnes venant d'Europe centrale et orientale ainsi que de l'ex-URSS ne représentaient que 19% du total. Les groupes les plus importants étaient originaires de Moldova (12%) de Chine et de Turquie (10% chacun), d'Italie (8%) et de Grèce (7%).

5. FLUX DE POPULATIONS ÉTRANGÈRES

Les problèmes statistiques évoqués ci-dessus valent *à fortiori* pour les flux migratoires. Les statistiques sur l'émigration sont particulièrement problématiques ; de nombreux pays n'en recueillent pas, et ceux qui le font ont une tendance à la sous-estimation (Salt, Singleton et Hogarth, 1994 ; Salt *et al.*, 2000). Même dans les pays dont le système de collecte de données est bien développé, on observe régulièrement des différences notables entre les estimations relatives à un flux donné, selon qu'elles sont données par le pays d'origine ou par celui de destination. Il est étonnamment difficile d'étudier les flux migratoires impliquant les pays d'Europe centrale et orientale. Les systèmes de collecte conçus à l'époque communiste visaient à enregistrer exclusivement certains types de mouvements, principalement ceux qui étaient considérés comme « permanents » ; ils se sont révélés très inadaptés pour l'évaluation de la plupart des flux intervenus dans la région depuis 1989. En fait, nombre des catégories de déplacements qu'ils répertorient échappent à la plupart des systèmes de collecte statistiques réputés « normaux ».

Il est clair que la disparition du rideau de fer a entraîné une intensification, d'une part, des flux migratoires au sein de la région, d'autre part, de l'émigration à partir de celle-ci. Au début des années 1990, le nombre moyen annuel des émigrations nettes enregistrées, de l'Europe centrale et orientale vers les pays d'Europe occidentale, était estimé à environ 850 000 (Garson, Redor et Lemaître, 1997), soit deux fois plus qu'au cours des trois décennies précédentes (Frejka, 1996 ; Okolski, 1998). Sous le communisme, l'essentiel des migrations était de nature ethnique et concernait principalement les Juifs et les Allemands.

5.1 Flux de migrants vers l'Europe et à l'intérieur de ses frontières

Les données relatives aux flux migratoires en Europe sont aujourd'hui bien plus complètes qu'elles ne l'ont jamais été, même s'il reste encore des zones d'ombre. Comme il a été souligné dans la section 3, des incompatibilités subsistent entre les pays en matière de mesures et de définitions et ce problème est particulièrement crucial dans les ex-pays communistes. L'on peut estimer que la plupart des flux clandestins échappent aux statistiques, car si, dans certains cas particuliers, l'immigration se fait légalement, par la suite l'immigré se place dans une situation irrégulière.

Les données du tableau 6 et les graphiques 4a-g révèlent de grandes différences entre les pays quant à l'ampleur de l'immigration. L'Allemagne a enregistré le plus grand nombre d'arrivants en 2001, avec 685 300 immigrés. Le Royaume-Uni vient en deuxième position, suivi de l'Italie, les déplacements enregistrés étant ceux de l'année 2000. Parmi les autres pays, seule la France a connu un excédent de 100 000 immigrés. L'immigration a été bien moindre en Europe centrale et orientale, la Russie étant la principale

destination. Il ne fait guère de doute cependant que l'immigration dans les PECO est fortement sous-estimée.

On possède moins de données sur l'émigration que sur l'immigration. En Europe occidentale, l'Allemagne a perdu en 2000-2001 quelque 500 000 ressortissants qui ont émigré à l'étranger, suivie en cela par le Royaume-Uni dont les pertes se sont élevées à 146 600 personnes. Aucun autre pays n'a connu une telle émigration (tableau 7 et graphiques 5a-f). Les données pour l'Europe centrale et orientale font généralement état d'une émigration permanente, la Russie étant le premier pays d'émigration avec 121 200 personnes, suivie par l'Ukraine (88 800). Ailleurs les pertes ont été relativement faibles.

Le différence entre ces entrées et sorties se traduit par un gain net de quelque 950 000 personnes en Europe occidentale en 2001 (ou année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), auquel il faut ajouter 61 000 immigrés dans les PECO (tableau 8 et graphiques 6a-d). L'Italie a enregistré le gain net le plus important en 2000 ou 2001, plus de 250 000 entrées, dû en grande partie à sa politique de régularisation. Elle a été suivie de près par le Royaume-Uni avec un afflux net d'étrangers gonflé par l'inclusion des demandeurs d'asile et autres visiteurs dans les statistiques d'immigration. Parmi les autres pays étudiés, seule l'Allemagne a connu un gain net important. Le fait que tous les pays d'Europe occidentale ont enregistré un gain net d'immigrés au cours de la dernière année pour laquelle des données sont disponibles est peut-être plus significatif.

La situation est différente dans les PECO. A l'exception de la Russie, les gains nets ont été modestes et quatre pays ont enregistré une perte nette en 2001.

5.2 Evolution récente des flux migratoires

Les rapports précédents ont montré que dans les pays pour lesquels on dispose de données, la période 1980-99 a été marquée par un gain net total de 8,48 millions d'immigrés.

Dans la première moitié des années 1980, la migration de populations étrangères en direction de l'Europe occidentale s'est ralentie, mais la plupart des pays ont enregistré un gain net à partir de 1985. Depuis 1994, ces gains nets ont eu tendance à diminuer. Au cours de la période 1995-2001, la plupart des pays ont noté des fluctuations du rythme annuel des mouvements migratoires et, pour la plupart d'entre eux, l'augmentation a été plus élevée au début de la période, en particulier en 1998-99. Il apparaît que l'émigration s'est accrue au Danemark, au Luxembourg, en Norvège et au Royaume-Uni, alors que le contraire s'est produit en Irlande, en Suède et en Suisse. Aucune tendance particulière n'a pu être décelée en Autriche, en Belgique, en Finlande, en Allemagne et aux Pays-Bas, mais tous ces pays ont enregistré des fluctuations annuelles. Les PECO ont également connu des fluctuations. Ainsi, l'immigration a été

plus forte en Pologne par exemple entre 1995 et 1998, mais elle a diminué par la suite. Le plus souvent, cependant, cette évolution s'est traduite par des flux annuels relativement faibles.

L'émigration a également connu des fluctuations dans les différents pays, bien que les données indiquent une baisse au cours des dernières années, par exemple en Finlande, en Irlande, au Luxembourg et en Suisse en 2000-01. Il n'est pas facile d'interpréter les données relatives à l'émigration pour l'Europe centrale et orientale par suite du faible nombre d'immigrés définitifs. Dans l'ensemble, le nombre d'émigrés semble baisser, notamment en Roumanie, en Hongrie, dans les Etats baltes et en Russie.

L'évolution des flux migratoires a été très différente entre l'Est et l'Ouest. En Europe occidentale, ces flux ont eu tendance à augmenter dans huit pays (Autriche, Islande, Irlande, Italie, Norvège, Suède, Royaume-Uni), le Danemark seul laissant percevoir une tendance contraire. Cinq autres pays (Belgique, Finlande, Allemagne, Luxembourg et Suisse) ont connu d'importantes fluctuations d'une année sur l'autre. Quatre pays d'Europe centrale et orientale (Estonie, Hongrie, Lettonie et Roumanie) ont enregistré un certain gain net dû à une émigration nette moins importante, tandis qu'en République tchèque, en République slovaque et en Russie les gains nets ont diminué.

Les tendances évolutives décrites ci-dessus sont complexes et laissent percevoir des variations considérables d'un pays à l'autre et à différentes périodes. Les explications seront donc complexes, elles aussi, liées à la situation économique générale, au stade de développement économique des PECO, aux conséquences des guerres dans les Balkans, aux initiatives prises par les différents pays en matière de politique migratoire, aux programmes de régularisation, au nombre de demandeurs d'asile et aux efforts des trafiquants, à d'autres facteurs encore. Il convient cependant de noter que les tendances qui se sont révélées sous-estiment l'ampleur de l'immigration, car elles excluent généralement les demandeurs d'asile et certaines catégories d'immigrés temporaires dont il est notoire que beaucoup séjournent clandestinement dans le pays.

5.3 Migrations de l'ex-Union soviétique

5.3.1. La situation en 2000

Dans l'ex-Union Soviétique, les migrations sont actuellement caractérisées par une circulation interne, avec quelques débordements internationaux. Les causes de ce mouvement sont multiples et comprennent la baisse du niveau de vie, l'instabilité socio-politique et une série de conflits armés. Il en résulte une typologie de mouvement d'une grande complexité, dont certains éléments peuvent être considérés comme « normaux » (telles les migrations de main-d'œuvre) et d'autres comme résultant d'une série de situations d'urgence.

Le tableau 9 présente les flux migratoires enregistrés pour les pays de la CEI en 2000. Les données proviennent de la dernière d'une série d'études élaborées par l'Organisation Internationale des migrations (OIM, 2002). Elles sont de qualité et de quantité inégales et, dans certains cas, il ne faut y voir que de simples indications, ce qui a été souligné dans la section 3. Ces flux migratoires sont subdivisés entre flux internes à la CEI et flux entre la CEI et d'autres pays. Les données du tableau 9 indiquent que la plupart des pays de la CEI n'ont guère de contacts avec les pays extérieurs à la région, ce qui laisse percevoir un potentiel d'accroissement considérable à mesure que la région se développera. Celui-ci sera vraisemblablement inégal étant donné les orientations sociales, économiques et politiques prises par les différents pays et le démantèlement du précédent système économique centralisé (ibid.).

Sous le régime communiste, ces mouvements auraient été considérés comme des migrations internes et il n'est guère surprenant qu'ils se fassent principalement à l'intérieur de la région, souvent pour plus de 90%. A l'exception notable du Tadjikistan, l'immigration se fait essentiellement d'un Etat à l'autre de la région, l'émigration s'orientant plutôt vers l'extérieur, en particulier dans le cas des Républiques occidentales de Russie, du Bélarus et de l'Ukraine.

Comme on pouvait s'y attendre, la Russie a enregistré les flux migratoires de loin les plus importants avec un gain net de 213 600 personnes en 2000 et un excédent migratoire par rapport à tous les autres Etats de la CEI, à l'exception du Bélarus. Parmi ces migrants figuraient essentiellement des rapatriés russes. Le Bélarus a été le seul de tous les autres Etats à noter un gain net. La perte nette la plus importante a été relevée au Kazakhstan dont la plupart des émigrants vont en Russie, alors qu'un grand nombre d'Allemands et de Juifs de souche continuent à quitter ce pays. Ses pertes nettes ont néanmoins diminué ces deux dernières années avec la reprise de son économie au moment où la Russie connaît une récession.

5.3.2. Evolution dans la région

L'évolution récente a été dominée par un mélange de crises politico-militaires et de fluctuations économiques (OIM, 2002). Dans l'ensemble, on note une baisse des flux migratoires enregistrés : baisse de 40% à l'intérieur de la région en 2000 et de 30% environ pour les migrations vers l'extérieur et venant de l'extérieur. La Russie reste le partenaire principal de tous les autres pays de la région. Les rapatriés russes, ukrainiens, et bélarusses restent les principaux acteurs des flux migratoires enregistrés, bien que le nombre de Slaves de souche ait diminué à mesure que leurs effectifs diminuaient dans les autres régions.

L'émigration permanente est faible à l'extérieur de la région et en baisse constante, elle concerne essentiellement les Juifs et les Allemands, bien que les Russes et les Ukrainiens soient maintenant plus nombreux parmi les émigrants de longue durée. L'émigration de main-d'œuvre temporaire est importante et en hausse, en grande partie clandestine (ibid.). Dans certains pays, les envois de fonds sont devenus un

élément essentiel pour la survie de certaines familles et proviennent principalement de personnes ayant émigré en Russie mais de plus dans d'autres pays.

Ces deux dernières années, le nombre de demandeurs d'asile et de personnes déplacées à l'intérieur de la région est resté relativement stable, alors que le nombre de ces personnes venant de l'extérieur a baissé (ibid.).

5.4 Champs migratoires de l'Europe

Quel effet l'évolution des flux migratoires et leurs causes décrits ci-dessus ont-ils eu sur le régime migratoire de l'Europe dans son ensemble ? Le tableau 10 s'efforce de mesurer le degré de confinement en Europe des champs migratoires de chacun des pays, en se fondant sur les parts respectives d'immigration et d'émigration vers les régions répertoriées et à partir de celles-ci, à l'aide des données les plus récentes concernant les pays pour lesquels des statistiques appropriées existent. Des différences considérables apparaissent, d'un pays à l'autre, pour l'immigration comme pour l'émigration.

S'agissant de l'immigration, les pays peuvent être ventilés en plusieurs groupes. Dans les pays d'Europe centrale et orientale pour lesquels des données existent (notamment les Etats baltes et la Slovaquie), la grande majorité des immigrés viennent d'autres régions d'Europe, principalement d'autres PECO, et dans une moindre mesure, de pays membres de l'UE et de l'AELE. Les pays scandinaves présentent également un degré relativement élevé d' « euroconfinement », leurs émigrés venant principalement des pays de l'UE, de l'AELE et du « reste de l'Europe » (surtout la Turquie et l'ex-Yougoslavie) et pour une faible part d'Europe centrale et orientale. Le champ migratoire allemand est très européen ; comme l'Autriche et la Finlande, l'Allemagne se caractérise par une forte proportion d'immigrés d'Europe centrale et orientale. Par contre, près du tiers des immigrés au Royaume-Uni viennent des pays extérieurs à l'Europe. Les pays méditerranéens accueillent également des non-Européens en plus grand nombre, tout comme les Pays-Bas.

Les données d'émigration accentuent encore cette impression de confinement dans la région (les données pour l'Espagne sont atypiques, en ce qu'elles concernent exclusivement les Espagnols qui partent s'installer à l'étranger). La plupart de ceux qui quittent les pays d'Europe centrale et orientale se rendent ailleurs dans la région, et, en Europe occidentale, seules l'Allemagne et l'Autriche enregistrent un pourcentage significatif de départs vers l'est. Les statistiques de la Roumanie et de la Slovaquie font apparaître une forte tendance à l'émigration vers les pays de l'UE et de l'AELE, mais dans le cas de l'UE on observe une certaine dispersion au-delà de l'Europe, en particulier vers l'Amérique du Nord.

Il est difficile de généraliser à partir des chiffres du tableau 11, en raison de problèmes d'interprétation des données pour certains pays et de l'absence de statistiques pour de nombreux autres. Nous pouvons cependant tirer trois grandes conclusions. Premièrement, on observe un certain degré de confinement dans la région, surtout dans le cas des pays d'Europe centrale et orientale, en ce sens que la plupart des échanges se font avec d'autres parties de l'Europe. Deuxièmement, des différences marquées apparaissent entre les champs migratoires des divers pays. Elles sont le reflet de tout un éventail de processus historiques (liens postcoloniaux) et de facteurs géographiques (principalement la proximité). Enfin, les schémas décrits confirment la diversité des expériences de la migration qu'ont les différents pays d'Europe.

6. MIGRATION DE MAIN-D'OEUVRE

6.1 Main-d'œuvre étrangère

6.1.1. Europe occidentale

Il est plus difficile d'obtenir des données précises et comparables pour la main-d'œuvre étrangère en Europe que pour la population étrangère dans son ensemble. Il faut savoir en particulier quelles sont les personnes qui ont été incluses dans les chiffres et connaître également les sources que l'on peut utiliser. En outre, les travailleurs non enregistrés sont presque certainement plus nombreux, proportionnellement, sur le marché du travail que les résidents non enregistrés dans la population totale.

Il ressort du tableau 11 (et des graphiques 7a-e) qu'il y avait en Europe occidentale, aux alentours de 2000/2001 (sur la base des dernières données disponibles pour chaque pays) environ 9,07 millions de travailleurs étrangers enregistrés, soit une augmentation de 24,4 % par rapport au chiffre de 1995 (environ 7,29 millions). Pourtant cette augmentation de la main-d'œuvre n'est pas si importante qu'il y paraît à première vue. Dans certains pays, notamment l'Irlande et le Royaume-Uni, la main-d'œuvre étrangère a toujours été en augmentation en raison de l'arrivée de nouveaux travailleurs étrangers. L'augmentation présentée dans le tableau 11 résulte en grande partie de l'amnistie accordée par certains pays aux travailleurs clandestins, en particulier en Italie, en Espagne, au Portugal et en Grèce. En effet, si l'on ne tient pas compte de ces groupes, la main-d'œuvre enregistrée au cours des dernières années semblerait relativement stable. Ailleurs, la population étrangère enregistrée a diminué (Allemagne) ou est restée relativement stable (France, Suisse notamment). L'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni ont accueilli 6,2 millions de travailleurs étrangers, soit 68% du total de l'Europe occidentale.

6.1.2. Europe centrale et orientale

On ne dispose que de données limitées sur les populations de travailleurs étrangers en Europe centrale et orientale. L'enregistrement de la main-d'œuvre étrangère est beaucoup plus inégal et la fréquence relative du travail clandestin ou illégal est probablement plus élevée qu'en Europe occidentale. Pour les pays figurant dans le tableau 11, cette population étrangère était de quelque 448 000 personnes au total. La République tchèque et la Hongrie ont augmenté leur nombre de travailleurs étrangers durant la période concernée.

6.2 Flux de main-d'œuvre

Ces dernières années, l'afflux de main-d'œuvre étrangère enregistrée a été modeste dans la plupart des pays, l'Allemagne étant le premier pays de destination (tableau 12 et graphiques 8a-d). Dans la plupart des pays d'Europe occidentale pour lesquels on dispose de données, le nombre annuel de migrants est

inférieur à 20 000. Ce chiffre est plus élevé à la fin qu'au début de la période pour un plus grand nombre de pays, mais seuls l'Allemagne et le Royaume-Uni ont connu une forte augmentation.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, la situation a été variable. Les flux de travailleurs immigrés ont augmenté en Hongrie et en Pologne, baissé en République tchèque et en Slovaquie et sont restés stationnaires et faibles en Bulgarie et en Roumanie.

On ignore le nombre total des personnes d'Europe centrale et orientale qui travaillent en dehors de leur pays, mais les données sur le nombre total de ressortissants étrangers pour les pays de l'EEE fournissent quelques indications (tableau 13). Comme il fallait s'y attendre, le plus grand nombre se trouve en Allemagne, suivie par la Suisse, l'Autriche et l'Italie. Il existe des différences en fonction de la nationalité. En Finlande, la plupart des ressortissants étrangers viennent de l'ex-URSS. Les Polonais ne se trouvent pas en Allemagne, mais en France, en Italie et au Royaume-Uni.

Quelque 3 000 travailleurs sous contrat et 40 000 intérimaires des PECO se rendent en Allemagne chaque année dans le cadre d'accords bilatéraux. Le visa n'étant plus exigé des travailleurs de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale lors de leurs déplacements en Europe occidentale pour une durée n'excédant pas trois mois, il est relativement simple de s'y rendre, de dépasser la durée légale du séjour et de trouver un travail au noir. Il semble que ces migrations se font le plus souvent vers les nouveaux pays d'immigration de l'UE, notamment l'Europe septentrionale et l'Irlande. L'Espagne et le Portugal viennent d'engager des négociations avec certains Etats déterminés des PECO afin de conclure des accords bilatéraux destinés à endiguer l'arrivée de travailleurs de ces régions (Laczko, 2002). Les migrations des PECO, quelle que soit leur forme, y compris les «migrations pendulaires» et le petit commerce se font en grande partie en direction d'autres pays d'Europe centrale et orientale plutôt que vers l'Europe occidentale (Kraler et Igllicka, 2002). Dans certains de ces pays, la gestion des migrations de main-d'œuvre prend une nouvelle tournure, la République tchèque, par exemple, a mis en place un système de points par lequel les migrants sont sélectionnés en fonction de leurs compétences et de leurs qualifications (ibid.).

6.3 Migration de main-d'œuvre en Europe centrale et orientale

Les pays de cette région sont à la fois importateurs et exportateurs de main-d'œuvre. A mesure que les contrôles se sont renforcés aux frontières de l'Europe occidentale et que des mesures ont été prises pour freiner les migrations clandestines (y compris le trafic de main-d'œuvre et la contrebande humaine), les pays traditionnellement de «deuxième choix» pour les migrants venus de plus loin sont devenus des pays de «premier choix» (Kraler et Igllicka, 2002). L'élargissement de l'Union Européenne vers l'Est et la reconnaissance des *acquis* par les pays d'Europe centrale et orientale créent une nouvelle zone tampon au delà de leurs frontières en Bulgarie, en Roumanie, en Ukraine et en Croatie. Ces pays devront

vraisemblablement s'attendre à gérer un plus grand nombre de migrants en transit vers l'ouest et deviendront peut-être les nouvelles « antichambres » de l'UE.

Le nombre de travailleurs étrangers (en grande partie saisonniers) employés dans l'économie parallèle polonaise en 1999 était estimé à 200 000 (OCDE, 2001). Les statistiques polonaises indiquent que le nombre d'émigrés ayant une formation supérieure a baissé (moins de 2%), alors qu'en Roumanie ils représentent plus de la moitié de la population émigrée, mais cette proportion diminue (OCDE, 2001). Les émigrés ukrainiens ont un niveau de formation moins élevé, ce qui explique qu'on les retrouve dans des emplois moins qualifiés et intérimaires (Bedzir, 2001).

Les migrations de main-d'œuvre vers les PECO diffèrent beaucoup en fonction de la durée, des compétences et de l'origine des migrants (Wallace, 1999 ; Kraler et Iglicka, 2002). Ces travailleurs tendent à être employés plus fréquemment que les autochtones dans le secteur privé et les petites entreprises et occupent généralement des emplois plus précaires . Une certaine segmentation s'opère parmi les immigrés des différentes nationalités, les travailleurs du bâtiment, les saisonniers et les temporaires sont souvent des Roumains et Ukrainiens, par exemple. Contrairement aux immigrés venus d'autres pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS, les Chinois et les Vietnamiens ont souvent leur propre entreprise, en particulier dans la restauration et l'import-export (Kraler et Iglicka, 2002).

S'agissant de migration de main-d'œuvre, Kraler et Iglicka (2002) distinguent trois groupes de pays et définissent les principales caractéristiques de leur main-d'œuvre étrangère. Un premier groupe, les « pays d'immigration à part entière ou les nouveaux pays d'immigration » dans lesquels les travailleurs immigrés constituent une partie importante de la main-d'œuvre totale et/ou sont des résidents de longue durée ou permanents (par exemple la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovaquie). Un deuxième groupe, les pays de migration importante mais temporaire ou de transit, dans lesquels les immigrés constituent une partie importante (souvent clandestine) de la main-d'œuvre (Pologne, Bulgarie, Roumanie). Enfin, un troisième groupe où l'immigration est peu importante et où les immigrés sont surtout des professionnels, généralement originaires de l'Ouest (Estonie, Moldova).

6.4 Marchés du travail informels en Europe centrale et orientale

Il est impossible d'évaluer le nombre de personnes travaillant au noir en Europe centrale et orientale, mais on pense que le chiffre est considérable. Les secteurs privilégiés incluent le bâtiment, l'agriculture et les emplois de maison. Les petites entreprises ont davantage tendance à recourir aux travailleurs clandestins, les patrons employant souvent leurs compatriotes. En Pologne, Okolski (1996, 1999) a souligné le rôle des travailleurs étrangers clandestins dans les petites entreprises textiles et la maroquinerie, en République tchèque et en Hongrie on les retrouve dans le bâtiment, l'agriculture et les forêts (Maresova,

1999 ; Juhasz, 1999). Dans de nombreux pays de la région, y compris les Etats baltes, la FYROM, le Bélarus et l'Ukraine, on a peu d'informations sur l'utilisation de la main-d'œuvre clandestine ou de transit (Kraler et Iglicka, 2002).

6.5 Elargissement de l'Union Européenne

L'année 2002 a été marquée par l'approbation par le Conseil de l'Europe du calendrier prévu pour l'élargissement de l'UE vers l'Est. En prévision de cette décision, plusieurs études ont été entreprises ces dernières années pour tenter d'évaluer les conséquences probables des migrations. De l'avis général, quelque 250 000 à 300 000 personnes des PECO partiront chaque année vers l'Ouest, et la durée de ce mouvement dépendra de la rapidité et du succès de la transformation économique des pays d'origine. Globalement, ces chiffres indiquent que 3% peut-être de la population des pays candidats à l'UE se déplaceront. D'autres mouvements sont peu probables, quel que soit le développement économique, car le potentiel migratoire des PECO va vraisemblablement décroître pour des raisons démographiques (Fassmann et Münz, 2002). Jusqu'à présent, plusieurs pays de l'UE (y compris le Royaume-Uni et l'Irlande) se sont prononcés pour la liberté de circulation des citoyens des nouveaux Etats membres dès leur entrée dans l'UE, tandis que d'autres (dont l'Allemagne et l'Autriche) demandent une période de transition.

7. MIGRATIONS EN EUROPE DU SUD

L'on peut aujourd'hui considérer les quatre pays méditerranéens, Portugal, Espagne, Italie et Grèce comme des pays d'immigration. Ces dernières années, leurs statistiques relatives à l'immigration se sont améliorées et de nouvelles informations sur les caractéristiques de leurs populations étrangères sont disponibles à la suite des nouveaux programmes de régularisation.

7.1 Portugal

L'immigration a considérablement évolué au Portugal au cours de la dernière décennie. Le pays est devenu un pays d'immigration nette, il montre un engouement pour une main d'œuvre étrangère peu qualifiée et depuis peu un glissement géographique s'est opéré dans l'origine des migrants.

Le Portugal a enregistré un excédent migratoire net depuis le début des années 1990, les résultats du recensement de 2001 indiquant un surplus migratoire annuel moyen de plus de 35 000 personnes, dû à la fois au retour de ses ressortissants (estimé à 12 600 personnes en 2000) et à l'installation définitive d'étrangers (Malheiros, 2001). Cette deuxième composante est prépondérante depuis peu, bien que jusqu'en 2001 la répartition selon le pays d'origine ait suivi le schéma traditionnel. En 2000, les étrangers ont déposé 18 000 demandes de permis de résidence dont 44% provenaient de ressortissants des Pays africains de langue officielle portugaise (PALOP), 11% du Brésil et environ 20% d'Espagne, d'Allemagne, du Royaume-Uni et de France.

Cette situation a changé à la suite de la nouvelle loi sur les ressortissants étrangers de janvier 2001 qui donnait aux étrangers possédant un contrat de travail mais pas de visa en cours de validité la possibilité de légaliser leur situation par l'obtention d'un permis permanent. Sur près de 100 000 permis ainsi accordés au cours des trois premiers trimestres, plus de la moitié ont été délivrés à des personnes (53%) venant d'Europe de l'Est, en particulier d'Ukraine, tandis qu'un dixième d'entre elles seulement étaient originaires de pays africains de langue officielle portugaise (PALOP). Il s'est donc produit un glissement important dans la structure de l'immigration vers une nouvelle région d'origine et des immigrants qui ne parlent pas le Portugais. L'on constate également que les nouveaux immigrants sont plus éparpillés dans les différentes régions du Portugal et qu'une grande proportion d'entre eux sont relativement qualifiés.

Les travailleurs étrangers constituent aujourd'hui une composante importante du marché de l'emploi portugais. Bien que situés traditionnellement aux deux pôles du continuum professionnel, emplois professionnels hautement qualifiés et postes de direction d'une part et emplois peu qualifiés d'autre part,

on les retrouve de plus en plus dans ces derniers, (bâtiment, nettoyage, agriculture, hôtels et restauration) (Malheiros, 2001). Ceci reflète l'incapacité du marché de l'emploi national à répondre aux besoins des employeurs et la réponse apportée à ces besoins par des trafiquants de main-d'œuvre, ce qui explique la forte présence de travailleurs clandestins. Pour lutter contre ce phénomène, le gouvernement a pris certaines mesures ; il a créé un permis permanent afin de régulariser la situation des travailleurs non déclarés, il a signé des accords d'immigration avec certains pays (par exemple la Bulgarie et la Roumanie) afin de faciliter le recrutement de travailleurs et a cherché à mieux coordonner les différents ministères concernés par la mise en application de la politique d'immigration qui comporte des mesures destinées à améliorer l'intégration au plan local.

7.2 Espagne

Le nombre de résidents et de travailleurs étrangers a augmenté en Espagne et le pays est aujourd'hui un pays d'immigration nette. A la fin des années 1990, le taux d'accroissement annuel du nombre de résidents étrangers était de l'ordre de 12 à 18 %, le double de celui de la première moitié de cette décennie (Izquierdo Escribano, 2001). En 1999, la main d'œuvre étrangère était concentrée dans les emplois de maison (31%), l'agriculture (20%), les hôtels et la restauration (12%), ce dernier domaine ayant connu avec le bâtiment les plus fortes augmentations (Izquierdo Escribano, 2000). Les Marocains étaient les plus nombreux (36%) suivis par les Equatoriens, les Péruviens et les Chinois.

La politique de régularisation a modifié le nombre et la composition de la population étrangère de l'Espagne. A la fin de 2001, le nombre d'étrangers en situation régulière était d'environ 1,25 millions, plus de 3 % de la population totale et en nette évolution par rapport aux tendances précédentes. Les flux en provenance de l'Europe de l'Est ont augmenté plus rapidement que ceux de l'Europe occidentale. Mais ce sont les flux venus de pays non-européens qui ont augmenté le plus rapidement et en 2001, un immigré sur trois ayant obtenu un permis de résidence (y compris les légalisations) venait d'Afrique et un sur quatre d'Amérique Latine. Le Maroc continue à fournir le plus grand nombre d'immigrés, mais l'Algérie, le Sénégal et le Nigéria sont également très importants aujourd'hui. Il y a également eu une modification dans les flux d'Amérique Latine, l'Equateur et la Colombie étant actuellement plus importants que la République Dominicaine et le Pérou, qui venaient en tête au début des années 1990.

Le programme de régularisation en 2000-2001 a suscité environ 250 000 demandes. Les Marocains ont été les plus nombreux (27%) suivis par les Equatoriens (9%) et les Colombiens (6%). Les Chinois, les Roumains, les Pakistanais, les Algériens, les Nigériens et les Sénégalais représentaient chacun 3 à 5% du total. La répartition des demandes de légalisation par secteur d'activité reflète deux phénomènes différents : une forte augmentation des emplois temporaires, en particulier dans le bâtiment, les emplois de maison, les hôtels et la restauration, et le développement de l'économie parallèle dans l'agriculture.

Environ 27% des personnes dont la situation a été régularisée travaillaient comme employées de maison, 21% dans le secteur agricole et 10% dans le bâtiment.

7.3 Italie

L'Italie s'est longtemps caractérisée par un tissu complexe d'origines migratoires. Les cinq pays-source principaux ne fournissent qu'un peu plus du tiers de la population étrangère (Chaloff, 2001), généralement beaucoup moins importante que dans beaucoup d'autres pays de l'Union Européenne. De nouveaux groupes, Européens de l'Est, Sud-Asiatiques, Latino-Américains et Chinois remettent en question la prépondérance traditionnelle des Nord Africains et des Philippins.

Comme pour les autres membres méditerranéens de l'UE, les statistiques italiennes relatives à l'immigration sont le reflet de ses programmes de régularisation. Selon tous les indicateurs disponibles, l'année du millénaire a vu une augmentation continue de la population étrangère en Italie (Chaloff, 2001). Deux fois plus de nouveaux permis de séjour ont été délivrés en 1999 et 2000 qu'en 1998, la moitié d'entre eux à des gens bénéficiant de l'amnistie de 1998. Cette régularisation a pour effet de fausser l'analyse des données de l'immigration pour 1999 et 2000 en gonflant le nombre de travailleurs immigrés car un grand nombre de ceux qui avaient demandé à bénéficier des mesures d'amnistie étaient des travailleurs clandestins. On peut néanmoins s'attendre à ce que l'immigration des familles augmente à l'avenir car ces travailleurs dont la situation a été régularisée cherchent à faire venir leur femme et leurs enfants.

Les grandes tendances migratoires des années 1990 se sont poursuivies dans le nouveau millénaire. La plupart des immigrés en situation régulière ne viennent pas de l'AEE ni d'autres pays riches, 59% sont originaires d'Europe de l'Est, 19% de l'Asie du Sud-Est, 15% d'Afrique du Nord et 11% d'Amérique latine. Les populations étrangères en tête de liste ont toutes augmenté en 2000 et leur classement n'a pas changé de manière significative. Dans l'ensemble, cependant, trois tendances semblent se faire jour : d'importantes populations stables sur le long terme caractérisées par le regroupement des familles (par exemple Maroc, Philippines) ; de nouvelles populations étrangères, importantes et en augmentation rapide sans grand déséquilibre entre les sexes (Chine et Albanie) ; de nouvelles populations de main-d'oeuvre immigrée soit masculine, soit féminine (Bangladesh, Equateur) (Chaloff, 2001). La main-d'oeuvre immigrée continue donc à augmenter, principalement dans les emplois peu qualifiés où se situe la plus forte demande du marché de l'emploi italien.

Les emplois de maison sont depuis longtemps l'un des secteurs les plus importants pour les travailleurs étrangers, et les femmes ayant un emploi déclaré dans ce secteur représentent aujourd'hui la moitié de

l'ensemble des employés de maison. La plus forte augmentation se rencontre parmi les femmes venues d'Europe de l'Est, tandis que les groupes traditionnels de Philippines et de Capverdiennes restent stables .

Les activités saisonnières sont également importantes pour les immigrants d'Europe de l'Est qui pénètrent dans l'espace Schengen sans visa, travaillent clandestinement pendant quelques mois, souvent sans le moindre contrat, puis s'en retournent chez eux.

Une nouvelle tendance est l'augmentation du nombre d'immigrés travaillant pour leur propre compte. Ceci reflète en partie l'amnistie de 1998 par laquelle 15% des demandeurs se considéraient comme des entrepreneurs, les Chinois en particulier.

7.4 Grèce

Comme les autres pays d'Europe méridionale, la Grèce a également connu une transformation, passant d'un pays d'émigration à un pays d'immigration nette. Mais, les données de ses programmes de régularisation révèlent des différences importantes dans ses flux migratoires lorsqu'on les compare à celles de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie. Trois aspects importants la distinguent : le rôle des ex-pays communistes dans la constitution des flux migratoires, la proximité des pays sources et la prédominance d'un seul pays source (Cavounidis, 2002).

Les changements politiques survenus dans les pays communistes ont intensifié les migrations vers la Grèce au début des années 1990, l'immigration en provenance d'Albanie par ses frontières nord étant particulièrement notable. La plupart de ceux qui arrivaient n'étaient pas de souche grecque ; ils entraient clandestinement ou dépassaient la durée indiquée sur leur visa et ont été à l'origine de la forte augmentation du nombre d'immigrés clandestins vivant et travaillant en Grèce (Ibid.) Des statistiques peu fiables ne permettent pas de connaître avec précision le nombre ou les caractéristiques des immigrants en situation régulière.

Les données sur les caractéristiques de la population immigrée de la Grèce n'ont été disponibles qu'après le programme de régularisation de 1998 et ont révélé que quelque 10% de la main-d'œuvre du pays était clandestine (OCDE, 1999). Mais seuls 20 000 étrangers clandestins ont été expulsés en 1999 (Petropoulos, 2000).

Plus récemment, on a estimé que la population clandestine représentait entre 7,5 et 9,5 % de l'ensemble de la population (Robolis, 2001) , en grande partie des personnes venues des ex-pays communistes comptant pour 86% du total et la seule Albanie 65%. Comparativement, les autres pays de l'Europe du Sud sont bien moins concernés par les flux en provenance des ex-pays communistes (Cavounidis, 2002).

La plupart des personnes demandant la régularisation de leur situation n'ont pas révélé leur travail et il n'est donc pas possible de donner une répartition par secteur économique. On peut toutefois penser que les travailleurs clandestins en Grèce occupent les mêmes emplois que leurs collègues des autres pays qui ont bénéficié d'une amnistie. Environ le quart des personnes ayant demandé la régularisation de leur situation étaient des femmes, leur proportion variant selon la nationalité. Les femmes ne représentaient que 2% des travailleurs venus du sous-continent indien, mais 75% des Russes et 80% des Philippins et des Ukrainiens.

En 2001, la Grèce a mis en place une deuxième amnistie qui a suscité plus de 300 000 demandes de régularisation. A elles deux, ces amnisties ont permis de traiter plus de 700 000 demandes de régularisation au total, ce qui donne une idée de l'ampleur réelle de l'immigration de travailleurs en Grèce.

La plupart des immigrés sont venus de pays avec lesquels la Grèce possède une frontière commune. La proximité géographique concerne également l'arrivée de Grecs de souche, environ 250 000, qui ont pu rentrer dans leur pays après 1989. Cette proximité a peut-être servi à développer un ensemble de marchés de l'emploi interactifs entre la Grèce et ses voisins et à favoriser l'émergence de régions économiques transfrontalières sur le modèle de celles de l'Europe centrale.

8. ASILE

8.1 Evolution du nombre de demandeurs d'asile

Une grande partie du débat sur l'ampleur des migrations vers l'Europe et à l'intérieur de l'Europe établit une distinction entre les demandeurs d'asile et les flux migratoires «normaux» (essentiellement pour l'emploi et le regroupement familial). Il y a de bonnes raisons à cela. Non seulement les motivations des deux types de mouvement ne sont pas les mêmes, mais les données sont également collectées et présentées de manière différente. Pourtant, la distinction entre les deux s'estompe de plus en plus. De nombreux demandeurs d'asile n'ont pas besoin de protection et tentent de migrer pour des raisons économiques et/ou familiales alors que la distinction statistique n'est plus claire.

La plupart des ouvrages traitant de l'asile s'attachent aux politiques, aux lois et aux procédures. Peu d'analyses tentent de découvrir pourquoi et comment les demandeurs d'asile optent pour certaines destinations, mais des études récentes soulignent l'importance des passeurs dans ce domaine. Une étude, réalisée en grande partie aux Pays-Bas, en Belgique et au Royaume-Uni, et avec quelques références tirées d'ouvrages nord-américains, révèle que la plupart des demandeurs d'asile sont mal informés des pays de destination possibles : en effet, les rumeurs jouent un rôle important (Böcker et Havinga, 1998). Dans la plupart des cas, le choix du pays d'asile n'est pas le fruit d'un choix conscient et rationnel de la part du demandeur et ne résulte certainement pas d'une comparaison des avantages et des inconvénients des diverses options. L'étude a dégagé quatre facteurs interdépendants qui contribuent grandement à expliquer les schémas de choix de destination par les demandeurs d'asile : l'existence de communautés de compatriotes, des liens coloniaux, la connaissance de la langue et, de plus en plus importants, les passeurs et trafiquants. Les effets des migrations en chaîne semblent importants, surtout par le biais de réseaux d'amitié et de parenté. Les politiques d'asile et l'accueil varient d'un pays à l'autre, mais, dans l'ensemble, la politique adoptée en matière de visa semble jouer un rôle plus important.

8.2 Tendances quant aux pays de destination en Europe occidentale 1995-2001

Les demandes d'asile en Europe occidentale sont fluctuantes quant à leur nombre et quant aux pays de destination depuis le milieu des années 1980. La région a accueilli au total 1 697 710 demandeurs d'asile en 1985 avec un pic de 695 580 en 1992. En 1995, ce chiffre était retombé à 293 500 pour remonter en 1998-99, surtout à cause des problèmes des Balkans, avant de chuter à nouveau à 419 000 en 2000 et 2001. (Tableau 14 et graphiques 9a-f). La tendance générale a donc été à la baisse en 1995-6, suivie d'une hausse au cours des trois années suivantes puis d'une nouvelle baisse dans les premières années du nouveau millénaire. Dans l'ensemble, l'Europe occidentale a connu une augmentation de 43% du nombre de demandeurs d'asile entre 1995 et 2001.

Les tableaux 14 et 15 illustrent la grande diversité des situations dans les pays mentionnés. Ils montrent combien la situation a changé en Allemagne. Ce pays accueillait 43,5% des demandeurs d'asile en 1985, près des deux tiers en 1992, mais seulement 21% en 2001. Le nombre de ses demandeurs d'asile n'a cessé de chuter entre 1995 et 2000, mais il a augmenté en 2001. La France, au contraire, a enregistré une forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile après 1998, bien qu'en 2001 elle ne représentât plus que 11,3% du total de l'Europe occidentale. La situation du Royaume-Uni a changé radicalement, passant de seulement 3,7% du total en 1985 à 23,6% en 2000, avec une légère baisse à 21% en 2001, lorsqu'il est devenu, avec l'Allemagne, la première destination. Les autres pays ayant connu une augmentation importante du nombre de demandeurs d'asile au cours des dernières années sont l'Autriche, la Belgique et le Danemark. Depuis 1995, les principales augmentations en proportions (parfois, comme en Grèce, à partir d'un faible seuil) se rencontrent en Irlande, Autriche, Grèce, Suède et Danemark. Seules l'Allemagne et l'Italie ont enregistré une diminution.

L'année 2000-01 illustre parfaitement combien les tendances évoluent en matière de demande d'asile. Six pays ont eu moins de demandes, dix en ont eu davantage et un seul n'a pas enregistré de changement. L'explication de ces tendances est complexe. Elles sont tout autant le reflet d'une combinaison de situation géographique, de changements législatifs, de réseaux d'immigrés, de meilleurs systèmes de gestion des frontières que des activités des passeurs et trafiquants. Ce qui semble émerger, c'est une évolution vers une répartition plus uniforme des demandes d'asile à travers l'Europe occidentale.

Il y a eu aussi des variations importantes dans la pression exercée par les demandeurs d'asile, mesurée en termes de nombre de demandes pour 10 000 personnes (Tableau 15). Pour l'ensemble de l'Union Européenne, elle est passée de 4,4 à 10,2, avec un pic en 1992 dû principalement aux conflits dans l'ex-Yougoslavie. Les pays ayant connu la plus forte pression en 2001 sont des pays dont la population est relativement faible, l'Autriche, la Norvège, la Suisse et l'Irlande. En Irlande, les demandes d'asile, très peu nombreuses au départ, augmentent depuis le début des années 1990, ceci étant dû à son économie prospère d'une part, et de l'autre à sa loi sur la citoyenneté. A l'autre extrémité de l'éventail, le Portugal, l'Italie, l'Espagne et la Finlande ont peu de demandes d'asile, par suite de leur position géographique, leur popularité toute relative en tant que destinations pour les demandeurs d'asile et leur législation en matière de droit d'asile. Mais ce que l'on ne sait pas vraiment, c'est dans quelle mesure ces chiffres reflètent l'enregistrement des flux de demandeurs d'asile.

8.3 Demandes d'asile en Europe centrale et orientale 1995-2001

Pour la plupart des pays de la région, les années 1990 ont marqué une évolution dans la législation sur l'immigration et le droit d'asile ainsi que dans les données statistiques. Ces pays étaient le plus souvent

amenés à envoyer plutôt qu'à recevoir des demandeurs d'asile. Même lorsqu'ils ont commencé à recevoir des demandes d'asile, la plupart de celles-ci étaient un moyen de rester dans le pays avant une tentative pour se rendre en Europe occidentale, bien plus qu'une demande d'asile réelle. On constate depuis peu que les demandeurs d'asile choisissent maintenant les pays de l'Europe centrale et orientale pour s'y installer, attirés par leur nouvelle liberté politique et leur croissance économique. Eux aussi, sont devenus à présent des destinations attrayantes.

Les données concernant les demandes d'asile en Europe centrale et orientale restent très incomplètes, et, dans la majorité des cas, les chiffres recueillis sont peu élevés. En 2001, les sept pays mentionnés ont totalisé 46 700 demandes d'asile. Mais, dans tous les pays pour lesquels il existe des données, les demandes sont en augmentation. Il s'ensuit que dans certains pays de la région les demandes dépassent maintenant celles de certains pays d'Europe occidentale. En général, le nombre de demandes enregistrées reflète la situation économique du pays. La République Tchèque a été la destination la plus populaire en 2001, avec 39% des demandes enregistrées par les pays figurant au tableau 14, suivie par la Hongrie et la République Slovaque.

8.4 Demandes d'asile en Europe 2002

8.4.1. Demandes selon la destination

Les demandes d'asile pour les neuf premiers mois de 2002 sont présentées dans le tableau 16. Pour l'ensemble de l'Europe, leur total était d'environ 335 000, dont 311 000 pour l'Europe occidentale. Le plus grand nombre de demandes a été enregistré en septembre mais le rythme a varié au cours de l'année et aucune tendance précise ne s'est dégagée. Une évaluation pour l'année à partir de ces chiffres donnerait un total d'environ 447 000 demandeurs d'asile, quelque 20 000 de moins que le total des deux dernières années. Environ 93% des demandes ont été déposées en Europe occidentale, une proportion plus importante qu'en 2001 (90%). L'évaluation annuelle des données de 2002 pour l'Europe centrale et orientale laisse à penser que, dans cette région, le nombre de demandes est inférieur à celui de l'année précédente. S'il en est ainsi, cela signifie que l'augmentation constante des demandes d'asile a pris fin, mais peut être n'est-ce que temporaire.

Le Royaume-Uni est aujourd'hui la première destination en Europe occidentale et enregistre près du quart des demandes. La proportion de l'Allemagne a diminué par rapport à 2001, tandis que celle de la France reste inchangée. La proportion de la Suède a augmenté et se situait au même niveau qu'en 2001 à la fin des neuf premiers mois de 2002.

Aucun pays d'Europe centrale et orientale n'a atteint 2 % du total européen, les premières destinations étant la République Tchèque et la Slovaquie.

8.4.2. Demandes selon l'origine

Les 20 premiers pays d'origine ont fourni environ les deux tiers de tous les demandeurs d'asile en Europe (tableau 17). Les demandes d'asile des neuf premiers mois de cette année émanaient essentiellement de l'Irak, 11,2% du total. Venaient ensuite la Yougoslavie, la Turquie et l'Afghanistan. Aucun autre pays d'origine ne représentait plus de 5% du total. Parmi les trois principaux pays d'origine, les chiffres de l'Irak ont été élevés en janvier, ont baissé à l'approche de l'été pour remonter par la suite. Ceux de la Yougoslavie ont également augmenté en été tandis qu'il n'a pas été possible de déceler une quelconque tendance pour la Turquie.

Le tableau 17 illustre l'étendue du champ migratoire des demandeurs d'asile en fonction de leur pays d'origine, l'Europe, le Moyen-orient, l'Asie du Sud-est et de l'Est ainsi que l'Afrique figurant dans ce tableau.

8.5 Evolution des décisions relatives aux demandes d'asile 1995-2001

Il est difficile d'interpréter les statistiques sur les demandes en raison du délai qui s'écoule entre le dépôt de la demande et la décision prise à son sujet. Une autre complication tient à la procédure de recours qui peut signifier plusieurs «décisions» concernant une même demande. La manière dont celles-ci sont comptabilisées dans les statistiques affecte le taux de reconnaissance. Le tableau 18, établi d'après les données du HCR indique le nombre de décisions en matière d'asile concernant des pays déterminés, ainsi que la proportion de demandeurs qui ont obtenu le statut prévu par la Convention de 1951.

Au cours de la période 1995-2001, 4,6 millions de décisions ont été prises. Leur nombre a baissé de 1995 à 1998, pour augmenter ensuite et atteindre chiffre le plus élevé de la période (498 000) en 2001. L'Allemagne a eu tendance à dominer les statistiques quant au nombre de décisions prises, toutefois les chiffres diminuent régulièrement. En 1995 elle comptabilisait environ la moitié du total, mais seulement 16% en 2001. Cette même année, le Royaume-Uni a pris le plus grand nombre de décisions (153 000), près du tiers du total.

Le pourcentage de demandes acceptées varie considérablement selon les pays et les périodes. Le tableau 18 indique le pourcentage de décisions accordant le statut de réfugié au plein sens du terme prévu par la Convention de Genève de 1951. Il est généralement assez faible. Pour l'ensemble de la période, 334 000

personnes ont obtenu ce statut, un pourcentage de décisions de 12,2%. Dans l'ensemble, il n'y a pas eu de variations importantes d'une année à l'autre, la fourchette se situant entre 10,7 et 14,9%.

Les variations ont été importantes d'un pays à l'autre, le pourcentage le plus élevé se rencontrant à Malte, en Turquie, en Slovaquie et en Belgique. Dans la plupart des pays, moins d'une demande sur cinq a été acceptée et souvent, moins d'une sur dix seulement. En 2001, la Turquie a dominé les statistiques quant au pourcentage de décisions accordant le droit d'asile. Dans les deux pays ayant pris le plus de décisions – le Royaume-Uni et l'Allemagne – le pourcentage de personnes jugées remplir les conditions pour obtenir le droit d'asile est resté faible, 11,5 et 23,6% respectivement.

Le droit d'asile au plein sens du terme n'est pas le seul statut de protection, bien qu'il soit plus difficile d'obtenir des statistiques fiables sur les autres formes. La plupart des pays ont une forme ou une autre de statut « B », accordant le droit d'asile pour des motifs humanitaires mais sans droits de réfugié au plein sens du terme. L'« Exceptional Leave to Remain » du Royaume-Uni, dont la suppression a été annoncée par le gouvernement en novembre 2002, en est un exemple. Diverses formes de protection temporaire ont été proposées par les gouvernements européens ces dernières années, essentiellement aux citoyens de l'ex-Yougoslavie. De telles formules dépassent la Convention du HCR et partent du principe qu'à la fin du conflit les personnes bénéficiant d'une protection retourneront dans leur pays.

9. MIGRATION DE COMPETENCES

9.1 Introduction : le marché migratoire international pour les compétences

L'émergence d'un marché migratoire international au cours des deux dernières décennies ne fait plus de doute. Ce marché affecte tous les niveaux de connaissances, mais surtout les personnes hautement qualifiées pour lesquelles les pays sont en concurrence et il existe actuellement un schéma complexe de mobilité de professionnels, de cadres et de techniciens. Parce que ces mouvements sont multi-directionnels, et concernent la plupart des Etats à un degré plus ou moins important, nous pouvons les qualifier d'«échanges internationaux de cerveaux». Certains pays sont aujourd'hui plus actifs que d'autres dans leurs efforts pour tirer un bénéfice net de tels échanges.

La concurrence sur le marché migratoire international a été encouragée par les gouvernements. Elle a été initiée dans les années 1980 par l'Australie et le Canada, suivis dans les années 1990 par les Etats-Unis. Il y a peu de temps encore, l'Europe se tenait en grande partie à l'écart de ce mouvement, n'intervenant que très rarement et évitant de débattre de la concurrence dans le marché migratoire pour les compétences. Les employeurs du monde entier se trouvent aujourd'hui confrontés à la nécessité d'utiliser de nouveaux procédés et de nouvelles technologies qui réclament des compétences spécifiques et ils se rendent compte qu'ils doivent être compétitifs au plan international, où leurs principaux concurrents sont les Etats-Unis, l'Australie et le Canada et un nombre croissant d'Etats européens.

9.2 Les principales forces du marché

Le marché migratoire international pour les compétences est mû par deux facteurs principaux : une tentative pour augmenter le réservoir national de compétences par l'acquisition de ressources humaines de haut niveau et l'élaboration de politiques visant à résoudre le manque de compétences spécifiques.

9.2.1. Recrutement de compétences

Le premier facteur repose sur la prémisse que des migrants très qualifiés sont source de bénéfices financiers pour l'économie du pays d'accueil. Bien que certaines de leurs conclusions soient ambiguës ou contradictoires, des études menées dans des pays aussi divers que le Royaume-Uni, le Danemark, l'Allemagne, l'Australie, Singapour et les Etats-Unis ont prouvé que plus le niveau de compétences des immigrants est élevé, plus il y a de chances pour que les bénéfices financiers nets qu'en tirera l'économie soient élevés (Gott et Johnston, 2002). Autrement dit, plus vos immigrants sont qualifiés, plus le bénéfice économique est important. Dans l'ensemble ces études concluent que le résultat est positif.

Les études montrent également que les retombées financières varient selon l'origine des migrants, les plus grands bénéfices étant apportés par les migrants des pays dont le PIB est élevé. Il n'est donc pas surprenant que les pays qui cherchent encore à attirer des immigrants permanents, notamment l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande et les Etats-Unis, mettent de plus en plus l'accent sur les possibilités d'accès réservées aux personnes très qualifiées. Parmi les principales motivations figurent les opportunités offertes aux entrepreneurs de secteurs de pointe : en 1998, par exemple, les ingénieurs chinois et indiens dirigeaient le quart des entreprises de haute technologie de la Silicon Valley, leurs entreprises fournissaient 58 000 emplois. D'autres incluent la mondialisation des activités des sociétés et la création par les multinationales d'emplois internationaux associés à des perspectives de carrières internationales.

D'autres pays ont suivi. Le nouveau «Highly Skilled Migrant Programme » du Royaume-Uni qui a débuté en janvier 2002, vise à permettre à des personnes représentant un capital humain élevé d'immigrer au Royaume-Uni afin d'y chercher et d'y exercer un emploi ; il encourage en fait les étrangers très qualifiés à se déclarer eux-mêmes candidats à l'immigration. Il repose sur un système de points prenant en compte les diplômes universitaires, l'expérience professionnelle, les gains précédents, les réalisations dans des domaines déterminés et également des compétences prioritaires (celles-ci concernant essentiellement les médecins étrangers diplômés).

9.2.2. Pénurie de compétences spécifiques

Les permis de travail existent depuis longtemps et sont un moyen pour les pays de s'assurer des compétences de l'étranger quand elles sont déficitaires chez eux. Ils ont été le plus souvent perçus comme des mesures à court terme pour résoudre des carences temporaires ou faire venir des spécialistes et des cessionnaires de sociétés. Aujourd'hui, de nombreux pays industrialisés répertorient les compétences spécifiques qui leur font défaut et adoptent de nouveaux systèmes ou programmes gouvernementaux pour les trouver. Il peut y avoir une pénurie de compétences par suite du manque d'efficacité du marché du travail international et des disparités dues à une plus forte demande, supérieure aux possibilités de formation locale, ou encore à l'inadéquation de l'offre au taux de salaire en vigueur. Ces dernières années, de nombreux pays ont connu une forte pénurie de compétences dans deux secteurs en particulier : le secteur de l'informatique (y compris les praticiens et les utilisateurs) et les sections les plus qualifiées des services publics, en particulier la santé (essentiellement les infirmiers) et l'éducation. Les stratégies et les méthodes pour recruter des personnes possédant des qualifications spécifiques dans les professions en déficit ont été élaborées essentiellement par les employeurs, les gouvernements jouant le rôle de médiateurs.

L'une des mesures les plus connues pour attirer des compétences spécifiques a été mis en œuvre en Allemagne. Des étrangers possédant un diplôme en rapport avec les techniques informatiques ou licenciés

d'une université allemande avec un diplôme en informatique peuvent demander une « carte verte ». Ceux qui ne possèdent pas de diplôme d'informatique peuvent la demander si leurs compétences dans ce domaine sont confirmées par un contrat pour un salaire annuel de plus de 100 000 DM. Le document est valable cinq ans maximum et les demandes seront reçues jusqu'au 31 juillet 2003. Les détenteurs de cette carte peuvent changer d'employeur en Allemagne sans qu'il soit nécessaire de vérifier auprès du marché de l'emploi si un spécialiste allemand ou de l'Union Européenne est disponible pour occuper le poste vacant.

L'idée qui veut que dans un marché du travail étroit, il soit possible de répondre à la demande de personnel par des flux croissants de travailleurs étrangers a retenu l'attention des médias ainsi que des analystes et consultants du marché. Est-ce là une solution efficace, c'est toute la question. S'agissant des compétences en informatique, le recul du marché l'année dernière a prouvé que le recours à l'immigration peut ne pas être une nécessité permanente et a attiré l'attention sur la meilleure façon pour les pays de gérer les programmes de migrations temporaires.

9.3 Types de politiques de recrutement des compétences

Cette section repose sur l'analyse récente de certains programmes spécifiques mis en place par des pays européens pour attirer des personnes hautement qualifiées. (McLaughan et Salt, 2002). A des fins de comparaison, il sera également fait référence à l'Australie, au Canada et aux Etats-Unis.

Il est possible de dégager certaines grandes spécificités des politiques de recrutement de compétences qui ont été adoptées pour répondre aux pénuries de compétences mentionnées en section 2 ci-dessus.

9.3.1 Modèles de politique d'ensemble

Ils varient d'un pays à l'autre. Dans certains cas, la réglementation et les procédures pour l'obtention du permis de travail ont été simplifiées afin de faciliter l'entrée de migrants très qualifiés, en grande partie à la suite de la pression exercée par les employeurs. C'est le cas notamment de la France, des Pays-Bas et de la Norvège. Les stratégies concernent souvent des carences spécifiques, notamment dans le domaine de l'informatique (en France, Allemagne, Danemark, Canada, Etats-Unis par exemple – ainsi qu'en Australie) ou de la santé (Norvège, Danemark, Irlande notamment). Les mesures peuvent également faire partie de politiques plus larges visant à favoriser la participation des travailleurs étrangers existants, par exemple le projet « pilote » danois qui offre certains avantages aux employeurs qui recrutent des immigrés très qualifiés au chômage. D'autres politiques encouragent le retour d'émigrés très qualifiés (Irlande) ou mettent en place des programmes de formation pour les travailleurs autochtones, en particulier les chômeurs (Allemagne, Pays-Bas). Reconnaissant les difficultés des familles modernes où

les deux conjoints travaillent, le Canada a élaboré une formule destinée à faciliter l'accès au marché de l'emploi des épouses de migrants très qualifiés afin de rendre le pays plus attrayant aux travailleurs hautement qualifiés et aux cadres supérieurs d'autres pays.

9.3.2. Exemption de la réglementation et des procédures

Les pays ont parfois cherché à attirer les personnes très qualifiées en les exemptant de la réglementation et des procédures en vigueur. Ces mesures comprennent l'exemption des contrôles auprès des marchés du travail nationaux ou régionaux, permettant ainsi au gouvernement d'offrir des « visas ultra-rapides » : les gouvernements danois et hollandais ont adopté cette voie. En Irlande, les conditions requises pour obtenir un permis de travail ont été assouplies pour certains travailleurs très qualifiés, en particulier les personnes transférées au sein d'une même entreprise, tandis que les contrôles imposés par le marché de l'emploi ont été supprimés pour les conjoints de détenteurs de permis de travail aux Pays-Bas et au Canada.

9.3.3. Simplification des procédures

Il s'agit là d'une autre stratégie. Les employeurs peuvent s'adresser à l'Agence nationale pour l'emploi sans passer d'abord par les agences locales (Pays-Bas), ou bien l'Agence nationale n'est plus tenue d'envoyer aux agences régionales les demandes des employeurs à la recherche de travailleurs pour les secteurs déficitaires afin qu'il soit procédé à un contrôle au niveau du marché (Danemark). Il peut également y avoir une auto-évaluation des compétences avant qu'une demande d'immigration permanente ne soit déposée, ce qui est le cas de l'Australie.

9.3.4. Etudiants étrangers

La croissance des économies basées sur les connaissances dépend davantage que par le passé des compétences intellectuelles, en particulier dans les domaines scientifiques et techniques. Les efforts de certains gouvernements pour exploiter l'internationalisation de l'enseignement supérieur sont un aspect de cette concurrence pour s'approprier les compétences .

Un domaine qui retient de plus en plus l'attention est celui du passage du statut d'étudiant à celui de travailleur, qui permet à des diplômés étrangers de passer directement de l'enseignement au travail sans avoir à retourner dans leur pays à la fin de leurs études. Ce système existe déjà en Australie, en France, en Allemagne, en Norvège et au Royaume-Uni. La formule allemande de la « Carte Verte » a cherché, avec succès, à attirer des étudiants étrangers des universités allemandes diplômés en informatique : ils se sont vus accorder 1 500 des 10 400 premières « Cartes vertes ». Le gouvernement français encourage

beaucoup les étudiants étrangers diplômés de ses universités en informatique à travailler en France, mais l'on connaît mal le résultat de cette démarche.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de liens évidents entre les tentatives pour attirer plus d'étudiants étrangers («éducation pour l'emploi») et les politiques visant une telle conversion, mais cela semble devoir se faire. Les étudiants des pays pauvres sont attirés par l'existence de pôles d'excellence, en particulier dans les domaines de la recherche scientifique et technique quand il est moins coûteux d'envoyer des étudiants à l'étranger que de développer les installations dans le pays.

Les facteurs culturels et linguistiques ont également leur importance. Les pays dont la langue a une importance prépondérante au plan historique et économique sont plus disposés à accueillir des étudiants étrangers qui profitent de cette expérience pour améliorer des compétences linguistiques qui ont une valeur économique. Il s'ensuit que la proportion d'étudiants se rendant dans les pays où l'enseignement est dispensé dans une langue autre que leur langue maternelle est particulièrement élevée dans les pays de langue anglaise, française et allemande. Les données indiquent que la plus grande mobilité se fait vers les pays de langue anglaise.

9.3.5. Difficultés

Les pays signalent certains problèmes dans la mise en place et la gestion de ces formules spécifiques, en particulier lorsqu'il s'agit d'évaluer le niveau de compétences / qualifications des candidats. Ils soulignent également l'obstacle linguistique à l'intégration et à la bonne exécution des tâches. Une formule est également moins attrayante si elle n'est pas accompagnée d'une possibilité de résidence permanente, si le conjoint ne peut trouver immédiatement un emploi ou s'il n'a aucune chance de se voir embaucher, ou encore si la délivrance du permis de séjour subit des retards. L'immigration apparaît parfois comme un choix à peu de frais au détriment de la main d'œuvre locale. Il existe également des questions qui n'ont pas trouvé de réponse, en particulier que faire des étrangers au chômage et qu'advient-il en cas de récession économique ?

10. IMMIGRATION CLANDESTINE

L'immigration clandestine et en particulier le trafic international de main d'œuvre et la contrebande humaine ont fortement retenu l'attention de divers groupes d'intérêt au cours des dernières années. Peu de régions du monde sont à l'abri de ce que l'on peut aujourd'hui considérer comme une entreprise généralement criminelle et en forte expansion, sans cesse à la recherche de nouveaux marchés. Un grand nombre de migrations de ce type se font sur de très grandes distances, d'autres sont des activités relativement locales.

Il est clair que l'immigration clandestine, le trafic et la contrebande d'êtres humains ont le pouvoir d'attirer l'attention et de diviser l'opinion. Les inquiétudes quant à leur causes et leurs conséquences sont d'ordre affectif, insistant par exemple, sur la situation dramatique des femmes et des enfants contraints à la prostitution et aux ateliers clandestins. On a souligné le rôle des organisations criminelles dans ce commerce humain aussi rentable et aussi malfaisant que le trafic de drogue ou d'armes. Les gouvernements ont pris des mesures pour lutter contre ce qu'ils estiment être une menace pour leurs frontières. Certains politiciens et certains médias considèrent tous les immigrés clandestins comme des délinquants qu'il convient de renvoyer chez eux le plus rapidement possible. Par contre, les organisations de défense des droits de l'homme estiment que pour beaucoup de demandeurs d'asile, les trafiquants et les passeurs représentent le meilleur espoir de sécurité et que les véritables victimes sont ces migrants qui ont perdu tout contrôle sur leur propre vie.

A mesure que les problèmes soulevés par l'immigration clandestine, en particulier le trafic de migrants et la contrebande humaine, ont pris une importance croissante dans les programmes politiques, leur grande complexité est devenue plus apparente. Mais au sens réel du terme, la rhétorique a devancé la recherche. Il n'existe aucune preuve sérieuse qui pourrait corroborer plusieurs aspects du problème. La méthodologie pour étudier les trafiquants/passeurs et leur clientèle est pratiquement inexistante, le fondement théorique nécessaire à l'analyse est insuffisant et surtout, l'on possède peu d'études empiriques sérieuses et elles sont espacées dans le temps.

Les rapports précédents ont étudié assez longuement l'immigration clandestine, le trafic des migrants et la contrebande humaine. Après un bilan des tentatives pour évaluer l'ampleur du phénomène, on trouvera dans le reste de la section une analyse des conclusions auxquelles sont parvenues certaines études récentes.

10.1 Taille de la population clandestine

Toute tentative pour mesurer le nombre de cette population complexe repose sur le principe simple que les gens qui résident clandestinement dans un pays, manifesteront tôt ou tard leur identité sous forme identifiable. Par suite du caractère clandestin de la population en situation irrégulière, aucun type de données n'est vraiment fiable.

Futo et Tass (2001) distinguent quatre causes principales du manque de données sur l'immigration clandestine. Premièrement, la collecte de données relatives aux immigrés clandestins se heurte au problème de l'identification et du comptage des personnes qui ont décidé de passer volontairement inaperçues. Les immigrés clandestins dissimulent même des renseignements personnels importants sur leur statut lorsqu'ils sont appréhendés afin d'éviter le renvoi. Deuxièmement, l'information et les données pouvant établir la clandestinité d'une personne sont souvent éparpillées entre différentes instances tels les ministères, la police, les agences pour l'emploi, etc., rendant ainsi leur accès difficile. Troisièmement, des problèmes juridiques peuvent également aller à l'encontre de ces calculs, ainsi, dans certains pays, l'entrée clandestine n'est pas un délit en soi, et les statistiques sur les infractions peuvent ne pas prendre suffisamment en compte le phénomène. Enfin, les différentes législations spécifiques à chaque pays et leur définition de la légalité et de l'illégalité conduisent à l'absence de données comparables au plan international en matière d'immigration clandestine.

Il nous faut commencer par admettre que personne ne connaît le nombre de clandestins en Europe ou dans les différents pays. Certains de ces pays ont cherché à évaluer l'ampleur de leur population clandestine par diverses méthodes et hypothèses, mais ces tentatives fournissent tout au plus des indications. Parmi ces indications on retiendra le chiffre de 569 000 travailleurs étrangers clandestins en Italie (Baldassarini, 2001), 90 000 en Belgique (Poulain, 1998) et quelque 70 000 à 180 000 clandestins en Suisse (Piguet et Losa, 2002). On estime que 40 000 travailleurs sont employés clandestinement dans les quatre villes d'Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht (Van der Leun, Engberson et Van der Heijden, 1998).

On peut estimer la taille de la population clandestine d'un pays à partir du nombre de régularisations effectuées à l'occasion de programmes d'amnistie. Par ailleurs, l'amnistie apporte généralement des informations sur les populations en situation irrégulière. Par la mise en œuvre d'un tel programme, le gouvernement peut déterminer le nombre et les endroits où se trouvent les migrants en situation irrégulière, qui ils sont, comment ils vivent et travaillent et quel genre de travail ils font. Ce programme est en fait un moyen d'évaluer la taille minimale de la population clandestine jusqu'à ce que la situation de ces personnes soit réellement régularisée.

Les programmes d'amnistie ont été relativement courants dans les pays méditerranéens au cours des deux dernières décennies et se sont développés dans certains autres pays. L'analyse des régularisations jusqu'au début de l'an 2000 (Apap et al., 2000) indique que les programmes d'amnistie de la Grèce, de la France, de l'Espagne et de l'Italie ont permis à un total de 1, 75 million de personnes de régulariser leur situation. Le tableau 19 donne le nombre de demandes de régularisation présentées à l'occasion de programmes d'amnistie dans les Etats européens pour les deux dernières décennies et, à des fins de comparaison, il donne la proportion du nombre de demandes par rapport à la population étrangère enregistrée. Au total, les chiffres sont considérables et, en l'absence de meilleures estimations, le nombre des personnes dont la situation a été régularisée constitue un élément de comparaison pour l'évaluation de la taille de la population clandestine des pays concernés.

10.2 Ampleur du trafic de main-d'oeuvre et de la contrebande humaine.

Un passage en revue des estimations du nombre de migrants introduits clandestinement au niveau mondial et européen fait apparaître deux grandes caractéristiques. Premièrement, il existe une préférence pour les chiffres bien ronds. Deuxièmement, les estimations sont fréquemment reprises et recyclées, et finissent par acquérir une dynamique propre.

Le tableau 20 constitue une tentative pour rassembler les différentes estimations de l'ampleur du trafic et de la contrebande aux niveaux mondial et européen. Au niveau mondial, les chiffres avancés sont de 4 millions de personnes concernées chaque année, dont quelque 2 millions de femmes et d'enfants. Pour l'UE, les estimations pour des années aussi éloignées que 1993 et 1999 sont dans la fourchette de 50 000 à 400 000 personnes pour les deux sexes. Le nombre de femmes introduites dans l'UE et l'Europe centrale et orientale dans le cadre d'un trafic ou en contrebande a été évalué à 300 000. Les estimations annuelles toujours considérées comme faisant le plus autorité, parce que l'on connaît les hypothèses sur lesquelles elles sont fondées, sont celles de Widgren, soit 100 000 à 200 000 personnes en 1994.

On ignore souvent comment les estimations ont été calculées, bien qu'en général elles reposent sur des hypothèses concernant le rapport entre les personnes appréhendées aux frontières et celles qui réussissent à passer sans se faire repérer. Ainsi, Heckmann et al. (2000) basent leur estimation du nombre de personnes introduites clandestinement par trafic ou contrebande dans l'UE (400 000 en 1999) sur les statistiques relatives aux interpellations. Ils supposent que pour chaque personne prise à entrer clandestinement dans l'UE (260 000 au total), deux passent sans encombre.

Les problèmes que pose l'utilisation des statistiques de franchissement des frontières pour analyser l'ampleur du nombre de migrants clandestins n'ont guère fait l'objet de commentaires détaillés, et cela parce très peu d'études ont tenté de les mettre à profit. Deux exemples suffiront. Les entretiens de Juhasz

(2000) avec des gardes-frontière et des responsables hongrois ont mis en évidence que les estimations de la proportion d'interpellations étaient « nombreuses et diverses même au sein de l'organisation la plus qualifiée pour ce travail, le service des gardes-frontière lui-même ». Aux niveaux supérieurs, il semble régner beaucoup d'optimisme et la conviction qu'un grand nombre de ceux qui ont tenté de franchir la frontière clandestinement ont été appréhendés. Mais « des organes centraux aux unités exécutoires, cet optimisme diminue fortement, et ceux qui patrouillent le long des frontières évaluent leur efficacité à 10% seulement » (Ibid.).

Les mêmes différences de points de vue concernant la proportion de migrants appréhendés se retrouvent parmi les personnes interviewées pour une étude ukrainienne (Klinchenko et al. 2000). Les responsables et les contrôleurs frontaliers ont déclaré que moins d'un pour cent de ceux qui cherchaient à franchir clandestinement la frontière vers l'Ouest y parvenaient, mais les migrants eux-mêmes parlaient du tiers ou de la moitié. Des problèmes similaires existent dans les tentatives pour évaluer l'ampleur des migrations clandestines. En Ukraine, le Ministère de l'Intérieur a estimé le nombre d'étrangers en situation irrégulière à 20 000 ou 30 000, tandis que certains experts interrogés estimaient qu'on était plus près de la vérité avec un demi à un million de personnes, un calcul basé sur les statistiques des gardes-frontière relatives au nombre de personnes qui entraient ou sortaient du pays (ibid.).

Quant à savoir ce qu'il convient de mesurer, c'est un autre problème. L'étude de Juhasz «(2000) a pris une « tentative de franchissement clandestin de la frontière » comme unité de mesure pour créer une banque de données sur la migration clandestine vers et en provenance de Hongrie. Un tel cas se produit chaque fois qu'une personne est arrêtée. La complexité ne tarde pas à apparaître lorsque l'on s'attache à concevoir des statistiques capables de répondre à la variété de situations possibles. De multiples situations peuvent se présenter pour la même personne qui est arrêtée, renvoyée, tente à nouveau sa chance et est arrêtée une deuxième fois.

L'estimation du nombre de passages clandestins dus au trafic ou à la contrebande présente d'autres difficultés. La fréquence du trafic est probablement grandement sous-estimée dans les statistiques relatives au franchissement illicite de la frontière du fait que la participation du passeur n'est enregistrée que si il/elle est pris, ou si un immigré reconnaît que ce dernier l'a aidé. Juhasz a démontré que la fréquence de la contrebande était sous-estimée et précisé que seul le tiers des migrants des pays asiatiques arrêtés avouaient avoir bénéficié d'une aide quelconque, bien qu'il soit peu probable qu'ils aient eu suffisamment de connaissances des lieux pour franchir seuls la frontière des nombreux pays sur leur route (Ibid.).

10.3 Migration clandestine par la Bosnie-herzégovine

L'Europe du Sud-Est est une zone de forte migration clandestine, de trafic et de contrebande humaine. Après la guerre des Balkans des années 1990 la région est devenue une zone de transit pour les migrations clandestines en direction de l'UE, en partie parce que le trafic de drogue et d'armes emprunte certaines routes à travers les Balkans. Une étude récente sur les migrants transitant par la Bosnie Herzégovine (BiH) a conclu qu'en l'an 2000, quelque 40 à 50 000 migrants avaient utilisé cet itinéraire (Kolakovic, Martens et Long, 2002). Il est extrêmement difficile de contrôler les frontières de la région. La BiH a environ 1 700 km de frontières, dont 40% longent des cours d'eau. L'aéroport international de Sarajevo reste cependant la principale voie d'accès pour les migrants clandestins et trois des principaux itinéraires partent de cette ville. Il semble que l'on ne cherche guère à dissimuler la contrebande et certains hôtels de Sarajevo sont bien connus pour héberger des migrants (Ibid.).

Les études montrent la complexité géographique des migrations de transit à travers la BiH. La Tunisie, la Turquie, l'Iran, la Chine, le Bangladesh et l'Inde sont les principaux pays source. Bien que la majorité des personnes interrogées se soient déclarées d'origine Irakienne, elles étaient en réalité tunisiennes, alors que la plupart des personnes venues de Turquie étaient kurdes. Plus de la moitié ont avoué qu'elles avaient quitté leur pays pour des motifs économiques, le tiers seulement à cause de persécutions politiques. La plupart étaient au chômage avant d'émigrer. Les motivations des Kurdes étaient plus complexes, déterminées par des raisons économiques, politiques et sociales. La grande majorité d'entre eux (97%) étaient des hommes qui n'avaient fait que des études primaires ou secondaires.

10.4 Le trafic de femmes

Les gouvernements, les ONGs, les OIGs et les universitaires ont dépensé beaucoup d'énergie pour dénoncer le trafic de femmes et d'enfants dans leurs publications. Une étude a souligné que quelque 40% des écrits sur le trafic et la contrebande en Europe sont consacrés à ce sujet (Salt et Hogarth, 2000). Mais les statistiques et la recherche empirique font toujours défaut. Aussi, bien que la Commission Européenne ait estimé que le trafic de femmes et d'enfants en Europe concernait 120 000 personnes par an, ce chiffre ne repose sur aucun fondement précis.

Parce les données fiables sont rares, il n'est pas possible de savoir si le trafic se développe. Les statistiques allemandes indiquent une baisse du nombre de femmes victimes de ce trafic entre 1995 et 1999, mais cette tendance pourrait refléter une diminution des enquêtes de police plutôt qu'une baisse réelle de nombre de victimes (Laczko, Klekowski, von Koppenfels et Barthel, 2002). Ce qui semble se produire, c'est un changement dans les pays dont sont originaires les femmes venant en Europe occidentale, un plus grand nombre d'entre elles étant originaires d'Europe centrale et orientale en

remplacement de leurs soeurs d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique. En 2000, 56% des victimes du trafic en Allemagne étaient originaires des PECO, 28% de la CEI (BKA, 2000). Les données des ONGs allemandes confirment cette tendance (Laczko, Klekowski, von Koppenfels et Barthel, 2002). Les données du Royaume-Uni confirment également le fait que PECO sont les principaux pourvoyeurs (Kelly et Regan, 2000). Cependant, les rapports des services de renseignements de la police polonaise laissent entendre que le trafic de Polonaises diminue chaque année (Ibid.).

Ce qui est nouveau c'est que les PECO ne sont pas seulement des pourvoyeurs de femmes victimes de ce trafic mais deviennent également des pays de transit et d'accueil en raison de l'augmentation du trafic de femmes originaires de pays situés plus à l'Est, notamment du Belarus, de Russie, de Lituanie, d'Ukraine et de Moldova (Laczko, Klekowski, von Koppenfels et Barthel, 2002). Le trafic de femmes vers les Balkans a également augmenté, y compris les flux en provenance de Moldova, de Roumanie et d'Ukraine.

11. GESTION DES MIGRATIONS

Au cours des dernières années, les gouvernements et les organisations intergouvernementales ont commencé à assortir leur discours rhétorique sur la nécessité de « gérer » plutôt que de « contrôler » les migrations internationales à solides propositions d'action. La première tentative méthodique fut celle du Conseil de l'Europe en 1998, suivie par une série de Communications de la Commission Européenne au Conseil et au Parlement Européens. On en trouvera une brève description ci-dessous :

11.1 Stratégie de gestion des migrations du Conseil de l'Europe

Cette stratégie était destinée à être appliquée à un niveau paneuropéen et reposait sur quatre principes cohérents :

* **Ordre**

Définir un ensemble de mesures permettant de gérer l'immigration de façon ordonnée, afin que les migrants comme les sociétés d'accueil en tirent le meilleur profit et que le trafic et les mouvements illégaux soient réduits.

* **Protection**

Offrir une capacité suffisante de protection et de traitement des afflux désordonnés ou soudains.

* **Intégration**

Créer un environnement propice à l'intégration

* **Coopération**

Nouer le dialogue et des liens de coopération avec les pays émetteurs afin d'établir une cohérence entre la politique étrangère et les objectifs en matière d'immigration.

Cette stratégie accepte le fait que l'Europe est une région d'immigration, laquelle doit être gérée dans une perspective globale. Elle souligne que la protection des droits fondamentaux de la personne humaine constitue l'élément de base de cette gestion. Cette stratégie repose sur la conviction que nombre des difficultés que rencontrent aujourd'hui les gouvernements en matière de politique migratoire résultent du fait que des problèmes spécifiques tels que l'économie, l'asile, la clandestinité ou les retours font l'objet d'une approche morcelée. Une stratégie de gestion doit être une stratégie globale, applicable sur le long terme.

11.2 Politique communautaire d'immigration de la Commission Européenne

Cette approche de gestion a également reçu l'appui de la Commission Européenne à travers ses propositions relatives à une politique communautaire d'immigration pour les 20 ou 30 prochaines années comportant quatre grands axes (Commission Européenne, 2000) :

- * la nécessité de contrôler les mouvements migratoires par des mesures propres à encourager l'immigration légale et à lutter contre l'immigration clandestine
- * la coopération avec les pays d'origine des migrants dans le cadre des politiques d'aide au développement conçues pour réduire les facteurs de répulsion
- * la définition d'une politique d'intégration qui établisse les droits et les obligations des immigrés
- * l'élaboration d'un cadre législatif commun à tous les Etats membres visant à imposer des sanctions pénales aux trafiquants et aux contrebandiers et à venir en aide aux victimes de ces trafics.

Cette politique repose sur l'idée que les politiques d'immigration « zéro » des trente dernières années ne sont plus de mise, que l'immigration se poursuivra et doit être soigneusement réglementée afin que l'Union, les immigrés eux-mêmes et les pays d'origine en tirent le plus grand profit. Il convient de prendre en compte tous les types de migrations – pour des motifs humanitaires, familiaux ou économiques – afin d'en gérer l'impact sur l'ensemble des pays émetteurs et des pays d'accueil.

Le succès d'une telle politique dépend de la coordination effective de tous les acteurs œuvrant dans ce domaine, de l'adoption et de la mise en œuvre de nouvelles mesures appropriées au plan de la Communauté et des Etats membres. Une autre Communication (COM(2001)387 final) définit des propositions en vue de l'adoption d'une méthode transparente de coordination dans la mise en œuvre de la politique d'immigration. Elle propose que chacun des Etats membres prépare un plan d'action national destiné à développer et évaluer la Politique communautaire d'immigration.

11.3 Communication de la Commission Européenne concernant une politique commune d'asile

Cette Communication publiée à la fin de l'année 2000 propose une directive sur des normes minimales de procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les Etats membres afin de parvenir à un minimum d'harmonisation des règles applicables. Il faut en effet tendre vers un type de procédure « unique » afin que toutes les demandes de protection soient examinées en un seul et même lieu de manière à garantir au demandeur que toutes les formes de persécution ou de risque sont prises en compte et de réduire le temps passé à examiner chaque demande.

Au début, les Etats conservent leur système national, mais sont tenus de respecter certaines normes et conditions relatives aux autorités compétentes et aux procédures applicables. Dans un deuxième temps, on s'oriente vers une procédure commune, ce qui laisse moins de latitude aux Etats et conduit à une certaine convergence dans leur interprétation des procédures. L'objectif final est l'adoption d'une procédure d'asile commune et d'un statut uniforme pour les personnes qui se voient accorder l'asile.

11.4 Communication de la Commission Européenne concernant une politique commune d'immigration clandestine

Par cette communication datant de la fin de 2001, La Commission propose d'adopter une approche globale de l'immigration clandestine, du trafic et de la contrebande d'êtres humains. Elle définit six domaines d'action : la politique en matière de visas, une infrastructure pour les échanges d'information, pour la coopération et la coordination, la gestion des frontières, une coopération de la police, la législation concernant les étrangers et les délinquants et une politique concernant les admissions et les retours.

La politique en matière de visas englobe les listes par pays, des normes uniformes, la création de structures administratives communes et la mise en place d'un système européen de reconnaissance des visas. Les besoins d'information incluent de meilleures statistiques, la collecte d'informations, le renseignement et l'analyse ainsi que la mise en place d'un « système d'alerte anticipée ». Les mesures avant le passage de la frontière sont importantes, et comprennent la coopération et l'aide financière dans les pays tiers ainsi que des campagnes de sensibilisation. Une meilleure gestion des frontières implique la création d'un corps de gardes-frontière européen et la surveillance des frontières par des équipes communes ainsi qu'un rôle accru pour Europol. De meilleurs instruments juridiques sont proposés pour combattre le trafic et la contrebande ainsi que l'exploitation des travailleurs. Enfin, la Commission a souligné qu'une politique communautaire de retour doit reposer sur des principes, des normes et des mesures communs.

11.5 Communication de la Commission Européenne concernant une politique commune de retour des résidents clandestins

Cette Communication de la fin de 2002 fait suite à la communication concernant la lutte contre l'immigration clandestine. Elle souligne quatre points : tout d'abord, la nécessité d'augmenter la coopération opérationnelle, l'élaboration d'un cadre juridique approprié, un programme cohérent et enfin l'importance d'une coopération étroite avec les Etats tiers.

Parmi d'autres propositions circonstanciées, cette communication précise qu'il est préférable de mettre en place une politique de retour progressive par des mesures à court terme applicables de suite, que les Etats

doivent s'entraider afin de faciliter les retours et qu'il convient de mieux coordonner une plus grande coopération des opérations en développant le réseau d'information et de coordination proposé dans la communication concernant l'immigration clandestine. En outre, des normes minimales communes en matière de renvoi sont nécessaires pour garantir l'efficacité de telles politiques. Dans l'ensemble, la communication souligne que l'UE doit développer ses programmes de retour intégrés, couvrant toutes les étapes du processus de retour et adaptés à chaque pays.

11.6 Autres propositions pour lutter contre l'immigration clandestine

D'autres organisations extérieures à la Commission ont lutté activement contre la contrebande d'êtres humains. En mai 2000, le HCR a publié ses « Recommandations concernant les droits de l'homme et le trafic de main d'œuvre » dans le cadre d'un rapport au Conseil économique et social des Nations Unies. En novembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un « Nouveau protocole pour la prévention, la suppression et la répression du trafic d'êtres humains, en particulier de femmes et d'enfants ». Ce Protocole répondait au mécontentement général devant les insuffisances du Protocole de 1949 et s'engageait à aider les victimes d'un tel trafic et à promouvoir la coopération entre les Etats afin de mener à bien les objectifs visant à le combattre. Au chapitre 3 de sa « Déclaration de Bucarest » l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE insistait sur une nouvelle résolution qui irait jusqu'à faire de ce trafic un crime tout en garantissant l'immunité de poursuites pour les victimes .

11.7 Gestion des migrations : résumé

Cette brève description des différentes stratégies de gestion des migrations proposées appelle certaines généralisations.

Tout d'abord, l'enjeu consiste aujourd'hui à gérer les migrations et non à les endiguer. Les Etats et les organisations internationales reconnaissent qu'il n'est pas possible d'endiguer les migrations internationales, en ce sens que les pays ne peuvent ouvrir et fermer le robinet de ces flux aux frontières. Ils n'ont d'ailleurs jamais pu le faire.

Deuxièmement, l'on admet généralement que les migrations sont un phénomène positif et que la gestion des migrations doit avant tout veiller à ce que ces mouvements se traduisent par un bilan positif sur toute la ligne.

Troisièmement, les stratégies de gestion des migrations réclament une approche globale de l'ensemble du phénomène traitant des mouvements réguliers comme des mouvements clandestins. La recherche de solutions pour un aspect du problème entraîne invariablement des conséquences involontaires ailleurs, ce

que l'on observe fréquemment dans le recours à des échappatoires qui permettent de détourner les flux migratoires d'une filière à une autre.

Enfin, les pays ne peuvent plus se permettre d'agir isolément. La coopération est vitale, à la fois avec les voisins européens et les pays plus éloignés. Il s'ensuit un mouvement vers une plus grande standardisation de la politique migratoire dans l'Union Européenne. La dynamique est telle que même les Etats ne faisant pas partie de l'UE se voient aujourd'hui contraints d'harmoniser leurs politiques pour s'inscrire dans un modèle unique.

Bibliographie

Apap, J. et al., 2000, Rapport de synthèse sur la comparaison des réglementations d'étrangers illégaux dans l'Union Européenne, 23-82 in De Bruycker, P., (éd.), De Bruycker, P. (ed.), *Regularisations of Illegal Immigrants in the European Union*, Bruxelles, Bruylant.

Baldassarini, A., 2001, Non Regular Foreign Input of Labour in the New National Accounts Estimates. OECD Meeting of National Accounts Experts, Paris. STD/NA (2001) 30.

Bedzir, V., 2001. "Migration from Ukraine to Central and Eastern Europe" 277-292, in Wallace, C. and Stola, D. (eds) *Patterns of Migration in Central Europe*, Basingstoke:Palgrave.

Böcker, A. and Havinga, T., 1997. *Asylum Migration to the European Union: Patterns of Origin and Destination*, Luxembourg: European Commission.

Cavounidis, J., 2002, Migration in Southern Europe and the Case of Greece. *International Migration*, 40, 45-70.

Chaloff, J., 2001, Report of the Italian SOPEMI Correspondent to the OECD, Rome.

Coleman, D. A., 2000. Who's Afraid of Low Support Ratios? A UK Response to the UN Population Division's Report on Replacement Migration. 15-1 – 15-51 in *UN Expert Group Meeting on Policy Responses to Population Ageing and Population Decline*. New York, UN.

Commission européenne, 2000. *Une politique communautaire en matière d'immigration*, Bruxelles.

Commission européenne, 2000. *Une politique communautaire en matière d'asile*, Bruxelles.

Commission européenne, 2001. *Une politique communautaire en matière d'immigration clandestine*, Bruxelles.

Commission européenne, 2002. *Une politique communautaire en matière de retour forcé en cas de résidence illégale*, Bruxelles.

Fassmann, H. and Münz, R., 2002. "EU Enlargement and Future East-West Migration" 57-84 in Laczko, F., Stacher, I., and Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*)

Feld, S., 2000, "Active population growth and immigration hypotheses in Western Europe". *European Journal of Population*, 16, 3-40.

Frejka, T. (ed.), 1996. *International Migration in Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States*, Geneva and New York: United Nations.

Futo, P. and Tass, T., 2002, "Border Apprehension Statistics of Central and Eastern Europe. A Resource for Measuring Illegal Migration?" 85-116 in Laczko, F., Stacher, I. and Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*)

Garson J-P., Redor, D. and Lemaitre, G., 1997. 'Regional Integration and the Outlook for Temporary and Permanent Migration in Central and Eastern Europe' in Biffi, G. (ed.), *Migration Free Trade and Regional Integration in Central and Eastern Europe*, Vienna: Verlag Österreich.

Gott, C. and Johnston, K., 2002. *The Migrant Population in the UK: Fiscal Effects*, RDS Occasional Paper N° 77, Home Office, London.

IOM and ICMPD, 2002. *Migration Trends in Eastern Europe and Central Asia: 2001-02 Review*, IOM, Geneva.

Izquierdo Escribano, A., 2000, 2001, *Report of the Spanish SOPEMI Correspondent to the OECD*, Madrid.

Juhasz, J., 1999. *Report of the Hungarian SOPEMI Correspondent to the OECD*. Budapest.

Juhasz, J., 2000, Migrant Trafficking and Human Smuggling in Hungary, 167-232 in IOM, *Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe*, Geneva, IOM.

Kelly, L. and Regan, L., 2000, *Stopping traffic: an exploratory study of trafficking in women for sexual exploitation in the UK*. Report to the Home Office. University of North London.

Klinchenko, T., 2000. "Migrant Trafficking and Human Smuggling in Ukraine", 329-416 in IOM, *Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe*. Geneva, IOM.

Kolakovic, P., Martens, J. and Long, L., 2002. "Irregular Migration through Bosnia and Herzegovina" 117-150 in Laczko, F., Stacher, I. and Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*)

Kraler, A. and Iglicka, K., 2002. "Labour Migration in Central European Countries" 27-56 in Laczko, F., Stacher, I. and Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*)

Laczko, F., 2002. "Introduction" 1-10 in Laczko, F., Stacher, I. and Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*)

Laczko, F., Klekowski von Koppenfels, A., and Barthel, J. 2002. "Trafficking in Women from Central and Eastern Europe: a review of statistical data" 151-172 in Laczko, F., Stacher, I. and Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*)

Laczko, F., Stacher, I. and Klekowski von Koppenfels, A. 2002. *New Challenges for Migration Policy in Central and Eastern Europe*, The Hague: TMC Asser Press

Malheiros, J., 2001. *Report of the Portuguese SOPEMI Correspondent to the OECD*, Lisbon.

Maresova, C. 1999. *Report of the Czech SOPEMI Correspondent to the OECD*, Prague.

McLaughlan, G. and Salt, J. 2002. "Global Competition for Skills: An evaluation of policies" 201-243 in Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs, *Migration: Benefiting Australia. Conference Proceedings, Sydney 7-8 May 2002*, Sydney: Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs.

Migration Policy Group, 2000. European Union: Proposal for EU immigration policy for the next 20-30 years. *Migration News Sheet*, 210, 1.

OECD. 1999, 2001. *Trends in International Migration: Annual Report*, Paris: OECD.

Okolski, M. 1998. "Regional Dimension of International Migration in Central and Eastern Europe", *GENUS* 54:1-26.

Okolski, M. 1996, 1999. *Report of the Polish SOPEMI Correspondent to the OECD*, Warsaw.

Petropoulos, N., 2000, *Report of the Greek SOPEMI Correspondent to the OECD*, Athens.

Piguet, E., Losa, S., 2002, *Travailleurs de l'ombre? Demande de main-d'œuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse*. Seisomo: Zurich.

Poulain, M. 1998. "Belgium" in Delauney, D. and Tapinos, G. *La mesure de la migration clandestine en Europe*, Population and Social Conditions Working Paper 3/1998/E/no. 7, Luxembourg: Eurostat.

Punch, A. and Pearce, D., 2000. *Europe's Population and Labour Market Beyond 2000*. Strasbourg, Council of Europe.

Robolis, S., 2001. *Report of the Greek SOPEMI Correspondent to the OECD*, Athens.

Salt, J., Singleton A., and Hogarth, J. 1994. *Europe's international migrants: data sources, patterns and trends*. HMSO, London.

Salt, J. and Hogarth, J., 2000. Migrant trafficking and human smuggling in Europe: a review of the evidence. 13-163 in IOM, *Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe*. Geneva, IOM.

Salt, J., Clarke J., and Schmidt, S., 2000. *Patterns and Trends in International Migration in Western Europe*. Brussels, European Commission.

UN Population Division, 2000. *Replacement Migration. Is it a Solution to Declining and Ageing Populations?* New York, UN.

Van der Leun, J.P., Engbersen, G., van der Heijden, P., 1998, *Illegaliteit en criminaliteit. Schattingen, aanhoudingen en uitzettingen* Rotterdam: Erasmus University.

Wallace, C. 1999. *Economic Hardship, Migration and Survival Strategies in East-Central Europe*, Vienna: HIS.

Widgren, J., 1994, *Multilateral co-operation to combat trafficking in migrants and the role of international organisations*. 11th IOM Seminar on Migration, October. Geneva.

TABLEAUX

TABLE 1
ESTIMATED AND PROJECTED POPULATION OF THE WORLD AND MAJOR AREAS, 1950, 2000 AND 2050

REGION	<i>Millions and Per Cent</i>					
	1950		2000		2050	
	Nos.	%	Nos.	%	Nos.	%
Total	2519	100,0	6057	100,0	9322	100,0
Africa	221	8,8	794	13,1	2000	21,5
Asia	1399	55,5	3672	60,6	5428	58,2
Europe	548	21,8	727	12,0	603	6,5
Latin America and the Caribbean	167	6,6	519	8,6	806	8,6
North America	172	6,8	314	5,2	438	4,7
Oceania	13	0,5	31	0,5	47	0,5

Source: United Nations Population Division, World Population Prospects: The 2000 Revision, Volume 1: Comprehensive Tables (United Nations, New York 2001)

Notes:

The 2050 data are based upon medium fertility variants

TABLE 2
COMPONENTS OF POPULATION CHANGE IN EUROPE, 1999-2001

Country	<i>annual average per cent</i>		
	Growth Rate	Natural Increase	Net Migration
Albania (1)	0,82	1,22	-0,40
Andorra (2)	0,23	0,86	-0,63
Armenia	0,02	0,27	-0,25
Austria	0,23	0,01	0,22
Azerbaijan	0,80	0,86	-0,06
Belarus	-0,31	-0,46	0,15
Belgium (2)	0,24	0,10	0,15
Bosnia and Herzegovina	-	-	-
Bulgaria	-0,51	-0,51	0,00
Croatia (2)	0,30	-0,15	0,45
Cyprus	0,62	0,47	0,14
Czech Republic	-0,06	-0,18	0,12
Denmark	0,34	0,15	0,20
Estonia	-0,44	-0,42	-0,02
Finland	0,23	0,15	0,08
France	0,48	0,39	0,09
FYR Macedonia	0,43	0,54	-0,11
Georgia (2)	-0,95	0,02	-0,97
Germany	0,16	-0,10	0,26
Greece (2)	0,20	-0,02	0,23
Hungary	-0,26	-0,40	0,14
Iceland	1,29	0,83	0,46
Ireland	1,27	0,63	0,64
Italy (2)	0,20	-0,04	0,24
Latvia	-0,75	-0,54	-0,21
Liechtenstein	1,54	-	-
Lithuania	-0,58	-0,16	-0,41
Luxembourg	1,13	0,42	0,71
Malta	0,62	0,30	0,33
Moldova	-0,22	-0,10	-0,11
Netherlands	0,72	0,40	0,33
Norway	0,59	0,31	0,27
Poland	-0,03	0,01	-0,04
Portugal	0,60	0,10	0,50
Romania (2)	-0,13	-0,12	-0,01
Russia	-0,55	-0,65	0,10
San Marino	2,37	0,40	1,97
Slovak Republic	0,06	0,03	0,02
Slovenia	0,26	-0,05	0,31
Spain	0,74	0,08	0,67
Sweden	0,21	-0,04	0,25
Switzerland	0,63	0,20	0,42
Turkey	1,83	1,56	0,27
Ukraine (2)	-0,82	-0,73	-0,09
United Kingdom	0,41	0,11	0,30
Yugoslavia	0,10	0,10	0,00

Source: Council of Europe

Notes

1. Data available for 1999 only.

2. Data available for 1999 and 2000 only.

TABLE 3
STOCK OF FOREIGN POPULATION IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001 (thousands)

(A) WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
AUSTRIA	723,0	728,0	732,7	737,3	748,2	757,9	766,1
BELGIUM	909,8	911,9	903,1	892,0	897,1	861,7	846,7
DENMARK	222,7	237,7	237,7	249,6	259,4	258,6	266,7
FINLAND	68,6	73,8	81,0	85,1	87,7	91,1	98,6
FRANCE	-	-	-	-	3263,2	-	-
GERMANY	7173,9	7314,0	7365,8	7319,6	7343,6	7296,8	7318,6
GREECE (1)	153,0	155,0	165,4	-	305,3	281,5	797,1
ICELAND	4,8	5,1	5,6	6,5	7,3	8,8	9,9
IRELAND	96,1	117,5	113,9	110,9	118,0	126,5	152,2
ITALY (2)	991,4	1095,6	1240,7	1250,2	1252,0	1388,2	1362,6
LUXEMBOURG	132,5	138,1	142,8	147,7	152,9	159,4	164,7
NETHERLANDS	725,4	679,9	678,1	662,4	651,5	667,8	690,4
NORWAY	160,8	157,5	158,0	165,1	178,7	184,3	185,9
PORTUGAL	168,3	172,9	175,3	178,1	190,9	207,6	223,6
SPAIN	499,8	539,0	609,8	719,6	801,3	895,7	-
SWEDEN (3)	531,8	526,6	522,0	499,9	487,1	477,3	476,0
SWITZERLAND (4)	1363,6	1369,5	1375,2	1383,6	1406,6	1424,4	1457,8
TURKEY	-	68,1	135,9	162,2	-	-	-
UNITED KINGDOM	1948,0	1934,0	2066,0	2207,0	2208,0	2342,0	2587,0

(B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
BULGARIA (5)	37,6	38,8	40,6	41,1	38,7	-	-
CZECH REPUBLIC (6)	159,2	199,2	210,3	220,2	228,9	201,0	210,8
HUNGARY (7)	140,0	138,0	143,0	150,2	153,1	110,0	116,4
POLAND	-	29,9	32,5	-	42,8	-	-
ROMANIA	1,9	1,7	1,4	1,4	1,3	1,2	1,1
SLOVENIA	48,0	43,0	41,7	39,4	42,5	42,3	45,3
RUSSIA (8)	171,6	158,5	138,3	-	-	-	-
LATVIA	7,1	12,1	17,4	23,7	25,7	29,4	31,3
LITHUANIA	-	-	-	-	-	-	31,2
SLOVAK REPUBLIC (9)	21,9	21,5	26,4	28,4	29,5	28,8	29,4
ESTONIA	-	-	323,0	287,0	274,0	274,5	-

Sources: OECD SOPEMI Correspondents, Council of Europe, National Statistical Offices

NOTES

1. 1999 and 2000 do not include 0-14 year olds
2. Figures refer to residence permits.
3. Some foreigners permits of short duration are not counted (mainly citizens of other Nordic countries).
4. Numbers of foreigners with annual residence permits (including, up to 31/12/82, holders of permits of durations below 12 months) and holders of settlement permits (permanent permits). Seasonal and frontier workers are excluded.
5. Permanently resident foreigners, Ministry of Interior.
6. Data derived from Ministries of Labour and Interior, and include only those holding permanent and long-term residence permits.
7. Temporary residence permit holders only.
8. Only permanent resident foreigners, Ministry of Interior, 1998.
9. Number of residence permits. Source Presidium of Police Corps, in Slovak Correspondent's SOPEMI Report, 2001.

TABLE 4
STOCK OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF TOTAL POPULATION IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001, (pe

(A) WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
AUSTRIA	9,0	9,0	9,1	9,1	9,3	9,4	9,4
BELGIUM	9,0	9,0	8,9	8,8	8,8	8,4	8,2
DENMARK	4,3	4,5	4,5	4,7	4,9	4,9	5,0
FINLAND	1,3	1,4	1,6	1,7	1,7	1,8	1,9
FRANCE	-	-	-	-	5,6	-	-
GERMANY	8,8	8,9	9,0	8,9	9,0	8,9	8,9
GREECE	1,5	1,5	1,6	-	2,9	2,7	7,6
ICELAND	1,8	1,9	2,1	2,4	2,6	3,2	3,5
IRELAND	2,7	3,2	3,1	3,0	3,2	3,3	4,0
ITALY	1,7	1,9	2,2	2,2	2,2	2,4	2,4
LUXEMBOURG	32,6	33,5	34,1	34,9	35,6	36,6	37,3
NETHERLANDS	4,7	4,4	4,4	4,2	4,1	4,2	4,3
NORWAY	3,7	3,6	3,6	3,7	4,0	4,1	4,1
PORTUGAL	1,7	1,7	1,7	1,8	1,9	2,0	2,2
SPAIN	1,3	1,4	1,6	1,8	2,0	2,3	-
SWEDEN	6,0	6,0	5,9	5,7	5,5	5,4	5,4
SWITZERLAND	19,4	19,4	19,4	19,5	19,7	19,9	20,2
TURKEY	-	0,1	0,2	-	-	-	-
UNITED KINGDOM	3,3	3,3	3,5	3,7	3,7	3,9	4,3

(B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
BULGARIA	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-
CZECH REPUBLIC	1,5	1,9	2,0	2,1	2,2	2,0	2,1
HUNGARY	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,1	1,2
POLAND	-	0,1	0,1	-	0,1	-	-
ROMANIA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SLOVENIA	2,4	2,2	2,1	2,0	2,1	2,1	2,3
RUSSIA	0,1	0,1	0,1	-	0,0	-	-
LATVIA	0,3	0,5	0,7	1,0	1,1	1,2	1,3
LITHUANIA	-	-	-	-	-	-	0,8
SLOVAK REPUBLIC	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
ESTONIA	-	-	22,1	19,7	19,0	20,0	-

Sources: OECD SOPEMI Correspondents, Council of Europe, National Statistical Offices

Notes:
see Table 3.

TABLE 5
FOREIGN POPULATION IN EU AND EFTA COUNTRIES, AS OF 1 JANUARY 2000 (OR LATEST YEAR AVAILABLE)

Absolute figures																							
Year	B 2000	DK 1999	D 2000	EL 1997	E 2000	F 1999	IRL 2000	I 2000	L 1998	NL 2000	A 2000	P 2000	FIN 2000	S 2000	UK 1999	IS 2000	LI 1997	N 2000	CH 2000	EU 15 (2)	EFTA (2)	EEA (2)	EU & EFTA (2)
Total	853369	256276	7343591	161148	801329	3263186	126533	1E+06	147700	651532	753528	190898	87680	487175	2297947	7271	11714	178686	1406630	18692445	1592587	18878402	20285032
Europe	661258	157203	5930311	97432	352974	1555679	92209	498170	-	333380	474728	56712	60171	330763	1057261	5094	11414	118354	1254001	11658251	1377449	11781699	13035700
EU 15 & EFTA	570531	72473	1905432	46789	326388	1225755	-	161024	-	200087	-	54253	17333	214757	874272	2941	9629	83355	810512	5669094	896808	5755390	6565902
EU 15	563556	53195	1858672	45020	312203	1195498	92209	148506	131410	195886	-	52429	16328	177430	859138	2617	5012	78482	807332	5701480	888431	5782579	6589911
EFTA	6975	19278	46760	1769	14185	30257	-	12518	-	4201	-	1824	1005	37327	15134	324	4617	4873	3180	191233	8377	196430	199610
Central and Eastern Europe	21544	46626	1969760	47264	25733	119849	-	32468	-	340499	-	89518	7791	27726	291388	184	18	11567	362624	3193133	396233	3226742	3589366
Other Europe	69183	38104	2055119	3379	853	210075	-	9002	-	100825	-	98	1772	16582	64594	11	800	3532	80865	2569586	84408	2573129	2653994
Africa	153356	23871	300611	13237	213012	1419758	-	411492	-	149764	-	35987	7791	27726	291388	184	18	11567	35446	3101524	47197	3113275	3148721
Americas	18744	9808	205373	19996	166709	81293	8044	120898	-	36484	-	35987	3649	31814	249669	828	178	14318	46955	988468	62101	1003614	1050569
Asia	19047	55524	823092	27884	66922	203432	-	236369	-	62368	-	7890	13813	84140	559042	1104	99	33274	67386	2159523	101764	2193901	2261287
Oceania	648	1110	10033	1242	1013	3024	-	3154	-	3168	-	516	495	2171	98669	56	5	761	2568	125243	3385	126060	128628
Other (3)	316	8760	74171	-	699	-	-	470	-	66368	27880	275	1761	10561	23846	5	34	412	274	466027	691	466444	466718

Proportion of total foreign population of reporting country (per cent)

Year	B 2000	DK 1999	D 2000	EL 1997	E 2000	F 1999	IRL 2000	I 2000	L 1998	NL 2000	A 2000	P 2000	FIN 2000	S 2000	UK 1999	IS 2000	LI 1997	N 2000	CH 2000	EU 15 (2)	EFTA (2)	EEA (2)	EU & EFTA (2)
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Europe	77.5	61.3	80.8	60.5	44.0	47.7	72.9	39.2	-	51.2	63.0	29.7	68.6	67.9	46.0	70.1	97.4	66.2	89.1	62.4	86.5	62.4	64.3
EU 15 & EFTA	66.9	28.3	25.9	29.0	40.7	37.6	-	12.7	-	30.7	-	28.4	19.8	44.1	38.0	40.4	82.2	46.6	57.6	30.3	56.3	30.5	32.4
EU 15	66.0	20.8	25.3	27.9	39.0	36.6	72.9	11.7	89.0	30.1	-	27.5	18.6	36.4	37.4	36.0	42.8	43.9	57.4	30.5	55.8	30.6	32.5
EFTA	0.8	7.5	0.6	1.1	1.8	0.9	-	1.0	-	0.6	-	1.0	1.1	7.7	0.7	4.5	39.4	2.7	0.2	1.0	0.5	1.0	1.0
Central and Eastern Europe	2.5	18.2	26.8	29.3	3.2	3.7	-	25.8	-	5.0	45.2	1.2	46.8	20.4	5.2	29.5	8.4	17.6	25.8	17.1	24.9	17.1	17.7
Other Europe	8.1	14.9	28.0	2.1	0.1	6.4	-	0.7	-	15.5	-	0.1	2.0	3.4	2.8	0.2	6.8	2.0	5.7	13.7	5.3	13.6	13.1
Africa	18.0	9.3	4.1	8.2	26.6	43.5	-	32.4	-	23.0	-	46.9	8.9	5.7	12.7	2.5	0.2	6.5	2.5	16.6	3.0	16.5	15.5
Americas	2.2	3.8	2.8	12.4	20.8	2.5	6.4	9.5	-	5.6	-	18.9	4.2	6.5	10.9	11.4	1.5	8.0	3.3	5.3	3.9	5.3	5.2
Asia	2.2	21.7	11.2	17.3	8.4	6.2	-	18.6	-	9.6	-	4.1	15.8	17.3	24.3	15.2	0.8	18.6	4.8	11.6	6.4	11.6	11.1
Oceania	0.1	0.4	0.1	0.8	0.1	0.1	-	0.2	-	0.5	-	0.3	0.6	0.4	4.3	0.8	0.0	0.4	0.2	0.7	0.2	0.7	0.6
Other (3)	0.0	3.4	1.0	-	0.1	-	-	0.0	-	10.2	37.0	0.1	2.0	2.2	1.0	0.1	0.3	0.2	0.0	2.5	0.0	2.5	2.3

Proportion of total foreign citizenship in EU and EFTA countries (per cent)

Year	B 2000	DK 1999	D 2000	EL 1997	E 2000	F 1999	IRL 2000	I 2000	L 1998	NL 2000	A 2000	P 2000	FIN 2000	S 2000	UK 1999	IS 2000	LI 1997	N 2000	CH 2000	EU 15 (2)	EFTA (2)	EEA (2)	EU & EFTA (2)
Total	4.2	1.3	36.2	0.8	4.0	16.1	0.6	6.3	0.7	3.2	3.7	0.9	0.4	2.4	11.3	0.0	0.1	0.9	6.9	92.1	7.9	93.1	100.0
Europe	5.1	1.2	45.5	0.7	2.7	11.9	0.7	3.8	-	2.6	3.6	0.4	0.5	2.5	8.1	0.0	0.1	0.9	9.6	89.4	10.6	90.4	100.0
EU 15 & EFTA	8.7	1.1	29.0	0.7	5.0	18.7	-	2.5	-	3.0	-	0.8	0.3	3.3	13.3	0.0	0.1	1.3	12.3	86.3	13.7	87.7	100.0
EU 15	8.6	0.8	28.2	0.7	4.7	18.1	1.4	2.3	2.0	3.0	-	0.8	0.2	2.7	13.0	0.0	0.1	1.2	12.3	86.5	13.5	87.7	100.0
EFTA	3.5	9.7	23.4	0.9	7.1	15.2	-	6.3	-	2.1	-	0.9	0.5	18.7	7.6	0.2	2.3	2.4	1.6	95.8	4.2	98.4	100.0
Central and Eastern Europe	0.6	1.3	54.9	1.3	0.7	3.3	-	9.1	-	0.9	9.5	0.1	1.1	2.8	3.3	0.1	0.0	0.9	10.1	89.0	11.0	89.9	100.0
Other Europe	2.6	1.4	77.4	0.1	0.0	7.9	-	0.3	-	3.8	-	0.0	0.1	0.6	2.4	0.0	0.0	0.1	3.0	96.8	3.2	97.0	100.0
Africa	4.9	0.8	9.5	0.4	6.8	45.1	-	13.1	-	4.8	-	2.8	0.2	0.9	9.3	0.0	0.0	0.4	1.1	98.5	1.5	98.9	100.0
Americas	1.8	0.9	19.5	1.9	15.9	7.7	0.8	11.5	-	3.5	-	3.4	0.3	3.0	23.8	0.1	0.0	1.4	4.5	94.1	5.9	95.5	100.0
Asia	0.8	2.5	36.4	1.2	3.0	9.0	-	10.5	-	2.8	-	0.3	0.6	3.7	24.7	0.0	0.0	1.5	3.0	95.5	4.5	97.0	100.0
Oceania	0.5	0.9	7.8	1.0	0.8	2.4	-	2.5	-	2.5	-	0.4	0.4	1.7	76.7	0.0	0.0	0.6	2.0	97.4	2.6	98.0	100.0
Other (3)	0.1	1.9	15.9	-	0.1	-	-	0.1	-	14.2	59.7	0.1	0.4	2.3	5.1	0.0	0.0	0.1	0.1	99.9	0.1	99.9	100.0

Source: Eurostat

Notes:

1. "-" refers to data which are unavailable.
3. These sub-totals have been constructed by summing relevant figures where available in the preceding columns. Therefore, owing to unavailable figures and data from different years, some of these figures are (under-)estimates.
5. Includes those not included in other categories, stateless and unknown.

Notes:

1. "-" refers to data which are unavailable.
2. For UK C&E Europe includes F. Soviet Union and Other Europe does not.
3. These sub-totals have been constructed by summing relevant figures where available in the preceding columns. Therefore, owing to unavailable figures and data from different years, some of these figures are (under-)estimates.
4. Includes Former USSR and Former Yugoslavia.
5. Includes those not included in other categories, stateless and unknown.

TABLE 6
INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001 (thousands) (1)

(A) WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
AUSTRIA	-	57,1	56,9	59,2	72,4	66,0	75,0
BELGIUM	53,1	51,9	49,2	50,9	57,8	57,3	-
DENMARK	33,0	24,7	20,4	21,3	27,9	30,8	33,7
FINLAND	7,3	7,5	8,1	8,3	7,9	9,1	11,0
FRANCE	77,0	75,0	103,0	139,0	108,1	119,3	-
GERMANY	792,7	707,9	615,3	605,5	673,9	649,2	685,3
GREECE	20,2	22,2	22,1	-	-	-	-
ICELAND	0,9	1,3	1,4	1,8	1,9	2,5	2,5
IRELAND (2)	31,2	39,2	44,0	44,0	47,5	42,3	46,2
ITALY	68,2	143,2	-	127,1	268,0	271,5	232,8
LUXEMBOURG	10,3	10,0	10,4	11,6	12,8	11,8	11,2
NETHERLANDS	67,0	77,0	76,7	81,7	78,4	91,4	94,5
NORWAY (3)	16,5	17,2	22,0	26,7	32,2	27,8	25,4
PORTUGAL	-	3,6	3,3	-	10,6	18,0	-
SPAIN	19,5	16,7	35,6	-	-	-	-
SWEDEN (4)	36,1	35,4	33,4	35,7	34,6	42,6	44,1
SWITZERLAND (5)	91,0	74,4	69,6	72,2	83,7	84,2	98,2
UNITED KINGDOM (6)	229,4	227,8	244,2	290,2	331,8	376,8	-

(B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
CZECH REPUBLIC (7)	10,5	10,9	12,9	10,7	9,9	7,8	12,9
HUNGARY (8)	14,0	13,7	13,3	16,1	20,2	20,2	-
POLAND (9)	8,1	8,2	8,4	8,9	7,5	7,3	6,6
ESTONIA (10)	1,6	1,6	1,6	1,6	1,4	1,4	-
LATVIA (10)	2,8	2,7	2,9	3,1	1,8	1,6	1,1
LITHUANIA (10)	2,0	3,0	2,5	2,7	2,7	1,5	4,7
ROMANIA (11)	4,5	2,1	6,6	11,9	10,1	11,0	10,4
SLOVAK REPUBLIC	3,0	2,5	2,3	2,1	2,1	2,3	2,0
FYR MACEDONIA	1,0	0,6	0,6	-	1,2	1,2	1,2
RUSSIA	866,3	647,0	597,7	513,6	379,7	359	193,4
CROATIA	42,0	44,6	-	51,8	32,9	2,1	2,1

Sources: OECD SOPEMI Correspondents, Council of Europe, National Statistical Offices

NOTES:

1. Asylum seekers are excluded.
2. Year ending April.
3. Entries of foreigners intending to stay longer than six months in Norway.
4. Some short duration entries are not counted (mainly citizens of other Nordic countries).
5. Entries of foreigners with annual residence permits, and those with settlement permits (permanent permits) who return to Switzerland after a temporary stay abroad. Seasonal and frontier workers, and transformations are excluded.
6. Source: International Passenger Survey, ONS.
7. Immigrants are persons who have been granted a permanent residence permit.
8. Data refer to foreigners with long-term resident permits or immigration permits, except for foreigners with labour permits.
9. Immigrants are persons granted a permanent residence permit. Numbers may be underestimates since not all children accompanying immigrants are registered.
10. Recorded as "external" migration flows referring to non-Baltic countries.
11. Persons granted a permanent residence permit.

TABLE 7
 OUTFLOWS POPULATION FROM SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001 (thousands)

(A) OUTFLOWS OF OF FOREIGN NATIONALS FROM WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
AUSTRIA	-	42,4	49,8	44,9	47,3	44,4	51,0
BELGIUM	33,1	22,0	23,5	32,5	24,4	35,6	-
DENMARK	5,3	6,0	6,7	7,7	16,2	16,5	17,3
FINLAND	1,5	3,0	1,6	1,7	2,0	4,1	2,2
GERMANY (1)	567,4	559,1	637,1	639,0	555,6	562,8	497,0
ICELAND	0,7	0,7	0,8	0,7	1,0	0,8	1,1
IRELAND (2)	33,1	31,2	29,0	21,2	29,0	22,3	19,9
ITALY	8,4	8,5	-	-	-	12,4	-
LUXEMBOURG	5,7	6,4	6,6	7,8	8,0	8,1	7,6
NETHERLANDS	21,7	22,4	21,9	21,3	20,7	20,7	20,4
NORWAY	9,0	10,0	10,0	12,0	12,7	14,9	15,2
PORTUGAL	-	0,2	-	-	0,4	-	-
SWEDEN (3)	15,4	14,5	15,3	14,1	13,4	12,6	12,7
SWITZERLAND (4)	69,4	71,9	67,9	64,0	62,8	59,3	56,5
UNITED KINGDOM	95,6	99,2	117,9	112,5	141,9	146,6	-

(B) PERMANENT EMIGRATION FROM CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
BULGARIA	55,0	62,0	-	-	-	-	-
CZECH REPUBLIC (5)	0,5	0,7	0,8	1,2	1,1	1,3	21,5
POLAND (6)	26,3	21,3	20,2	22,2	21,5	26,9	23,4
ROMANIA (7)	25,7	21,5	19,9	17,5	12,6	14,8	9,9
ESTONIA	9,8	7,2	4,5	3,0	2,0	1,2	0,9
LATVIA	13,3	10,0	9,7	6,3	3,7	3,5	6,6
LITHUANIA	3,8	3,9	2,5	2,1	1,4	2,6	7,3
HUNGARY (8)	2,4	2,8	1,9	2,3	2,5	2,2	-
SLOVAK REPUBLIC	0,2	0,2	0,6	0,7	0,6	0,8	1,0
UKRAINE	-	-	-	-	110,6	110,3	88,8
RUSSIA	340,0	388,0	233,0	213,4	215,0	145,7	121,2
BELARUS	35,0	-	-	13,2	13,2	13,8	-
FYR MACEDONIA	0,4	0,2	0,3	-	-	0,2	0,5
CROATIA (9)	15,4	10,0	-	-	-	0,1	0,2

Sources: OECD SOPEMI Correspondents, Council of Europe, National Statistical Offices

NOTES:

1. Data includes registered exits of asylum seekers.
2. Year ending April.
3. Some foreign citizens (in particular from other Nordic countries) are not included.
4. Exits of foreigners with annual residence permits and holders of settlement permits (permanent permits).
5. Includes only emigrants who report their departure.
6. Only persons who register their intention to establish a permanent residence abroad with the authorities are included in statistics.
7. Persons who already settled their permanent residence abroad (documented).
8. 1997 figure - Source: HCSO. Data refer to foreigners with long-term resident permits or immigration permits, except for foreigners with labour permits.
9. Includes only emigrants who report their departure.

TABLE 8

NET POPULATION FLOWS OF SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001 (thousands)

A) WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2001 or latest year
AUSTRIA	-	14,7	7,1	14,3	25,1	21,6	24,0	24,0
BELGIUM	20,0	29,9	25,7	18,4	33,4	21,7	-	21,7
DENMARK	27,7	18,7	13,7	13,6	11,7	14,3	16,4	16,4
FINLAND	5,8	4,5	6,5	6,6	5,9	5,0	8,8	8,8
GERMANY	225,3	148,8	-21,8	-33,5	118,3	86,4	188,3	188,3
ICELAND	0,2	0,6	0,6	1,1	0,9	1,7	1,4	1,4
IRELAND	-1,9	8,0	15,0	22,8	18,5	20,0	26,3	26,3
ITALY	59,8	134,7	-	-	-	259,1	-	259,1
LUXEMBOURG	4,6	3,6	3,8	3,8	4,8	3,7	3,6	3,6
NETHERLANDS	45,3	54,6	54,8	60,4	57,7	70,7	74,1	74,1
NORWAY	7,5	7,2	12,0	14,7	19,5	12,9	10,2	10,2
PORTUGAL	-	3,4	-	-	10,2	-	-	10,2
SWEDEN	20,7	20,9	18,1	21,6	21,2	30,0	31,4	31,4
SWITZERLAND	21,6	2,5	1,7	8,2	20,9	24,9	41,7	41,7
UNITED KINGDOM	133,8	128,6	126,3	177,7	189,9	230,2	-	230,2
							Total	947,4

B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2001 or latest year
CROATIA	26,6	34,6	-	-	-	2,0	1,9	1,9
CZECH REPUBLIC	10,0	10,2	12,1	9,5	8,8	6,5	-8,6	-8,6
ESTONIA	-8,2	-5,6	-2,9	-1,4	-0,6	0,2	-	0,2
FYR MACEDONIA	0,6	0,4	0,3	-	-	1,0	0,7	0,7
HUNGARY	11,6	10,9	11,4	13,8	17,7	18,0	-	18,0
LATVIA	-10,5	-7,3	-6,8	-3,2	-1,9	-1,9	-5,5	-5,5
LITHUANIA	-1,8	-0,9	0,0	0,6	1,3	-1,1	-2,6	-2,6
POLAND	-18,2	-13,1	-11,8	-13,3	-14,0	-19,6	-16,8	-16,8
ROMANIA	-21,2	-19,4	-13,3	-5,6	-2,5	-3,8	0,5	0,5
RUSSIA	526,3	259,0	364,7	300,2	164,7	213,6	72,2	72,2
SLOVAK REPUBLIC	2,8	2,3	1,7	1,4	1,5	1,5	1,0	1,0
							Total	61,0

Sources: OECD SOPEMI Correspondents, Council of Europe, National Statistical Offices

Notes:

See Table 6 and 7.

TABLE 9
MIGRATION FLOWS FOR EASTERN EUROPEAN AND CENTRAL ASIA COUNTRIES, 2000

		<i>Absolute Figures (thousands)</i>			<i>Proportions (per cent)</i>		
		Inflow	Outflow	Net Flow	In Flow	Out Flow	Gross
Armenia	Total	1,6	12,5	-10,9	100,0	100,0	100,0
	Within region	1,6	12,0	-10,4	99,6	96,4	96,5
	Outside region	0,0	0,5	-0,4	0,4	3,6	3,5
Azerbaijan	Total	4,4	9,9	-5,6	100,0	100,0	100,0
	Within region	4,3	9,5	-5,3	97,5	95,7	96,5
	Outside region	0,1	0,4	-0,3	2,5	4,3	3,5
Belarus	Total	25,9	13,8	12,1	100,0	100,0	100,0
	Within region	24,2	7,4	16,8	93,4	53,7	79,6
	Outside region	1,7	6,4	-4,7	6,6	46,3	20,4
Georgia	Total	2,3	21,5	-19,2	100,0	100,0	100,0
	Within region	2,3	21,5	-19,2	100,0	100,0	100,0
	Outside region	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	Total	33,6	156,8	-123,2	100,0	100,0	100,0
	Within region	31,6	117,5	-85,9	94,0	74,9	78,3
	Outside region	2,0	39,4	-37,3	6,0	25,1	21,7
Kyrgyzstan	Total	5,3	27,9	-22,5	100,0	100,0	100,0
	Within region	5,3	24,7	-19,4	99,1	88,7	90,4
	Outside region	0,0	3,2	-3,1	0,9	11,3	9,6
Moldova	Total	5,0	20,5	-15,5	100,0	100,0	100,0
	Within region	4,0	16,6	-12,6	80,0	81,0	80,8
	Outside region	1,0	3,9	-2,9	20,0	19,0	19,2
Russia	Total	359,3	145,7	213,6	100,0	100,0	100,0
	Within region	350,3	83,4	266,9	97,5	57,3	85,9
	Outside region	9,0	62,3	-53,2	2,5	42,7	14,1
Tajikistan	Total	8,7	13,2	-4,5	100,0	100,0	100,0
	Within region	2,0	13,1	-11,1	22,9	99,3	68,9
	Outside region	6,7	0,1	6,6	77,1	0,7	31,1
Turkmenistan	Total	1,2	10,7	-9,5	100,0	100,0	100,0
	Within region	1,2	10,2	-9,0	96,3	95,5	95,8
	Outside region	0,0	0,5	-0,4	3,7	4,5	4,2
Ukraine	Total	53,7	100,3	-46,6	100,0	100,0	100,0
	Within region	49,7	55,4	-5,7	92,6	55,2	68,2
	Outside region	4,0	44,9	-40,9	7,4	44,8	31,8
Uzbekistan	Total	5,4	62,5	-57,1	100,0	100,0	100,0
	Within region	5,0	57,8	-52,8	92,4	92,4	92,5
	Outside region	0,4	4,7	-4,3	7,6	7,6	7,5

Source: IOM 2002

Note

"region" refers to the EECA and Baltic States (former Soviet Union)

TABLE 10
PERCENTAGE OF TOTAL IMMIGRATION/EMIGRATION BY PREVIOUS/NEXT RESIDENCE (1)

	Immigration				Emigration			
	EU & EFTA	C&E Europe	Europe	Rest of World	EU & EFTA	C&E Europe	Europe	Rest of World
Austria	25,2	45,5	79,9	20,1	32,0	43,4	81,5	18,5
Croatia (3)	9,4	88,8	98,3	1,7	3,2	8,5	11,6	88,4
Cyprus (3)	36,8	29,4	66,2	33,8	-	-	-	-
Czech Republic (3)	14,0	58,4	72,5	27,5	53,0	35,2	88,4	11,6
Denmark (2)	42,4	8,7	56,6	43,4	51,1	6,1	62,2	37,8
Estonia (3)	13,7	74,7	88,4	11,6	24,7	65,3	90,0	10,0
Finland	48,5	27,0	77,7	22,3	78,5	5,4	84,4	15,6
Germany	20,4	42,2	68,2	31,8	28,5	35,8	70,6	29,4
Greece (2)	24,9	41,9	68,9	31,1	-	-	-	-
Hungary (3)	12,2	64,6	77,9	22,1	-	-	-	-
Iceland	67,9	13,4	81,5	18,5	78,3	5,5	83,9	16,1
Ireland	66,6	-	66,6	33,4	50,6	-	50,6	49,4
Italy (3)	17,5	23,1	41,1	58,9	56,5	7,2	64,9	35,1
Latvia (3)	3,6	84,3	88,0	12,0	7,9	79,2	87,1	12,9
Liechtenstein	3,4	81,4	84,8	15,2	12,2	57,9	70,1	29,9
Lithuania (3)	2,4	83,4	85,9	14,1	6,4	69,1	75,5	24,5
Malta (3)	16,6	-	21,1	78,9	-	-	-	-
Netherlands	30,7	7,8	43,1	56,9	53,3	3,9	59,5	40,5
Norway	40,6	23,3	65,8	34,2	65,9	6,1	73,1	26,9
Portugal	57,8	1,8	59,7	40,3	74,2	0,0	74,2	25,8
Romania (3)	34,1	54,3	89,1	10,9	60,5	7,9	69,2	30,8
Slovenia (3)	3,1	9,9	13,0	87,0	8,6	5,1	13,8	86,2
Spain	37,2	5,2	43,0	57,0	0,5	0,0	0,5	99,5
Sweden	41,8	11,8	55,9	44,1	61,6	3,5	65,9	34,1
United Kingdom	26,9	4,5	32,3	67,7	33,8	3,0	38,2	61,8

Source: Eurostat

Notes:

1. Figures refer to 1999, unless otherwise stated.
2. Figures refer to 1998.
3. Figures refer to 1997.

TABLE 11
STOCKS OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001 (thousands)

(A) WESTERN EUROPE (1)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
AUSTRIA (2)	316,8	319,7	318,9	324,8	333,6	332,2	344,6
BELGIUM (3)	328,8	343,8	-	-	-	-	388,6
DENMARK (4)	83,8	87,9	106,4	116,6	-	-	-
FINLAND	25,5	29,7	32,5	36,0	37,2	40,7	-
FRANCE (5)	1573,3	1604,7	1569,8	1586,7	1593,9	1577,6	1617,6
GERMANY (6)	2128,7	2067,7	2001,8	1987,5	1922,4	1963,1	2008,1
GREECE (7)	27,4	28,7	29,4	-	204,6	184,0	-
IRELAND	42,1	43,4	-	53,3	57,7	63,9	82,1
ITALY (8)	332,2	580,6	539,8	614,0	747,6	-	1338,2
LUXEMBOURG (9)	111,8	117,8	124,8	134,6	145,7	150,2	162,1
NETHERLANDS (10)	221,0	218,0	208,0	235,0	-	-	-
NORWAY (11)	51,9	-	-	-	-	-	-
PORTUGAL (12)	84,3	86,8	87,9	-	91,6	99,8	-
SPAIN (13)	138,7	161,9	176,0	190,5	172,8	-	-
SWEDEN	220,0	218,0	220,0	219,0	222,0	222,0	226,0
SWITZERLAND (14)	729,0	709,1	692,8	691,1	701,2	717,3	738,8
TURKEY	-	16,3	21,0	23,4	-	-	-
UNITED KINGDOM (15)	862,0	865,0	949,0	1039,0	1005,0	1107,5	1243,0

(B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
ALBANIA	-	0,4	0,7	-	-	-	-
BULGARIA	-	-	-	-	-	-	-
CZECH REPUBLIC(16)	148,9	188,7	194,3	156,2	151,9	165,0	167,7
HUNGARY (17)	21,0	18,8	20,4	22,4	28,5	35,0	-
ROMANIA (18)	0,7	0,7	1,0	1,3	1,5	1,6	-
SLOVAK REPUBLIC (19)	2,7	3,3	3,8	3,7	2,6	2,5	2,5
RUSSIA (20)	-	292,2	241,5	-	-	-	-

Sources: OECD SOPEMI Correspondents, National Statistical Offices

NOTES:

1. Includes the unemployed, except in Benelux and the U.K. Frontier and seasonal workers are excluded unless otherwise stated.
2. Annual average. Work permits delivered plus permits still valid. Figures may be over-estimated because some persons hold more than one permit. Self-employed are excluded.
3. Excludes the unemployed and self-employed.
4. Data from population registers and give the count as of the end of November each year except December (end of December).
5. Data as of March each year derived from the labour force survey.
6. Data as of 30 September each year. Includes frontier workers but not the self-employed. Refers to Western Germany.
7. Excludes the unemployed.
8. Work permit holders.
9. Data as of 1 October each year. Foreigners in employment, including apprentices, trainees and frontier workers. Excludes the unemployed.
10. Estimates as of 31 March, including frontier workers, but excluding the self-employed and their family members as well as the unemployed.
11. Excludes unemployed.
12. Excludes unemployed.
13. Data derived from the annual labour force survey.
14. Data as of 31 December each year. Numbers of foreigners with annual residence permits and holders of settlement permits (permanent permits) who engage in gainful activity.
15. Excludes the unemployed.
16. Source: Ministry of Labour and Social Affairs.
17. 1996 figure for first half of year. Valid work permits.
18. Total work permit holders.
19. Total work permit holders.
20. Source: Federal Migration Service, 1998.

TABLE 12

INFLOWS OF FOREIGN LABOUR INTO SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001 (thousands)

(A) WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
AUSTRIA (1)	15,4	16,3	15,1	15,4	18,3	25,4	-
BELGIUM	2,7	2,2	2,5	-	-	-	-
DENMARK (2)	2,2	2,7	3,1	3,2	-	-	-
FINLAND	2,5	2,7	2,9	3,2	3,0	3,6	-
FRANCE	13,1	11,5	-	-	-	-	-
GERMANY	270,8	262,5	285,3	275,5	304,9	333,8	-
IRELAND (3)	4,3	3,8	4,5	5,7	6,3	18,0	-
LUXEMBOURG (4)	16,5	18,3	18,6	22,0	24,2	27,3	-
PORTUGAL	-	-	-	-	4,1	7,8	-
SPAIN (5)	100,3	126,4	86,8	85,5	91,6	-	-
SWEDEN	-	-	-	2,4	2,4	3,3	3,3
SWITZERLAND (6)	32,9	29,8	25,4	26,8	31,5	34,0	-
UK (7)	51,0	50,0	59,0	68,0	61,2	86,5	76,2

(B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
BULGARIA (8)	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
CZECH REPUBLIC (9)	-	71,0	61,0	49,9	40,3	40,1	40,1
HUNGARY	18,4	14,5	19,7	22,6	29,2	-	-
POLAND (10)	10,5	13,7	17,5	-	17,1	17,8	-
ROMANIA (11)	0,7	0,7	1,0	1,3	1,5	-	-
SLOVAK REPUBLIC (12)	3,0	3,3	3,2	2,5	2,0	1,8	2,0

Sources: OECD SOPEMI Correspondents, National Statistical Offices

NOTES:

1. Data for all years covers initial work permits for both direct inflow from abroad and for first participation in the Austrian labour market of foreigners already in the country.
2. Residence permits issued for employment. Nordic citizens are not included.
3. Work permits issued and renewed for non-EU nationals.
4. Data cover both arrivals of foreign workers and residents admitted for the first time to the labour market.
5. Work permits granted.
6. Seasonal and frontier workers are not taken included.
7. Data from the Labour Force Survey.
8. Work permits, new and extensions.
9. Work permits issued for foreigners.
10. Numbers of Individual work permits.
11. New work permits issued to foreign citizens.
12. Work permits granted. Czech nationals do not need work permits in Slovakia.

TABLE 13
 FOREIGN POPULATION FROM CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES
 IN EU AND EFTA COUNTRIES, 2000 OR LATEST AVAILABLE YEAR

	Total	Former USSR	Poland	Hungary	Other
Austria	340,5	-	-	-	-
Belgium	21,5	0,0	6,7	1,1	13,7
Denmark (1)	46,6	5,0	5,5	0,4	35,7
Finland	41,1	34,2	0,7	0,6	5,6
France (1)	119,8	17,2	33,8	3,0	65,9
Germany	1969,8	325,7	291,7	53,2	1299,3
Greece (2)	53,4	23,3	5,2	0,6	24,2
Iceland	2,1	0,3	1,2	0,1	0,6
Italy	328,1	15,3	24,8	2,8	285,2
Liechtenstein (3)	1,0	0,0	0,0	0,0	0,9
Netherlands	32,5	7,1	5,6	1,4	18,3
Norway	31,5	4,0	2,0	0,3	25,1
Portugal	2,4	0,9	0,2	0,1	1,1
Spain	25,7	6,1	6,5	0,4	12,7
Sweden	99,4	9,5	16,3	3,0	70,6
Switzerland	362,6	8,2	4,2	3,6	346,7
United Kingdom (1)	118,4	37,6	28,0	5,9	46,9

Source: Eurostat 2002

Notes:

1. Data refer to 1999.
2. Data refer to 1998.
3. Data refer to 1997.

TABLE 14
ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1980-2001

(A) WESTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
AUSTRIA	5,9	7,0	6,7	13,8	20,1	18,3	30,1
BELGIUM	11,4	12,4	11,5	22,1	35,8	42,7	24,6
DENMARK	5,1	5,9	5,1	9,4	12,3	12,2	12,4
FINLAND	0,8	0,7	1,0	1,3	3,1	3,2	0,9
FRANCE	20,4	17,4	21,4	22,4	30,9	38,8	47,3
GERMANY	127,9	116,4	104,3	98,6	95,1	78,6	88,3
GREECE	1,3	1,6	4,4	3,0	1,5	3,1	5,5
IRELAND	0,4	1,2	3,9	4,6	7,7	11,1	10,3
ITALY	1,7	0,7	1,9	11,1	33,4	15,6	9,6
LUXEMBOURG (1)	0,4	0,2	0,4	1,7	2,9	0,6	0,7
NETHERLANDS	29,3	22,2	34,4	45,2	42,7	43,9	32,6
NORWAY	1,5	1,8	2,3	8,4	10,2	10,8	14,8
PORTUGAL	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2
SPAIN	5,7	4,7	5,0	6,7	8,4	7,9	9,5
SWEDEN	9,1	5,8	9,7	12,8	11,2	16,3	23,5
SWITZERLAND	17,0	18,0	24,0	41,3	46,1	17,6	20,6
UNITED KINGDOM	55,0	37,0	41,5	58,5	91,2	98,9	88,3
TOTALS (Western Europe)	293,5	253,2	277,8	361,3	452,9	419,8	419,2

(B) CENTRAL AND EASTERN EUROPE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
BULGARIA (4)	0,5	0,3	0,4	0,8	1,3	1,8	2,4
CZECH REPUBLIC	1,4	2,2	2,1	4,1	7,3	8,8	18,1
HUNGARY (2)	5,9	1,3	2,1	7,1	11,5	7,8	9,6
POLAND (3)	0,8	3,2	3,5	3,4	3,0	4,6	4,5
ROMANIA (6)	1,2	0,6	1,4	1,2	1,7	1,4	2,4
SLOVAK REPUBLIC (5)	0,4	0,4	0,6	0,5	1,3	1,6	8,2
SLOVENIA	-	0,0	0,1	0,5	0,9	9,2	1,5
TOTALS (Central & Eastern Europe)	10,2	8,0	10,2	17,6	27,0	35,2	46,7

Source: Governments, UNHCR. Compiled by UNHCR (Population Data Unit).

NOTES:

1. Figures refer to the number of persons who applied for asylum.
2. Figures refer to first instance ("new") applications only.

TABLE 15
ASYLUM APPLICATIONS IN EU AND EFTA COUNTRIES, 1985, 1992, 1999-2001

	1985			1992			1999			2000			2001		
	absolute figures	proportion of EU & EFTA total (per	per 10,000 population	absolute figures	proportion of EU & EFTA total (per	per 10,000 population	absolute figures	proportion of EU & EFTA total (per	per 10,000 population	absolute figures	proportion of EU & EFTA total (per	per 10,000 population	absolute figures	proportion of EU & EFTA total (per	per 10,000 population
EU 15	159180	93,8	4,4	672380	96,7	18,3	352380	83,5	9,4	389590	93,3	10,3	384530	91,6	10,2
Austria	6724	4,0	8,9	16238	2,3	20,6	20137	4,8	24,9	18280	4,4	22,5	30140	7,2	37,1
Belgium	5387	3,2	5,5	17675	2,5	17,6	35778	8,5	35,0	42690	10,2	41,6	24550	5,8	23,9
Denmark	8698	5,1	17,0	13884	2,0	26,9	6476	1,5	12,2	10080	2,4	18,8	12400	3,0	23,2
Finland	18	0,0	0,0	3634	0,5	7,2	3106	0,7	6,0	3320	0,8	6,4	1650	0,4	3,2
France	28925	17,0	5,2	28872	4,2	5,0	30830	7,3	5,2	38590	9,2	6,5	47290	11,3	8,0
Germany	73832	43,5	9,5	438191	63,0	54,6	95113	22,5	11,6	78760	18,9	9,6	88290	21,0	10,7
Greece	1400	0,8	1,4	2108	0,3	2,0	1528	0,4	1,5	3000	0,7	2,8	5500	1,3	5,2
Ireland	-	-	-	40	0,0	0,1	7850	1,9	21,0	10920	2,6	28,9	10320	2,5	27,0
Italy	5400	3,2	1,0	2590	0,4	0,5	18450	4,4	3,2	18000	4,3	3,1	9620	2,3	1,7
Luxembourg	78	0,0	2,1	120	0,0	3,1	2930	0,7	68,3	590	0,1	13,4	690	0,2	15,6
Netherlands	5644	3,3	3,9	20346	2,9	13,4	39286	9,3	24,9	43890	10,5	27,5	32580	7,8	20,4
Portugal	70	0,0	0,1	655	0,1	0,7	310	0,1	0,3	200	0,0	0,2	190	0,0	0,2
Spain	2300	1,4	0,6	11712	1,7	3,0	8410	2,0	2,1	7040	1,7	1,8	9490	2,3	2,4
Sweden	14500	8,5	17,4	84018	12,1	97,2	11771	2,8	13,3	16370	3,9	18,4	23520	5,6	26,5
United Kingdom	6200	3,7	1,1	32300	4,6	5,6	70410	16,7	11,9	97860	23,4	16,3	88300	21,0	14,8
EFTA 4	10530	6,2	9,7	23210	3,3	20,3	69800	16,5	58,8	27990	6,7	23,3	35410	8,4	30,2
Iceland	-	-	-	15	0,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	0,0	3,0	-	-	-
Norway	829	0,5	2,0	5238	0,8	12,3	9100	2,2	20,5	10320	2,5	22,9	14780	3,5	32,8
Switzerland	9703	5,7	15,0	17960	2,6	26,2	60700	14,4	85,2	17660	4,2	24,5	20630	4,9	28,6
EEA (EU + (EFTA - Switzerland))	160010	94,3	4,4	677640	97,4	18,2	361480	85,6	9,5	399920	95,8	10,5	399310	95,1	10,4
EU 15 + EFTA 4	169710	100,0	4,6	695590	100,0	18,4	422180	100,0	10,9	417580	100,0	10,7	419940	100,0	10,8

Source: Eurostat, IGC, UNHCR

Notes:

EEA, 1985, 1999 estimated

EFTA, 1985, 1999 estimated

EU15, 1985 estimated, 1999 provisional

TABLE 16
TOTAL NUMBER OF ASYLUM APPLICATIONS SUBMITTED IN EUROPE, 2002

	January	February	March	April	May	June	July	August	September	1st Quarter	2nd Quarter	3rd Quarter	Total	Proportion (%)
Western Europe	36993	32108	33135	32960	33764	31613	36862	35188	38173	102236	98337	110223	310796	92,7
Austria	2957	2405	2310	3052	2814	2895	3537	3257	4514	7672	8761	11308	27741	8,3
Belgium	1858	1394	1433	1520	1489	1335	1564	1669	1770	4685	4344	5003	14032	4,2
Denmark	733	610	648	524	441	393	360	342	364	1991	1358	1066	4415	1,3
Finland	171	120	106	196	400	547	290	310	305	397	1143	905	2445	0,7
France	4032	4116	4629	4107	4189	3993	4903	3793	3474	12777	12289	12170	37236	11,1
Germany	7762	5771	5697	6019	5346	5664	5947	5780	6286	19230	17029	18013	54272	16,2
Greece	589	435	508	133	192	426	555	708	589	1532	751	1852	4135	1,2
Ireland	838	763	932	888	795	869	1133	995	1199	2533	2552	3327	8412	2,5
Liechtenstein	5	7	4	3	11	5	11	9	13	16	19	33	68	0,0
Luxembourg	47	39	71	64	78	95	87	66	125	157	237	278	672	0,2
Netherlands	2377	1972	1950	1767	1590	1479	1419	1350	1432	6299	4836	4201	15336	4,6
Norway	1503	1394	1491	1253	1235	1303	1647	1687	1744	4388	3791	5078	13257	4,0
Portugal	28	12	18	22	30	7	8	55	24	58	59	87	204	0,1
Spain	959	801	723	414	542	311	355	304	397	2483	1267	1056	4806	1,4
Sweden	2636	2242	2358	2495	2690	2194	2830	3368	3176	7236	7379	9374	23989	7,2
Switzerland	2008	1767	1837	2163	2252	1827	2456	2405	2531	5612	6242	7392	19246	5,7
United Kingdom	8490	8260	8420	8340	9670	8270	9760	9090	10230	25170	26280	29080	80530	24,0
Central and Eastern Europe	3440	2639	2667	2626	2443	1989	2728	2725	3189	8746	7058	8642	24446	7,3
Bulgaria	350	324	417	474	373	117	137	109	166	1091	964	412	2467	0,7
Czech Republic	1332	678	719	761	607	525	580	580	606	2729	1893	1766	6388	1,9
Hungary	612	527	536	544	461	440	565	726	637	1675	1445	1928	5048	1,5
Poland	227	292	349	298	350	273	409	399	504	868	921	1312	3101	0,9
Romania	129	97	66	106	134	77	124	87	62	292	317	273	882	0,3
Slovakia	751	662	545	400	455	538	864	796	1179	1958	1393	2839	6190	1,8
Slovenia	39	59	35	43	63	19	49	28	35	133	125	112	370	0,1
Total	40433	34747	35802	35586	36207	33602	39590	37913	41362	110982	105395	118865	335242	100,0

Source: UNHCR

TABLE 17
ASYLUM APPLICATIONS SUBMITTED IN EUROPE, BY ORIGIN, 2002

	January	February	March	April	May	June	July	August	September	1st Quarter	2nd Quarter	3rd Quarter	Total	Proportion (%)
Iraq	4540	3980	3524	3267	3646	3388	4015	4236	4937	12044	10301	13188	35533	11,2
Yugoslavia FR	2234	2185	2514	2541	2368	2453	2818	3143	3704	6933	7362	9665	23960	7,6
Turkey	2572	2172	2273	2381	2401	2185	2395	2040	2337	7017	6967	6772	20756	6,5
Afghanistan	3340	2577	2421	2701	1996	1748	2055	1716	1758	8338	6445	5529	20312	6,4
Russian Federation	1306	1107	1283	1306	1413	1314	1941	1735	1939	3696	4033	5615	13344	4,2
China	1033	782	869	763	974	992	1399	1224	1334	2684	2729	3957	9370	3,0
Dem. Rep. of the Congo	986	940	1072	1060	1072	960	1070	944	983	2998	3092	2997	9087	2,9
Nigeria	890	766	956	1017	1037	905	1118	1088	1209	2612	2959	3415	8986	2,8
Somalia	922	659	801	826	960	790	1251	1302	1231	2382	2576	3784	8742	2,8
Algeria	1029	858	850	936	822	759	801	712	765	2737	2517	2278	7532	2,4
Iran (Islamic Rep. of)	1011	842	761	783	690	620	926	901	963	2614	2093	2790	7497	2,4
India	821	786	525	736	683	712	947	987	1259	2132	2131	3193	7456	2,4
Bosnia and Herzegovina	796	755	678	518	592	606	684	799	753	2229	1716	2236	6181	1,9
Georgia	780	600	619	699	796	573	671	620	683	1999	2068	1974	6041	1,9
Angola	809	766	776	774	743	540	505	419	458	2351	2057	1382	5790	1,8
Armenia	842	610	703	760	601	542	701	467	456	2155	1903	1624	5682	1,8
Sri Lanka	876	733	676	590	696	537	567	472	439	2285	1823	1478	5586	1,8
Zimbabwe	484	644	524	418	543	502	656	676	885	1652	1463	2217	5332	1,7
Ukraine	745	592	568	583	616	554	547	515	537	1905	1753	1599	5257	1,7
Romania	255	268	352	377	735	734	606	609	748	875	1846	1963	4684	1,5
Other	12262	10270	11172	10680	10653	10333	11727	11273	11689	33704	31666	34689	100059	31,5
Total	38533	32892	33917	33716	34037	31747	37400	35878	39067	105342	99500	112345	317187	100,0

Source: UNHCR

TABLE 18

NUMBER OF DECISIONS MADE ON ASYLUM APPLICATIONS AND CORRESPONDING RECOGNITION RATES FOR SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001

	1995			1996			1997			1998			1999			2000			2001			Total	
	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status	RR (%)	All decisions	Granted refugee status
Austria	7624	990	13,0	8748	716	8,2	8363	639	7,6	9500	500	5,3	18254	3434	18,8	20514	1002	4,9	26494	1152	4,3	99497	8433
Belgium	4202	1295	30,8	5892	1561	26,5	5952	1717	28,8	3914	1458	37,3	3120	1230	39,4	5306	1192	22,5	3384	898	26,5	31770	9351
Bulgaria	96	50	52,1	319	145	45,5	271	127	46,9	431	87	20,2	1507	180	11,9	1981	267	13,5	2240	385	17,2	6845	1241
Cyprus	106	10	9,4	80	12	15,0	83	8	9,6	123	45	36,6	680	27	4,0	362	39	10,8	405	36	8,9	1839	177
Czech Rep.	79	59	74,7	186	162	87,1	2442	96	3,9	2807	78	2,8	8235	52	0,6	5665	88	1,6	12838	75	0,6	32252	610
Denmark	22010	4810	21,9	7100	1206	17,0	7051	858	12,2	6111	911	14,9	5514	932	16,9	7046	1202	17,1	8739	1857	21,2	63571	11776
Estonia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	18	-	-	7	4	57,1	7	-	-	39	4
Finland	492	4	0,8	593	11	1,9	559	4	0,7	866	7	0,8	2725	29	1,1	1806	9	0,5	2165	4	0,2	9206	68
France	29096	4742	16,3	22203	4344	19,6	24167	4112	17,0	22405	4342	19,4	24151	4659	19,3	30278	5185	17,1	43053	7323	17,0	195353	34707
Germany	200188	23468	11,7	194556	24100	12,4	170801	18222	10,7	101669	10260	10,1	93094	9584	10,3	79466	10894	13,7	79713	17547	22,0	919487	114075
Greece	1245	200	16,1	1875	163	8,7	2450	129	5,3	4191	156	3,7	2123	146	6,9	1969	222	11,3	1654	147	8,9	15507	1163
Hungary	520	116	22,3	240	66	27,5	502	27	5,4	4534	361	8,0	11421	313	2,7	8811	197	2,2	8591	174	2,0	34619	1254
Iceland	-	-	-	-	-	-	6	-	-	16	-	-	6	-	-	30	1	3,3	43	-	-	101	1
Ireland	58	15	25,9	68	36	52,9	513	209	40,7	1330	128	9,6	4896	160	3,3	8954	211	2,4	12252	456	3,7	28071	1215
Italy	1718	285	16,6	694	172	24,8	1654	348	21,0	3465	1026	29,6	8331	809	9,7	25000	1649	6,6	13219	2102	15,9	54081	6391
Latvia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43	-	-	32	4	12,5	5	1	20,0	15	1	6,7	95	6
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	219	-	-	-	-	-	-	-	-	58	-	-	277	0
Lithuania	-	-	-	-	-	-	59	5	8,5	253	9	3,6	180	1	0,6	275	3	1,1	238	-	-	1005	18
Luxembourg	403	-	-	-	6	-	-	1	-	174	43	24,7	-	-	-	1942	17	0,9	2046	89	4,3	4565	156
Malta	192	137	71,4	139	85	61,2	93	32	34,4	132	50	37,9	146	51	34,9	73	28	38,4	94	39	41,5	869	422
Netherlands	57405	7980	13,9	31237	3133	10,0	26200	3441	13,1	31030	1067	3,4	41202	628	1,5	53468	896	1,7	37076	244	0,7	277618	17389
Norway	2356	29	1,2	2026	6	0,3	1992	14	0,7	3863	66	1,7	6090	181	3,0	7852	97	1,2	13304	292	2,2	37483	685
Poland	692	105	15,2	1952	120	6,1	3875	139	3,6	2975	51	1,7	3110	45	1,4	3777	52	1,4	4937	271	5,5	21318	783
Portugal	556	12	2,2	263	5	1,9	249	4	1,6	248	4	1,6	468	16	3,4	253	16	6,3	178	7	3,9	2215	64
Romania	-	-	-	692	78	11,3	371	80	21,6	2638	175	6,6	2353	253	10,8	1503	85	5,7	2418	83	3,4	9975	754
Slovakia	313	66	21,1	383	128	33,4	688	65	9,4	309	49	15,9	1237	27	2,2	1499	10	0,7	5395	18	0,3	9824	363
Slovenia	2	2	100,0	32	-	-	70	-	-	180	1	0,6	676	-	-	1024	-	-	10040	1	0,0	12024	4
Spain	6503	464	7,1	4975	243	4,9	5189	156	3,0	5443	208	3,8	7434	294	4,0	7861	381	4,8	9399	314	3,3	46804	2060
Sweden	8189	148	1,8	6779	128	1,9	10767	1310	12,2	11446	1099	9,6	9308	326	3,5	17049	343	2,0	16707	165	1,0	80245	3519
Switzerland	19252	2650	13,8	20710	2267	10,9	23612	2636	11,2	24579	2032	8,3	47264	2050	4,3	38307	2061	5,4	21963	2253	10,3	195687	15949
Turkey	5168	1951	37,8	4232	1636	38,7	4725	1522	32,2	5437	2229	41,0	5042	1907	37,8	5610	2716	48,4	6074	2869	47,2	36288	14830
United Kingdom	35200	2200	6,3	49350	3660	7,4	48535	6210	12,8	42905	8245	19,2	45845	25600	55,8	132939	26189	19,7	153410	14410	9,4	508184	86514
Total	403665	51788	12,8	365324	44189	12,1	351239	42111	12,0	293243	34687	11,8	354462	52938	14,9	470632	55057	11,7	498149	53212	10,7	2736714	333982

Source: UNHCR

Notes:

RR refers to Recognition Rate, the percentage of substantive decisions granting 1951 Geneva Convention refugee status.

All data refer to first instance decisions.

TABLE 19
REGULARISATION DATA, VARIOUS YEARS, EUROPEAN COUNTRIES, THOUSANDS.

France	1981-82	1997-98
(a) applications for regularisation	150	152
(b) total recorded foreign population	3714	3597
ratio a/b (per cent)	4,0	4,2

Belgium	2000
(a) applications for regularisation	60
(b) total recorded foreign population	862
ratio a/b (per cent)	7,0

Greece (1)	1997-98	2001
(a) applications for regularisation	397	205
(b) total recorded foreign population	165	797,1
ratio a/b (per cent)	224,0	25,7

Italy	1987-88	1990	1996	1998
(a) applications for regularisation	119	235	259	308
(b) total recorded foreign population	645	781	1096	1250
ratio a/b (per cent)	18,4	30,1	23,6	25,6

Portugal	1992-93	1996
(a) applications for regularisation	39	22
(b) total recorded foreign population	171	168
ratio a/b (per cent)	22,8	13,1

Spain	1985-86	1991	1996	2000
(a) applications for regularisation	44	135	21	127
(b) total recorded foreign population	293	361	539	896
ratio a/b (per cent)	15,0	37,4	3,9	14,2

Source: National sources

Note:

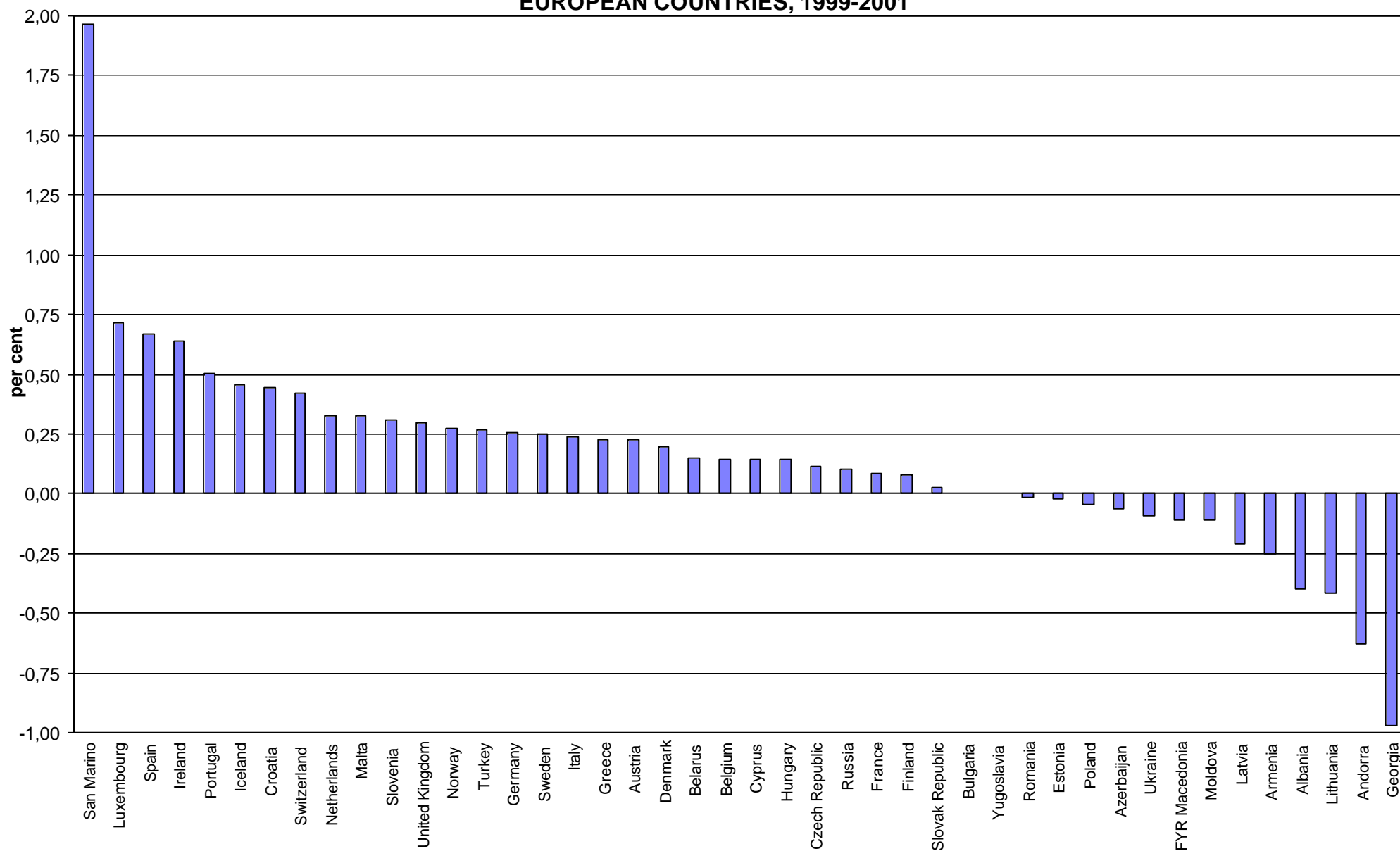
1. 2001 data refer to January to September.

TABLE 20
ESTIMATES OF HUMAN TRAFFICKING AND SMUGGLING, BY REGION, 1994-2001

Number	Time period	Region	Based on (assumptions)	Source
100,000 to 200,000	1993	to W. European states	All, (smuggled) calculated by 15 to 30% of immigrants entering illegally	ICMPD (in Transcrime, 1996 No.8)
100,000 to 220,000	1993	to W. European states	All (traff) 15-30% of illegal migrants, 20-40% of a-s without founded claims, make use of traffickers (at some point in journey)	Widgren, 1994:9-10 (prepared for IOM)
300 000	Annually	to EU and Central Europe	Women (Smug.)	Economist.com, 2000
400 000	Last Decade	out of Ukraine	Women, estimate from Ukranian Ministry of Interior	Trafficking in Migrants, No.23, IOM (2001:5)
4000	Annually	into US from NIS & E.Europe	Women & Children	CIA briefing, (1999) Global Trafficking in Women and Children (in O'Neill Richard 1999)
2,000 - 6,000	Annually	into Italy	Women, into sex industry (estimated from per cent of irregular female migrants who enter the sex industry p.a.)	Trafficking in Migrants, No.23, IOM (2001:6)
400,000+	1999	into European Union	All (smuggled into) on EU apprehension data (equation = 1 is caught, 2 pass)	Heckmann et al. (2000:5)
50,000-	1993	into European Union	All (smuggled into) on EU apprehension data (equation = 1 is caught, 2 pass)	Heckmann et al. (2000:5)
1 million+	Annually	Globally	Women & Girls (Smug.) (most ending up in US)	UN and FBI statistics, (Tehran Times, March 18, 2001)
1 million+	Annually	Globally	Women & Girls, for sexual exploitation in sex industries	Hughes, 2001 (from International Agencies and governemental estimates)
1 to 2 million	Annually	Globally	Women & Children, for forced labour, domestic servitude or sexual exploitation	US Department of State, 1998 (in Miko and Park, 2000)
1-2 million	Annually	Globally	Women & Children	US Government, (cited in ECRE, 2001)
4 million	Annually	Globally	All (Smug. or Traff.)	IOM, (in Graycar, 1999:1)
4 million	Annually	Globally	All (Smug. or Traff.)	IOM News - North American Supplement, No.6 (1998)
4 million	Annually	Globally	All (Smug. or Traff.)	IOM, 1996 (in McInerny, 2000)
4 million	Annually	Globally	All (Smug. or Traff.)	IOM, 1996 (in Tailby, 2000)
700,000 to 2 million	Annually	Globally	Women & Children, across International borders	Trafficking in Migrants, No.23, IOM (2001:1), based on US Government figures (1998)
700,000 to 2 million	Annually	Globally	Women & Children, excl. internal trafficking within countries such as India and Thailand	IOM, (in O'Neill Richard (1999))
100,000+	Annually	from Soviet Union	Women & Children	Miko and Park, 2000
150,000+	Annually	from South Asia	Women & Children	US Department of State, (in Miko and Park, 2000)
75,000+	Annually	from Eastern Europe	Women & Children	Miko and Park, 2000

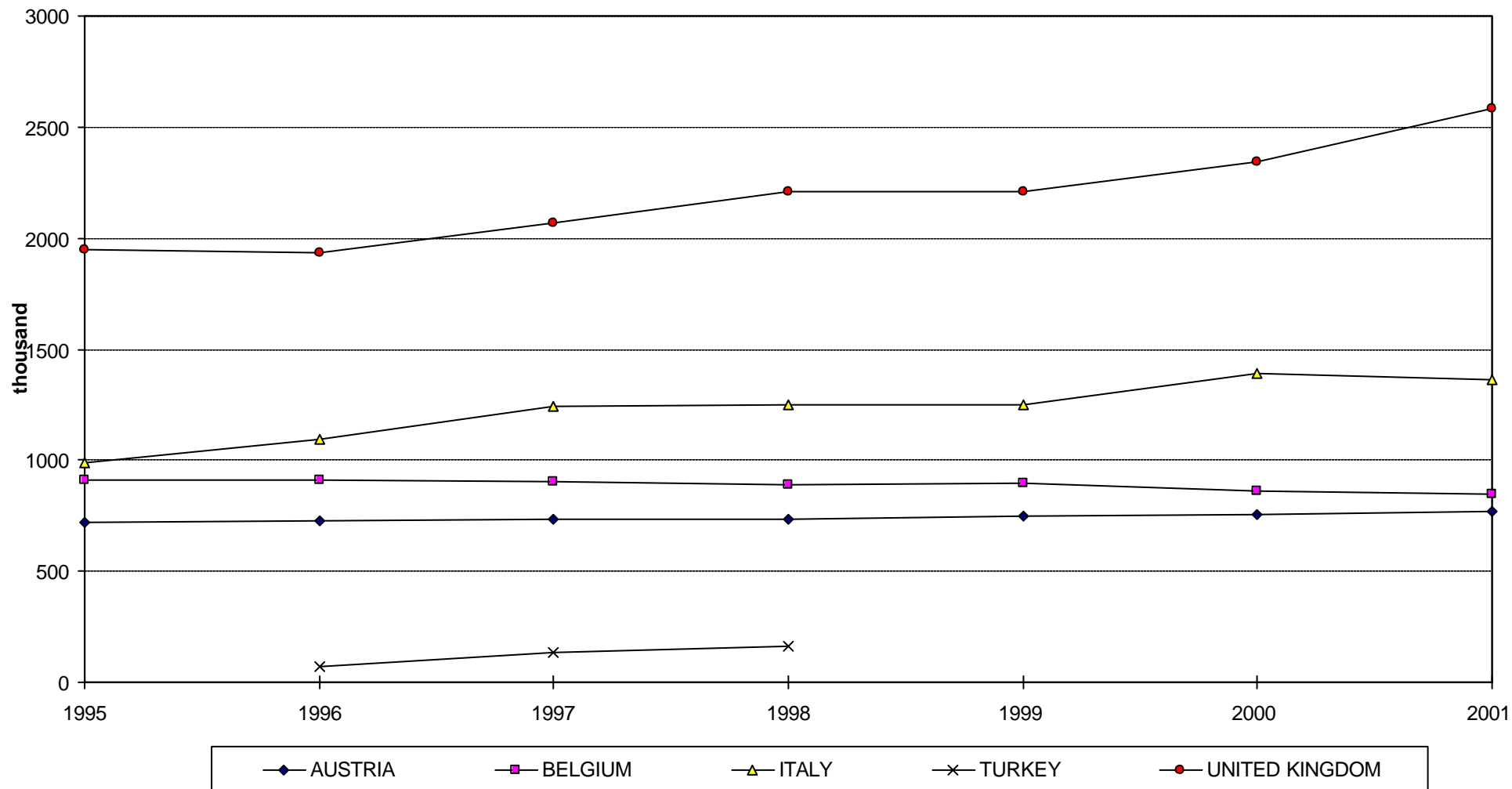
GRAPHIQUES

FIGURE 1 - NET MIGRATION AS A COMPONENT OF AVERAGE ANNUAL POPULATION GROWTH IN EUROPEAN COUNTRIES, 1999-2001



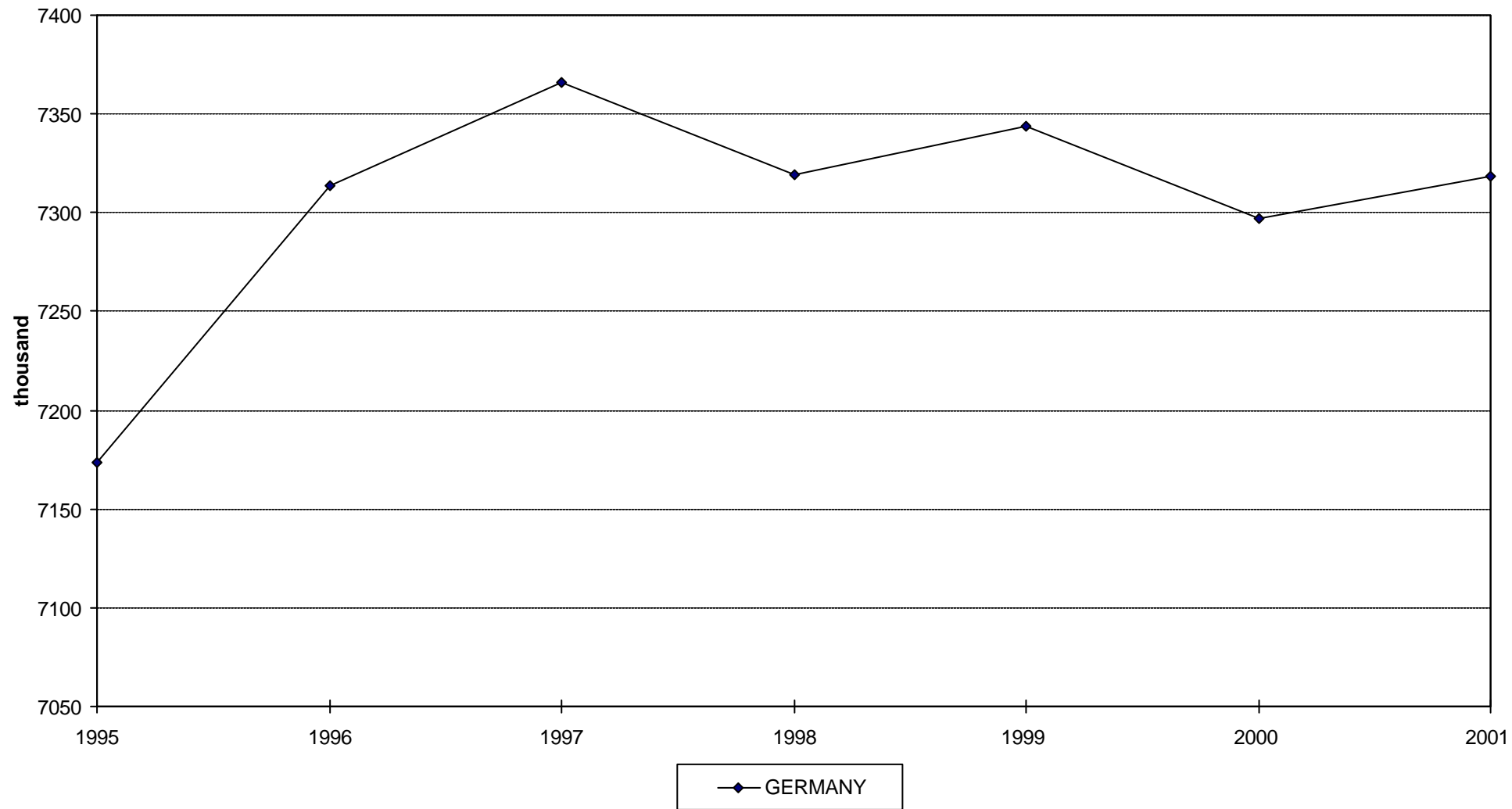
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 2a - STOCK OF FOREIGN POPULATION IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2001**



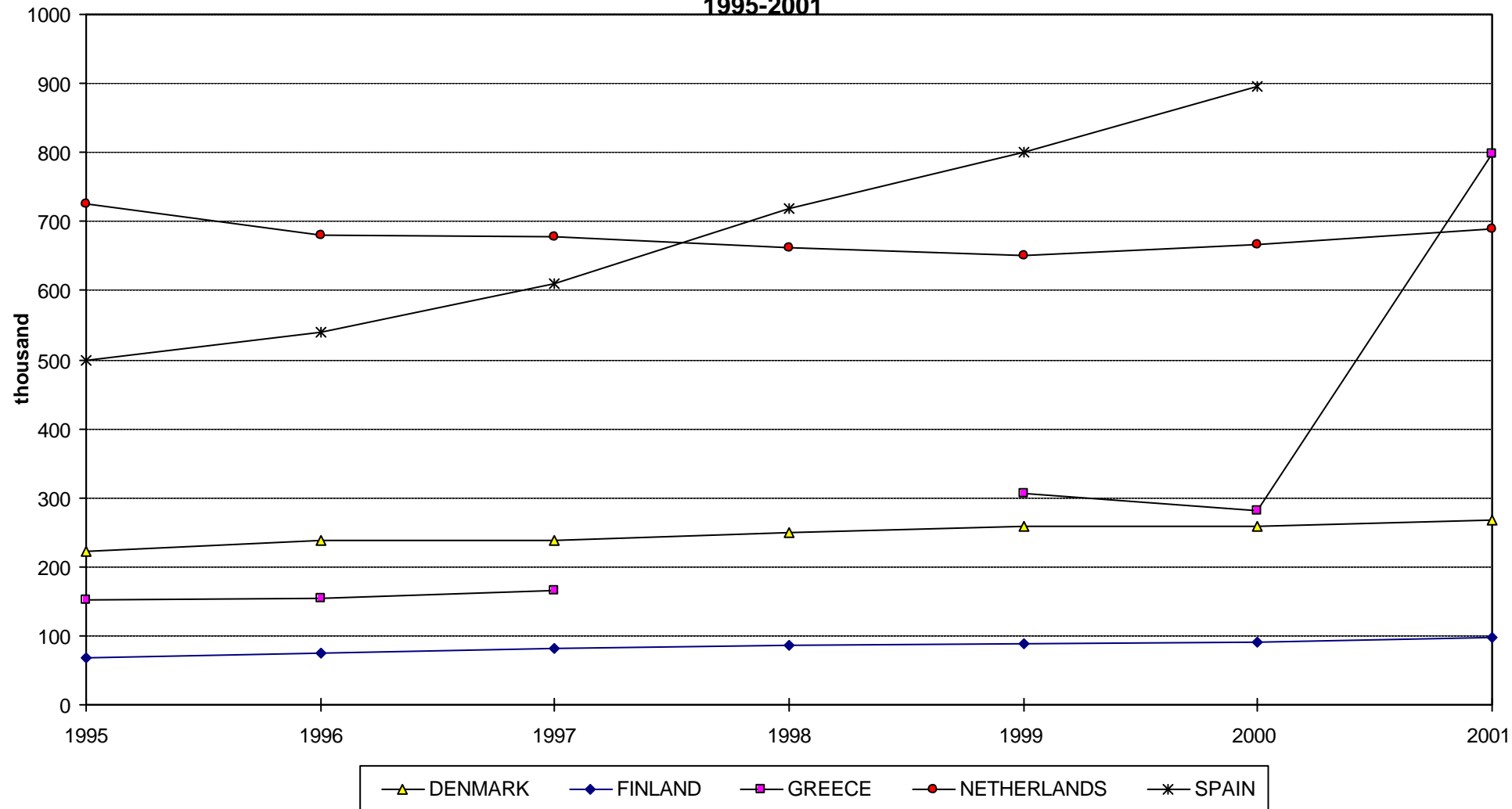
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 2b - STOCKS OF FOREIGN POPULATION IN GERMANY, 1995-2001



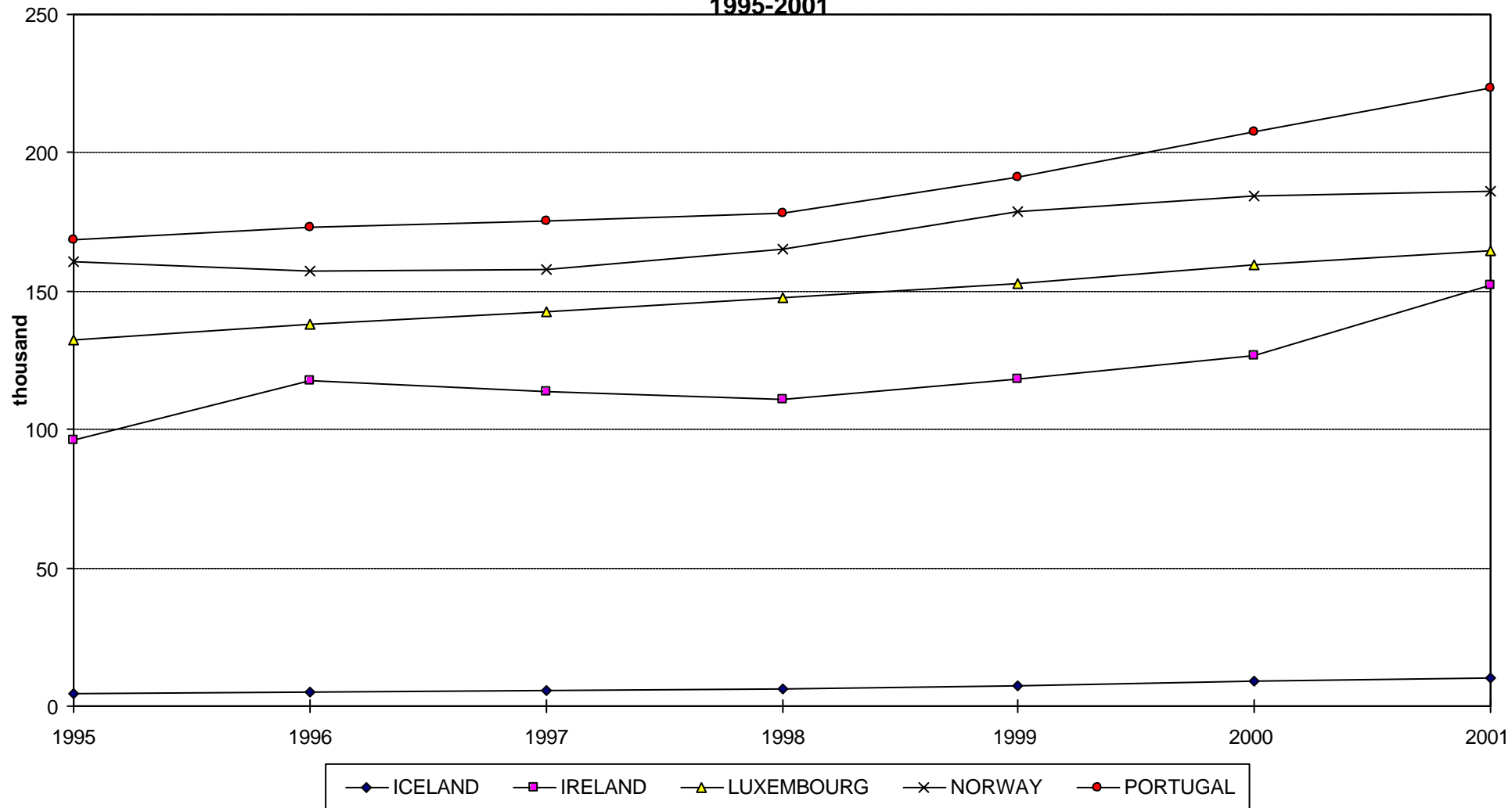
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 2c - STOCKS OF FOREIGN POPULATION IN SELECTED SCANDINAVIAN COUNTRIES,
1995-2001**



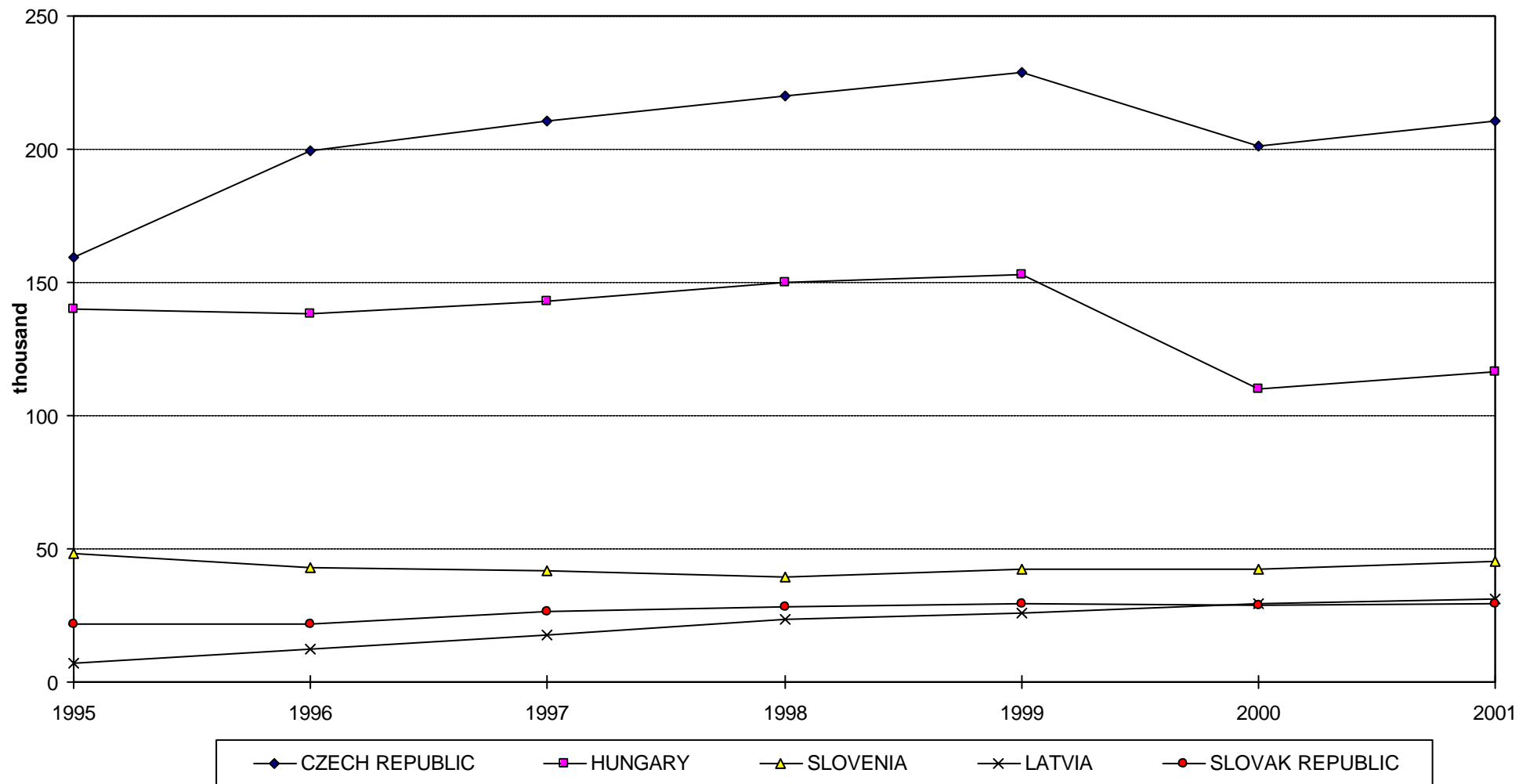
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 2d - STOCKS OF FOREIGN POPULATION IN SELECTED MEDITERRANEAN COUNTRIES,
1995-2001**



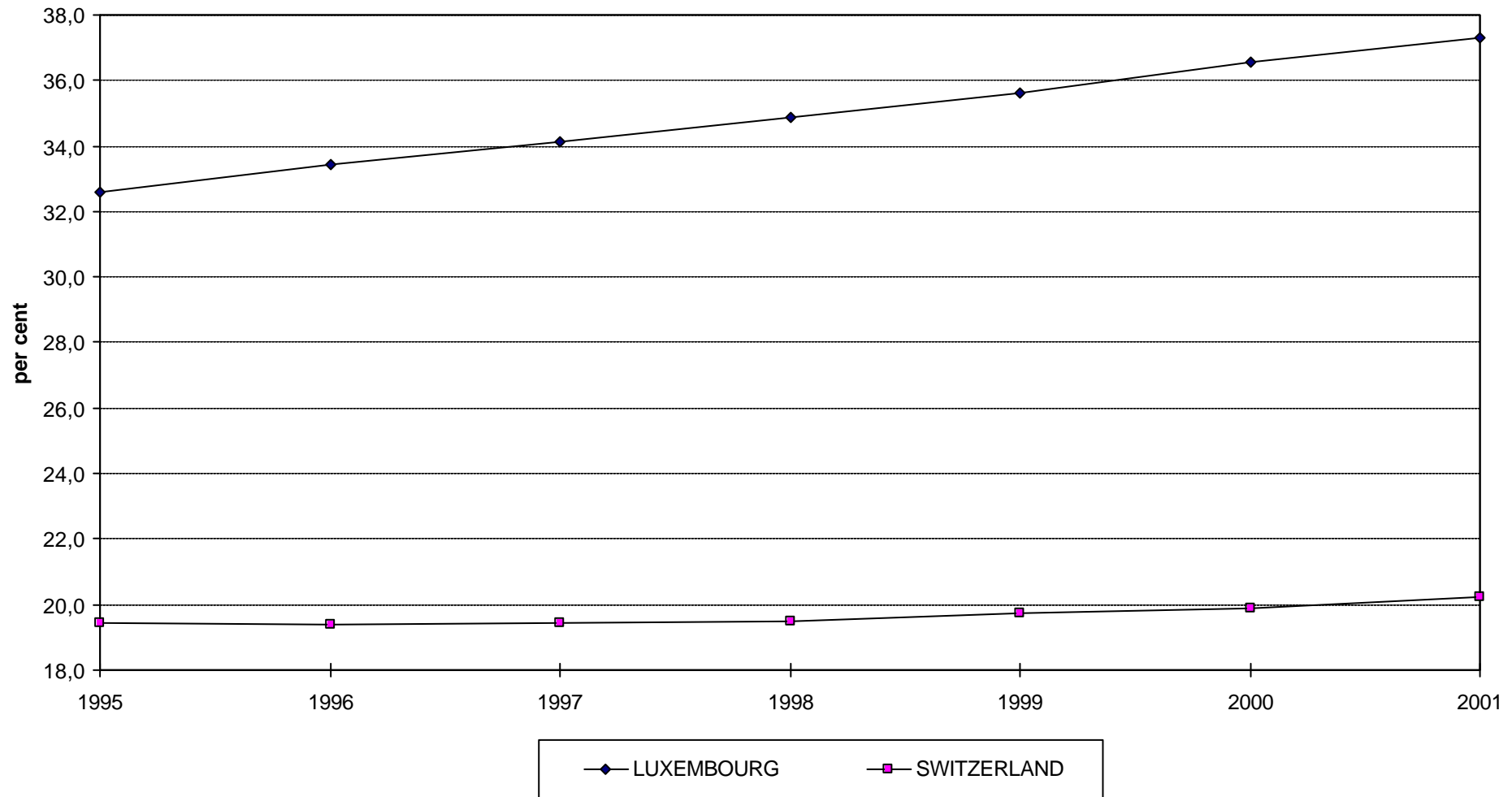
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 2e - STOCKS OF FOREIGN POPULATION IN SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



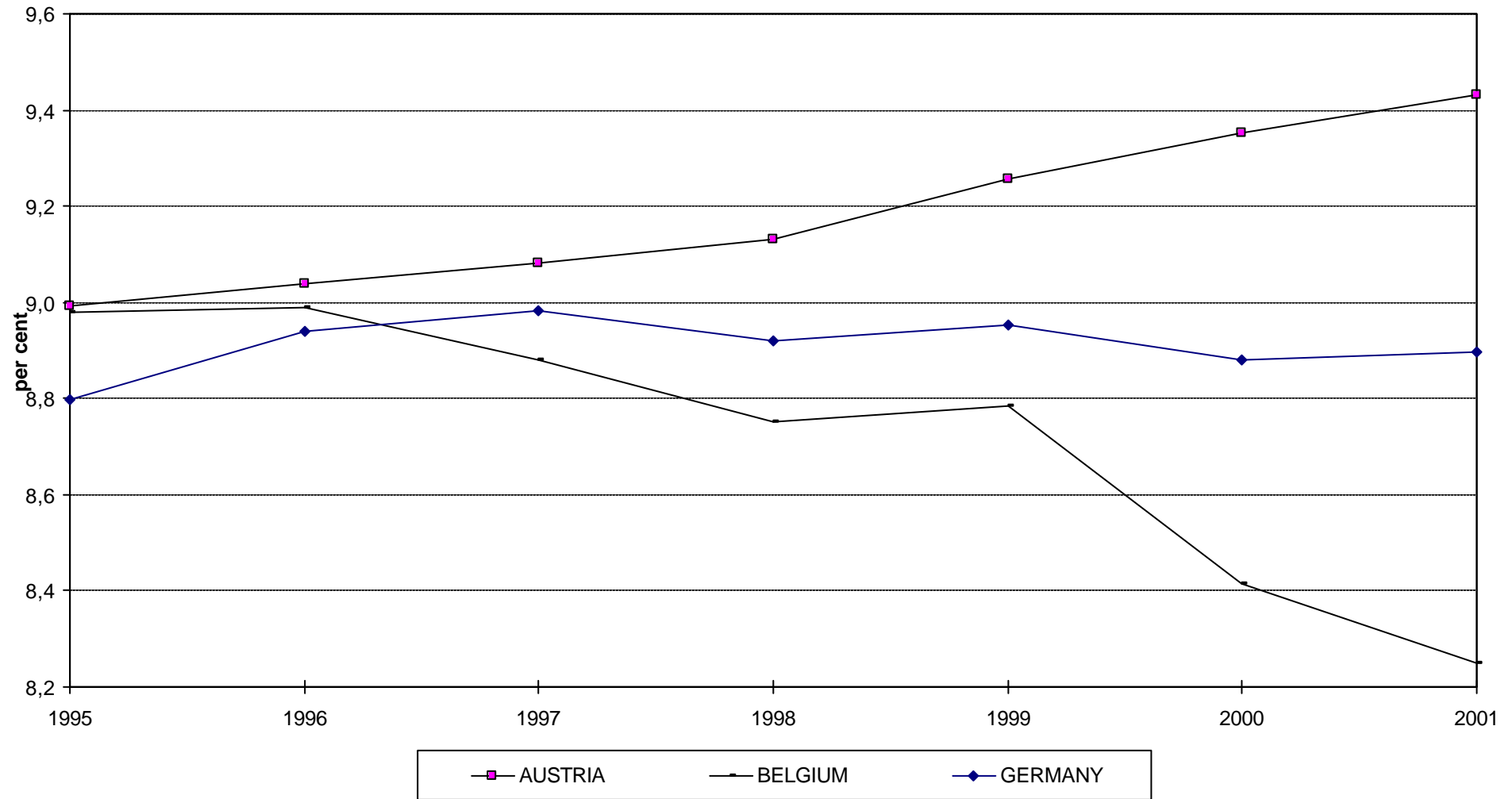
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 3a - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION
IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001**



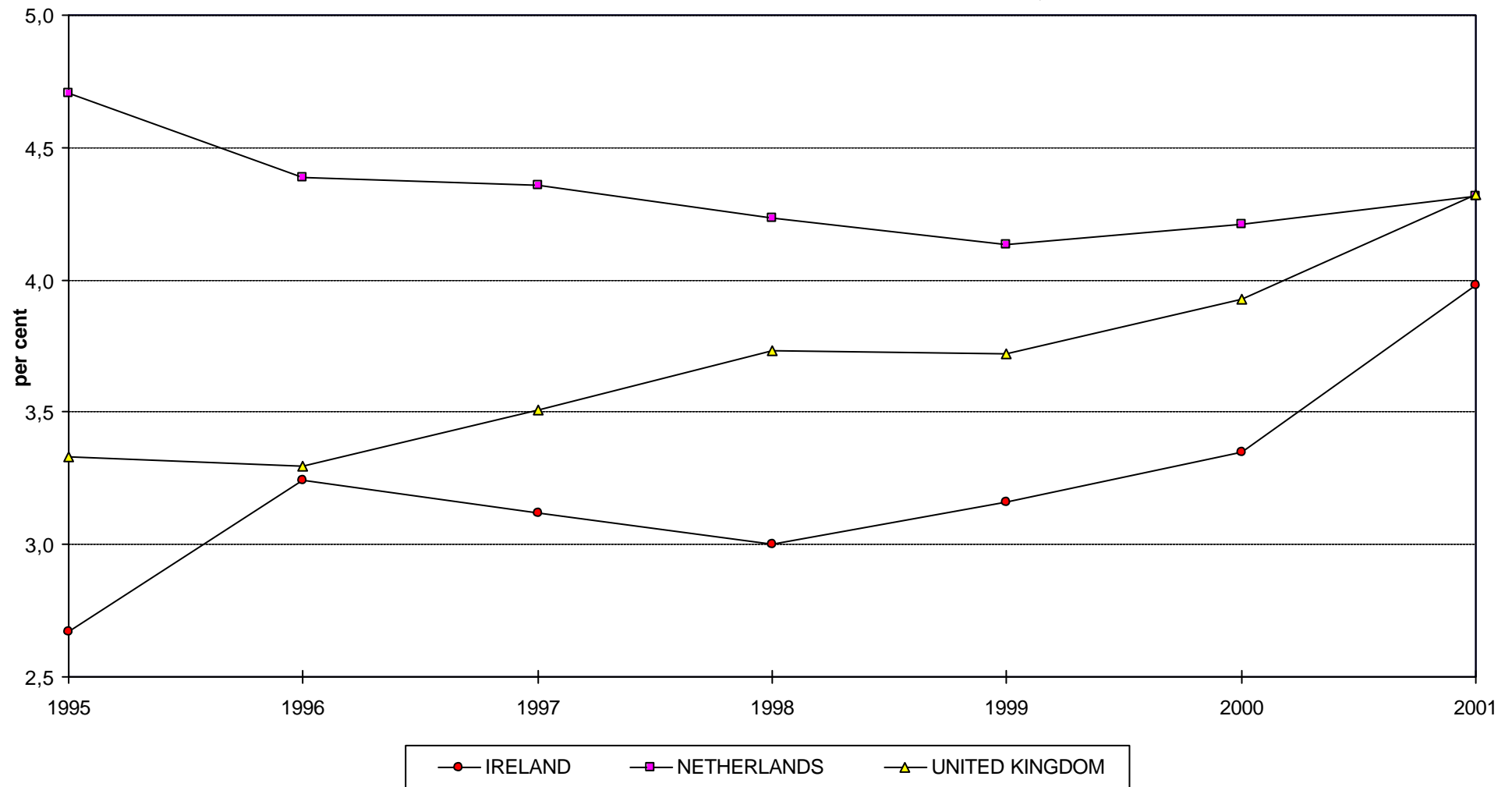
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 3b - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION
IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001**



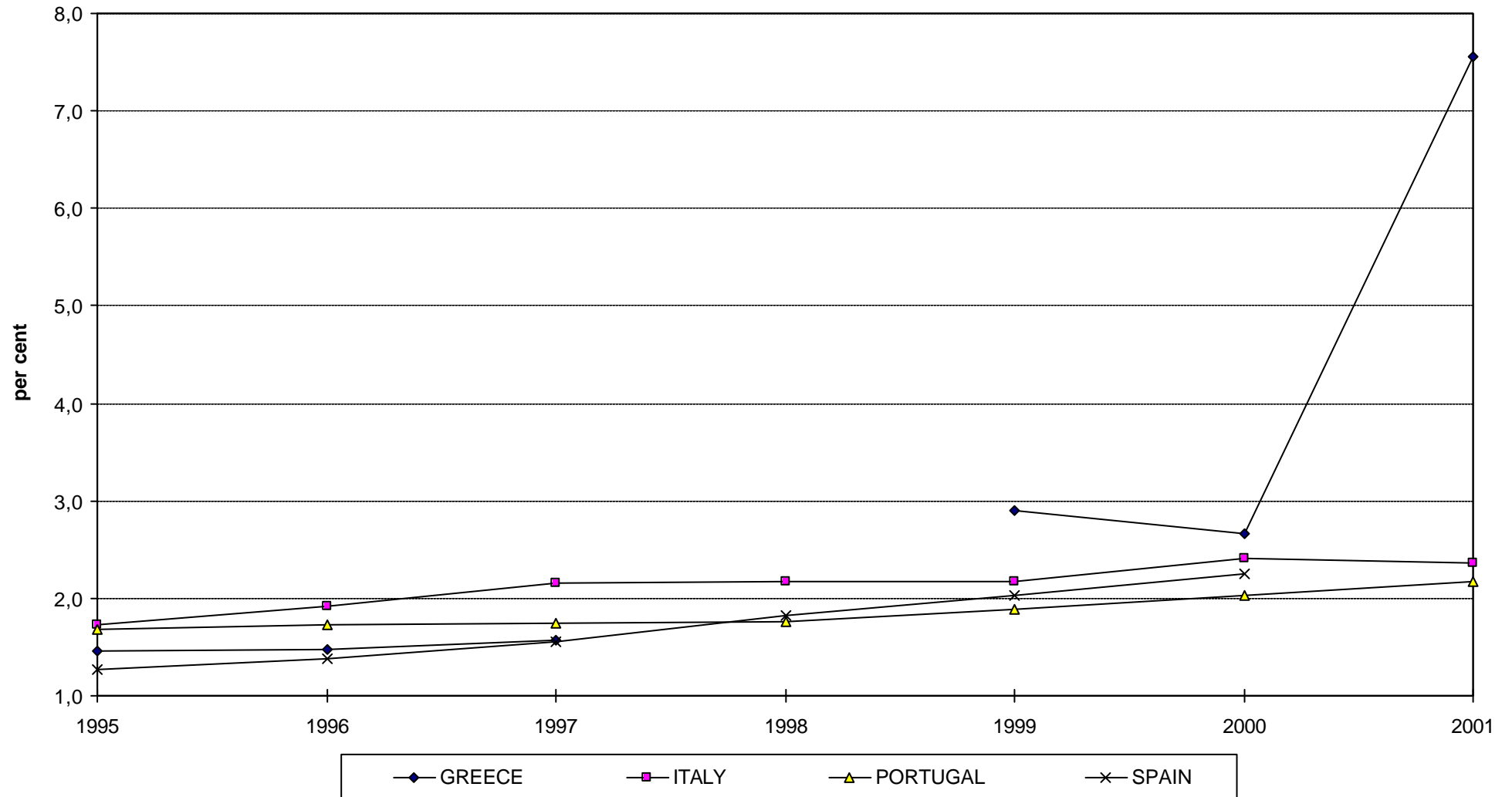
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 3c - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION
IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001**



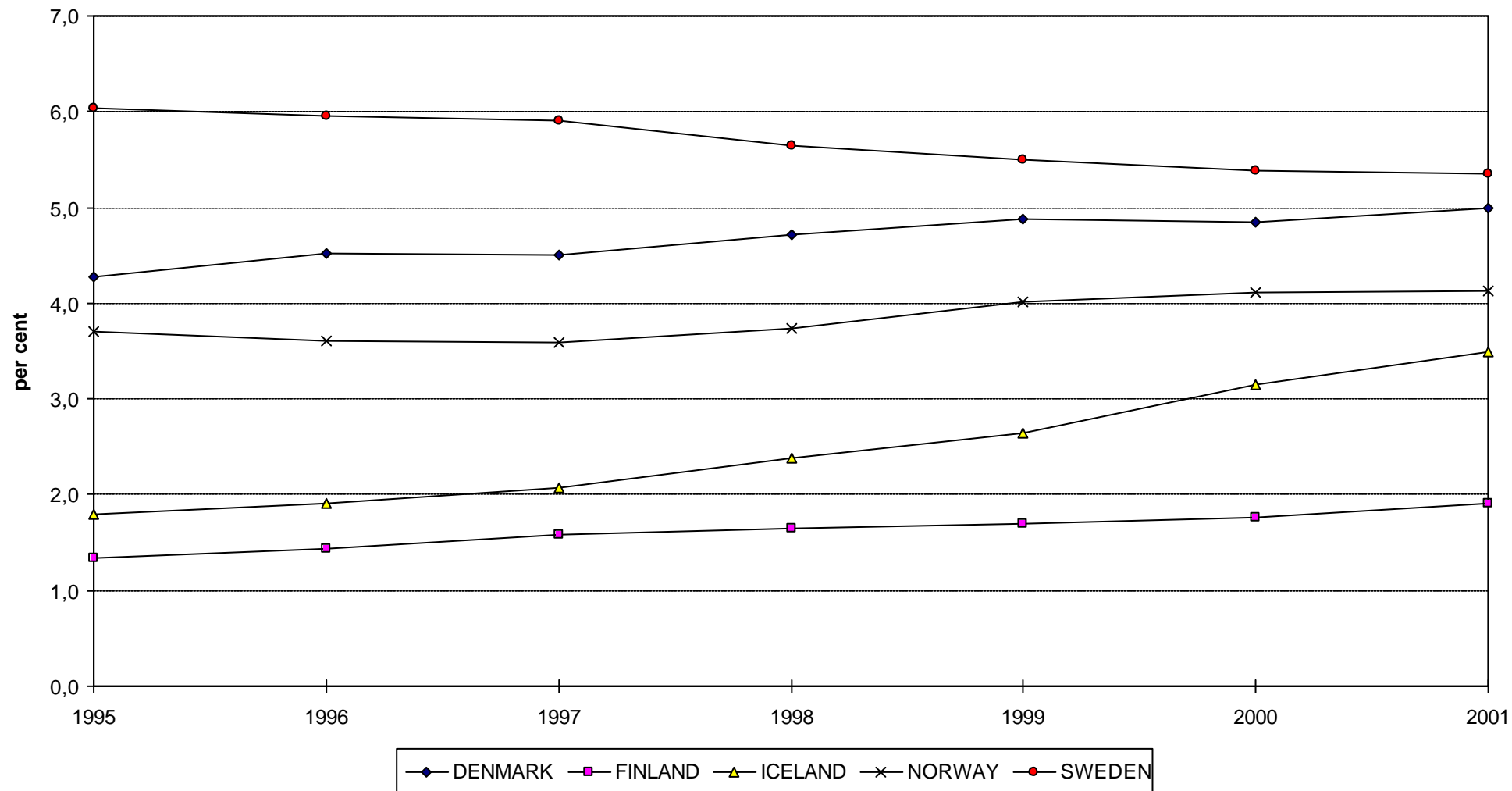
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 3d - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION
IN SELECTED MEDITERRANEAN COUNTRIES, 1995-2001**



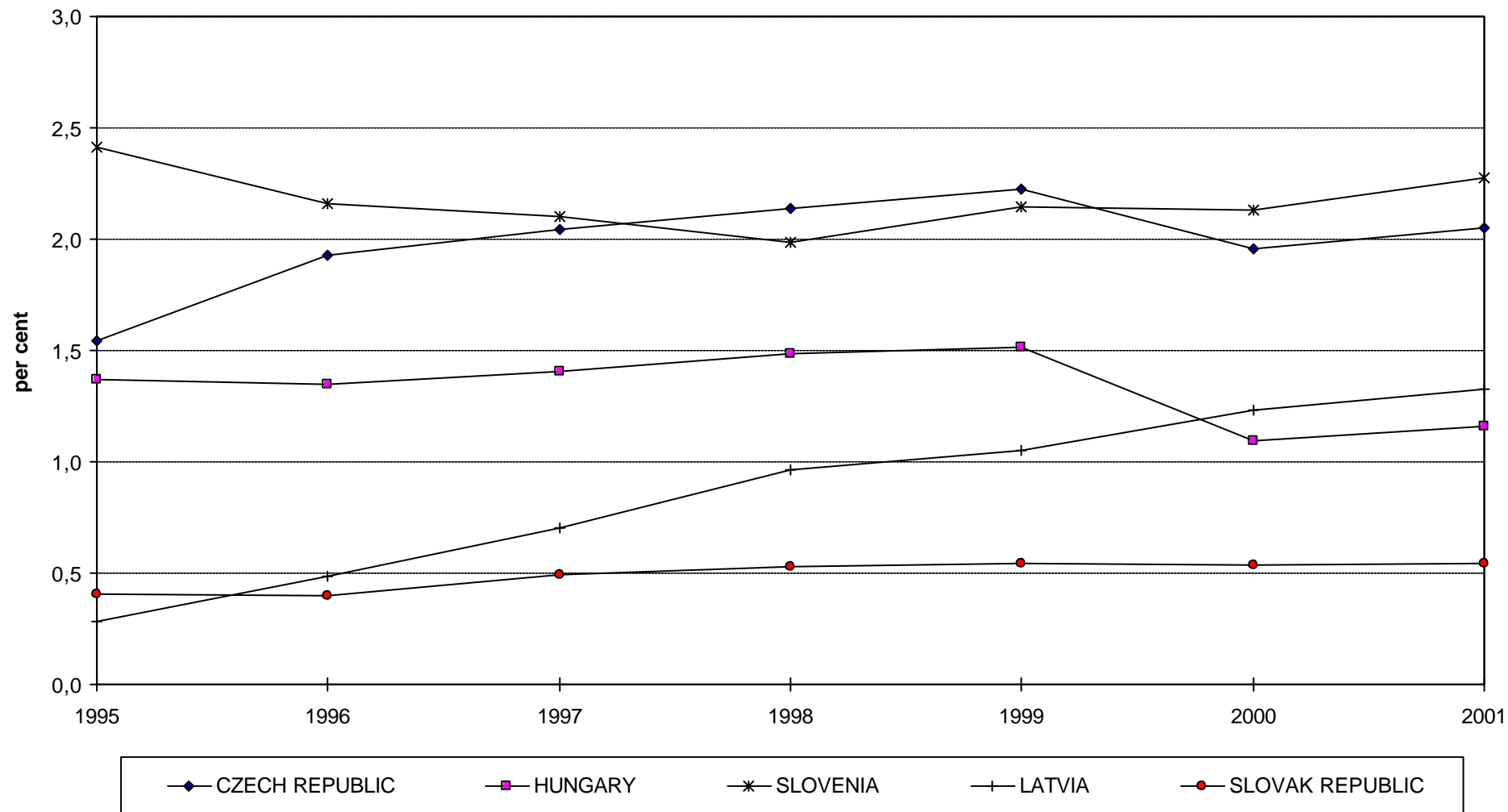
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 3e - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION
IN SELECTED NORTHERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001**



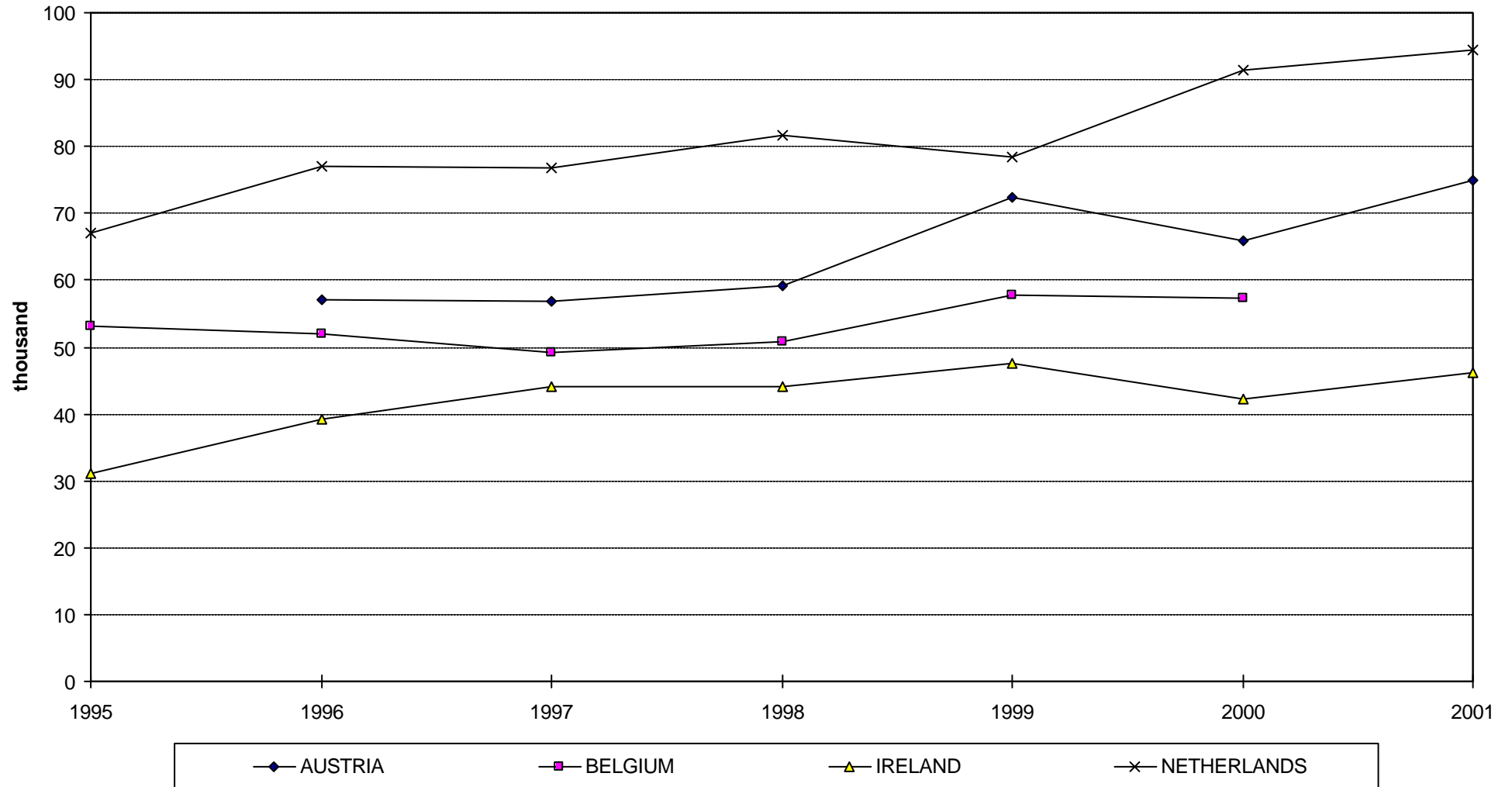
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 3f - STOCKS OF FOREIGN POPULATION AS A PERCENTAGE OF THE TOTAL POPULATION
IN SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001**



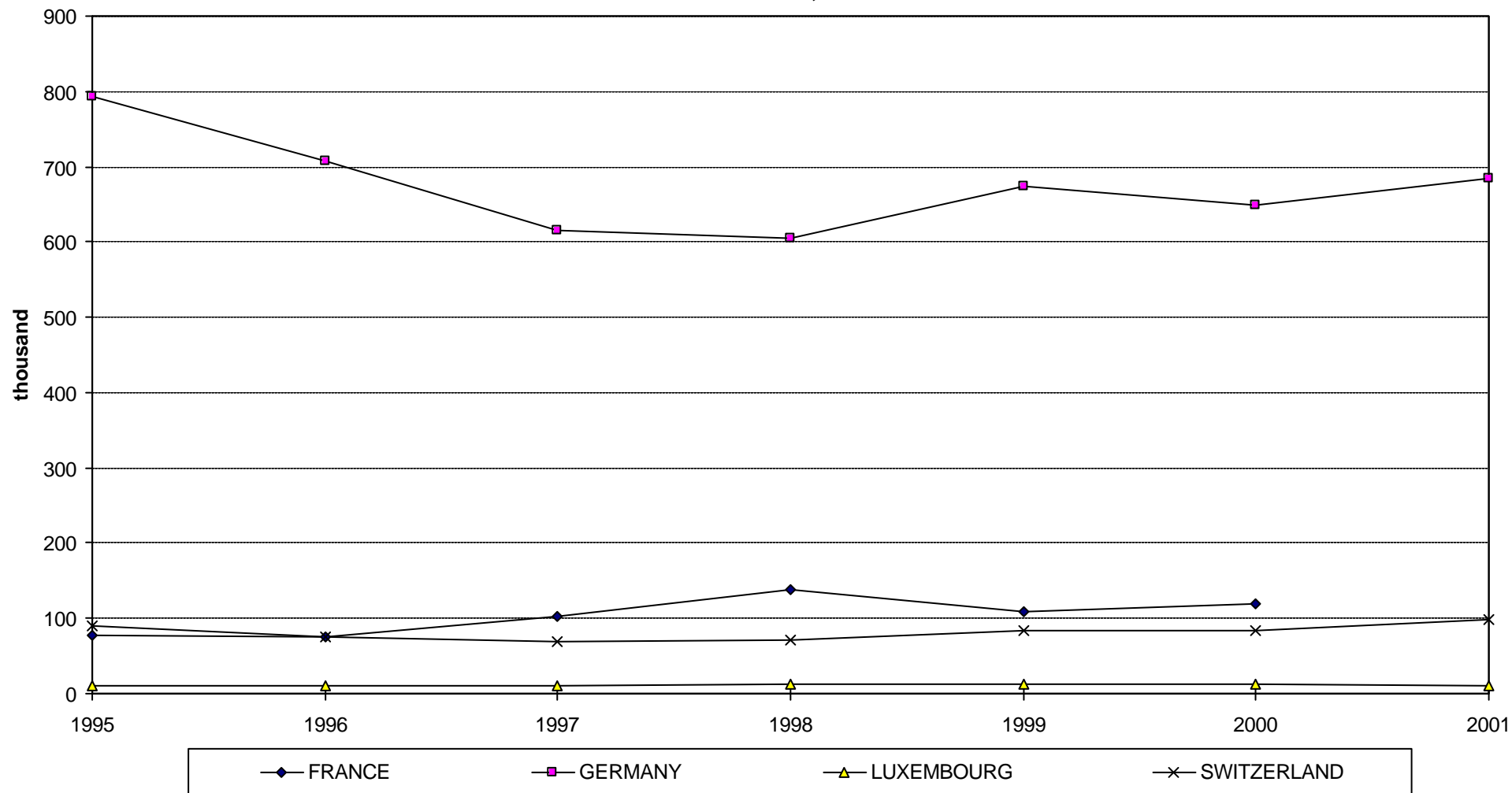
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 4a - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



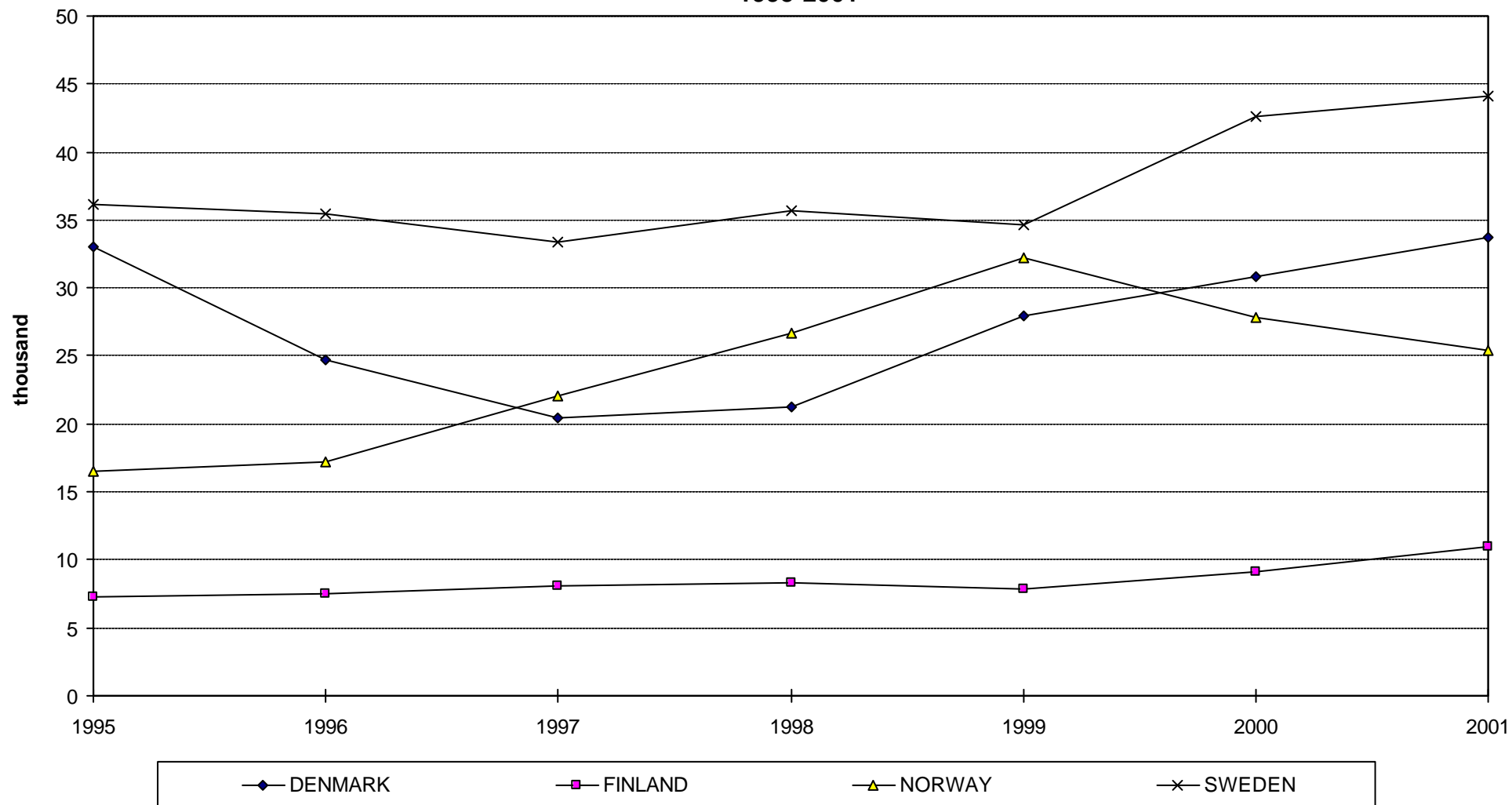
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 4b - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



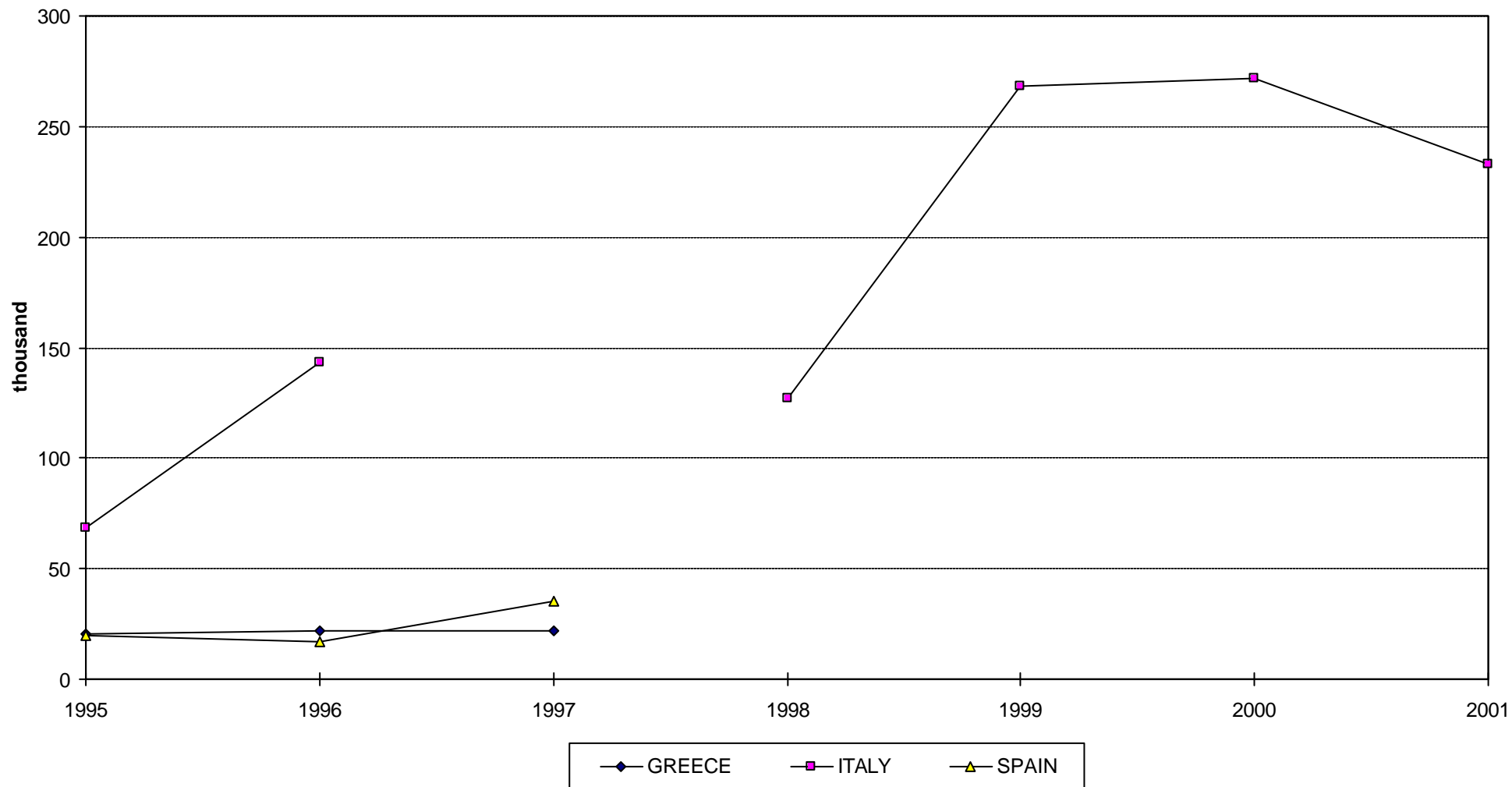
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 4c - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED SCANDINAVIAN COUNTRIES,
1995-2001**



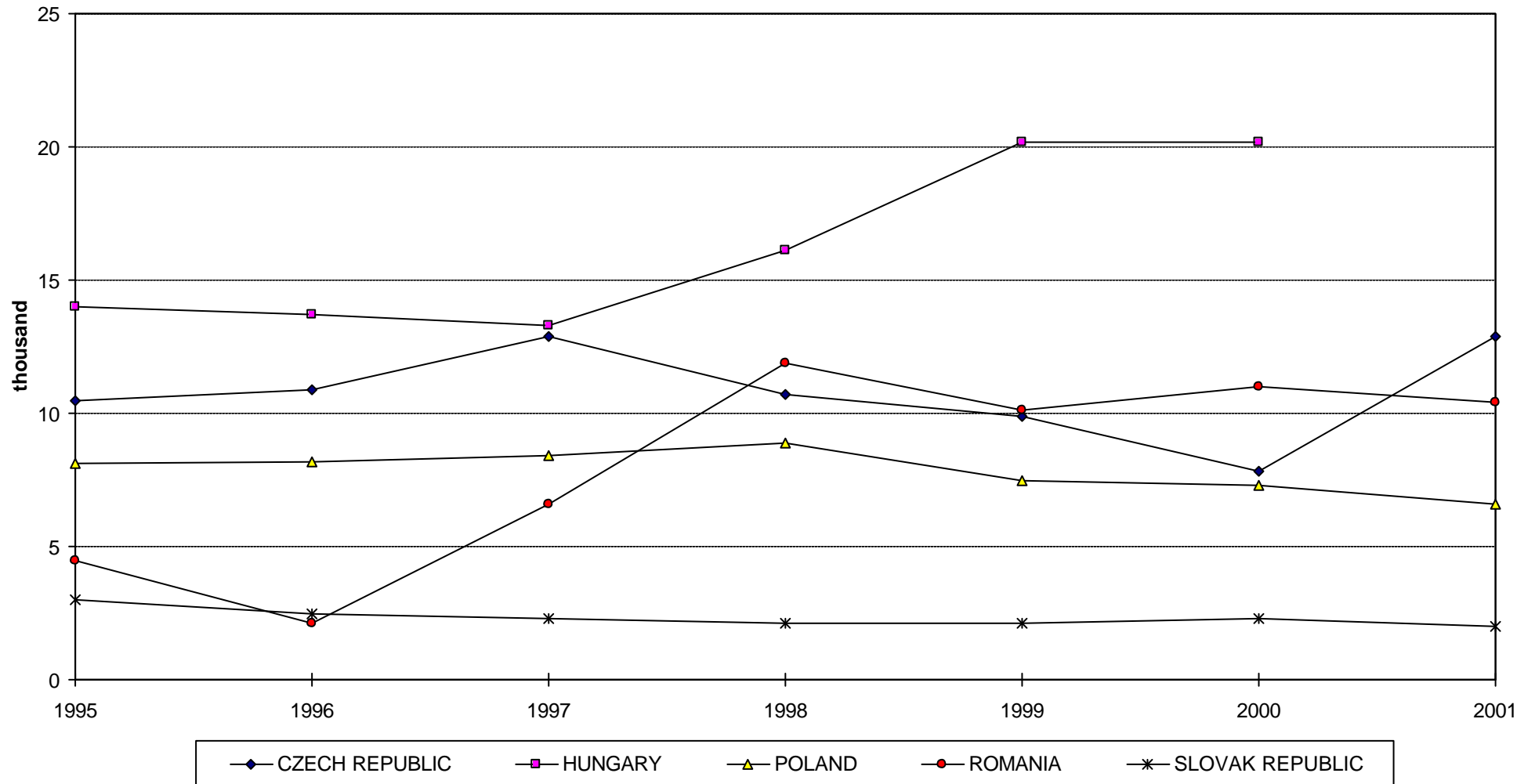
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 4d - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED MEDITERRANEAN COUNTRIES,
1995-2001**



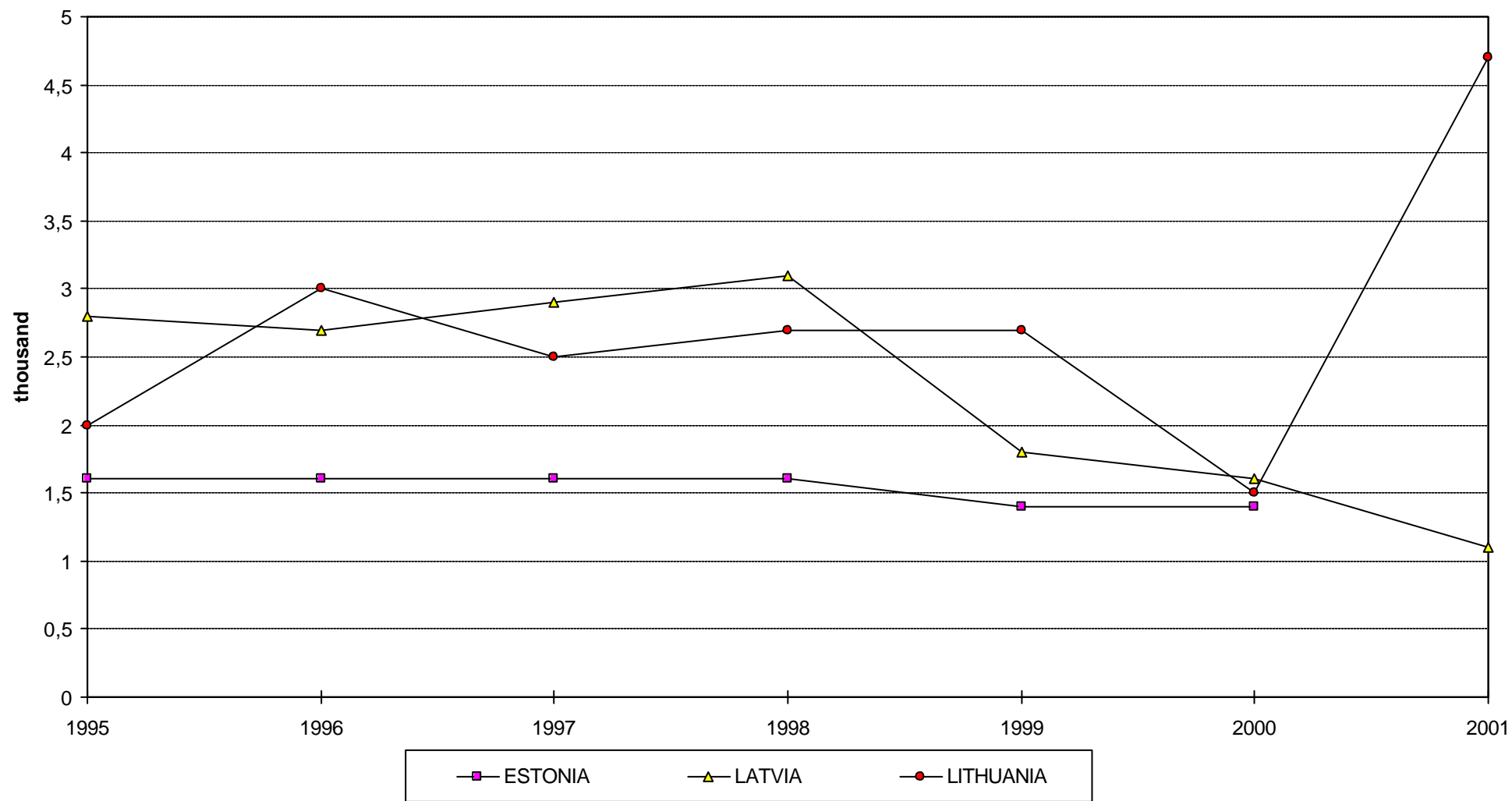
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 4e - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



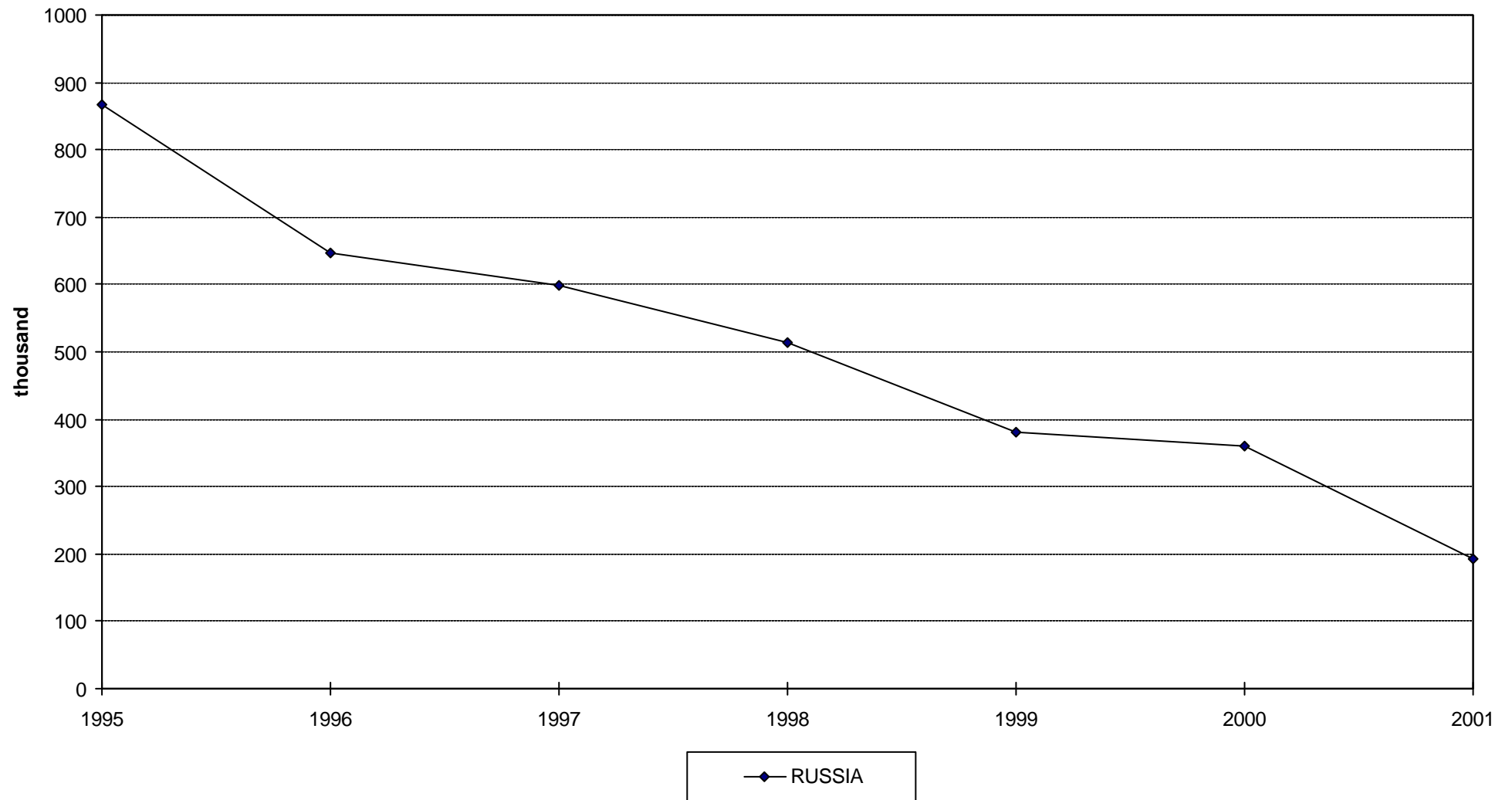
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 4f - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO THE BALTIC STATES, 1995-2001



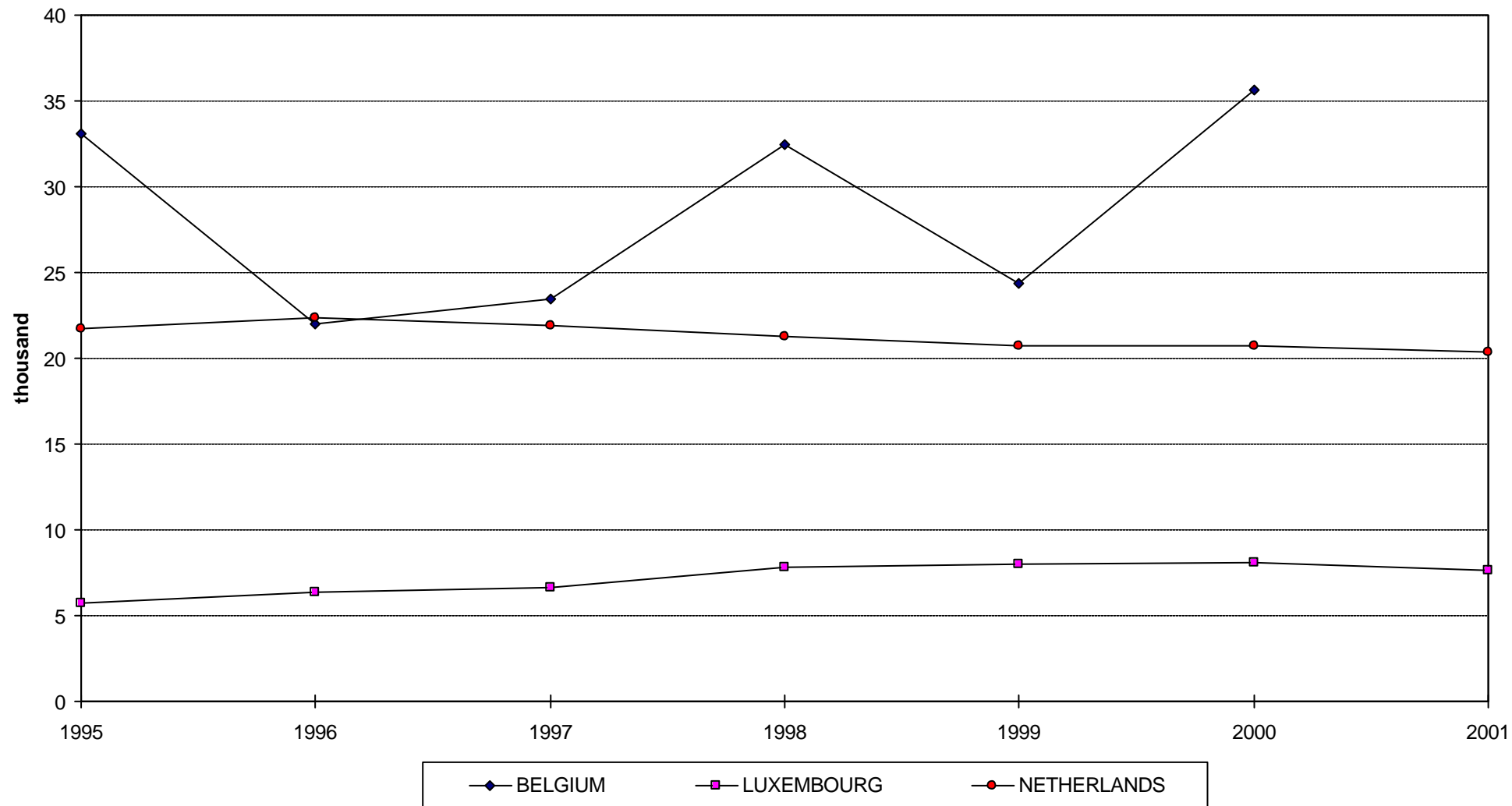
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 4g - INFLOWS OF FOREIGN POPULATION TO RUSSIA, 1995-2001



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 5a - OUTFLOWS OF FOREIGN POPULATION FROM THE BENELUX COUNTRIES, 1995-2001



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 5b - OUTFLOWS OF FOREIGN POPULATION FROM SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001

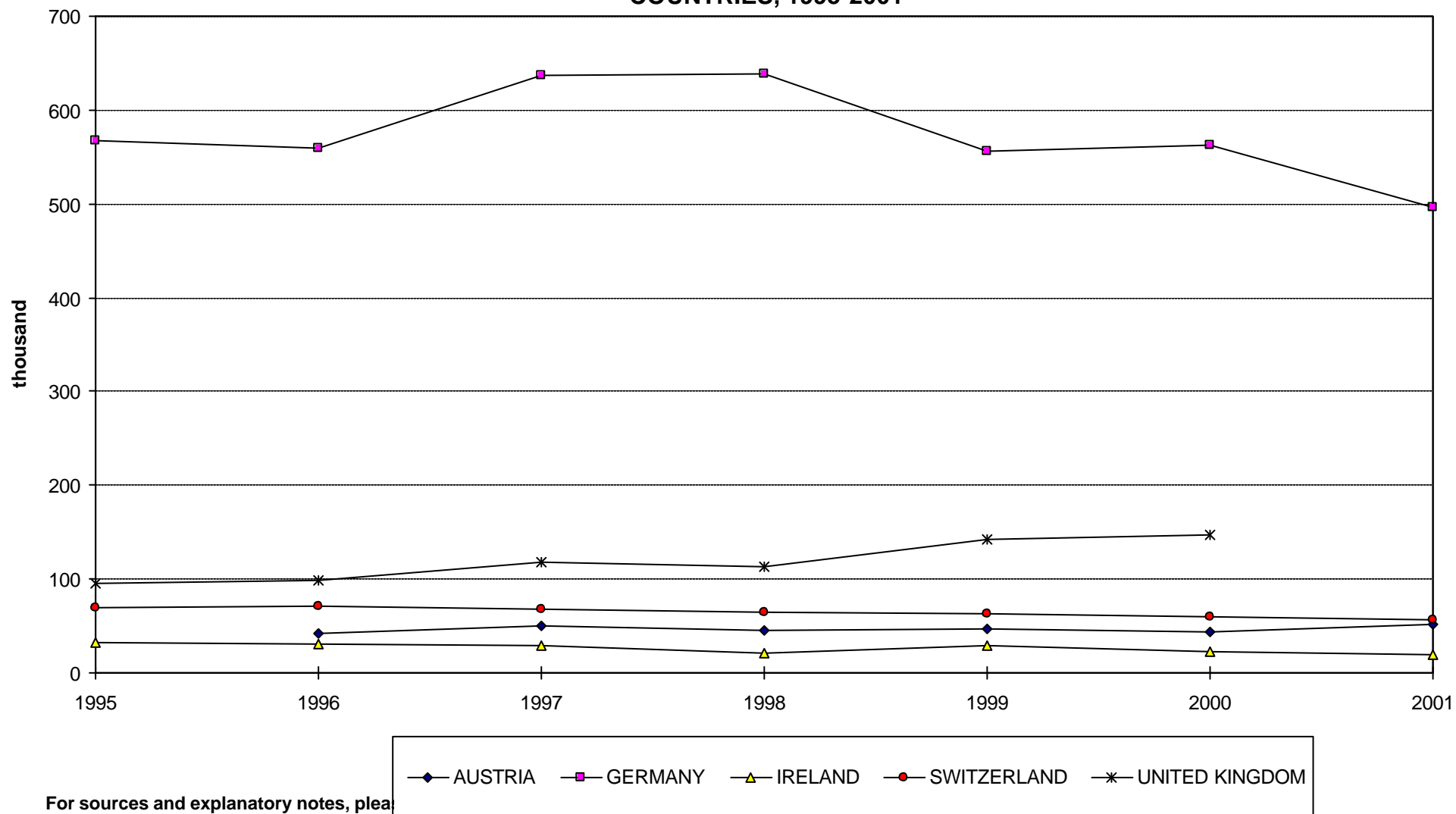
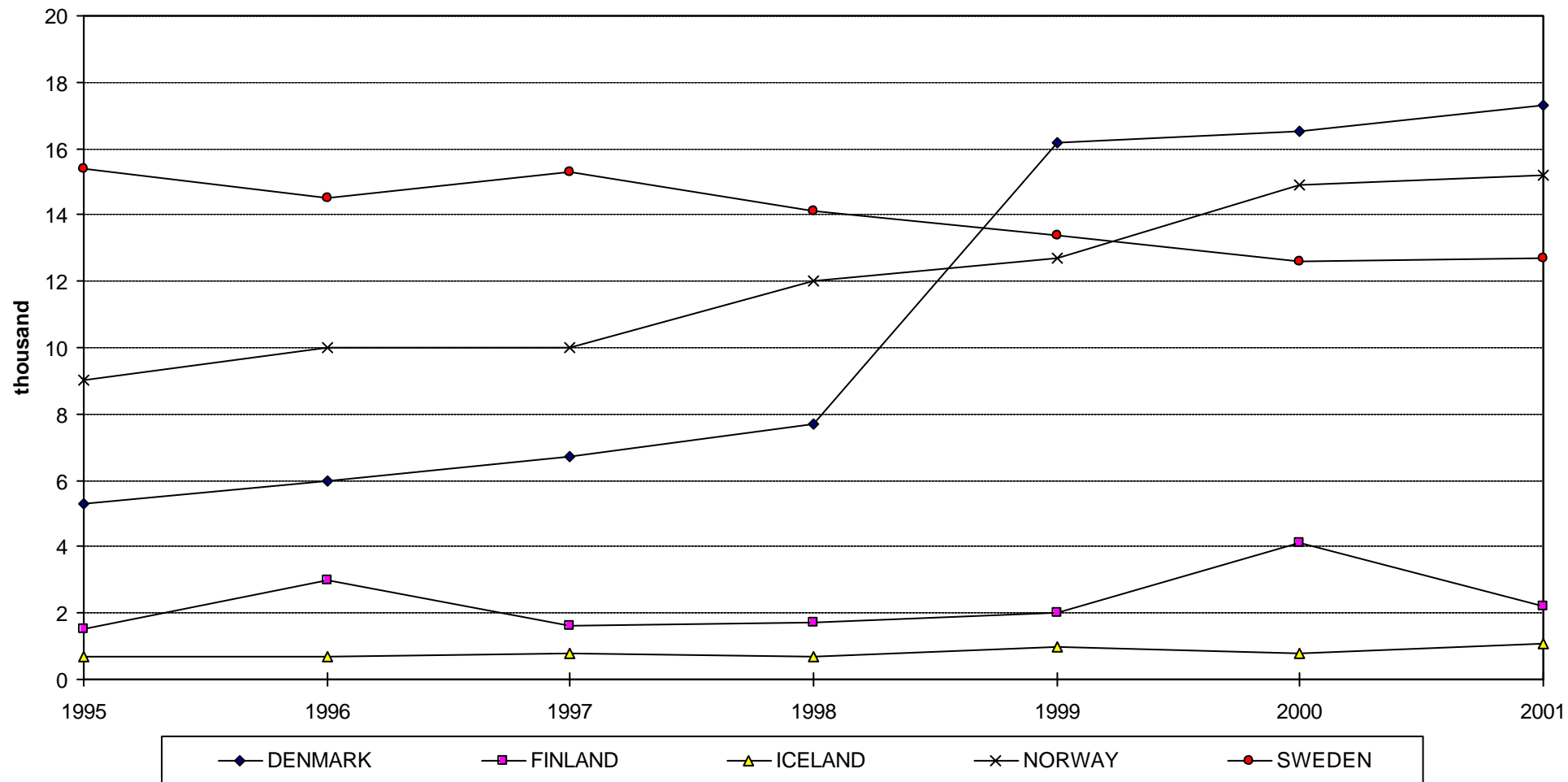
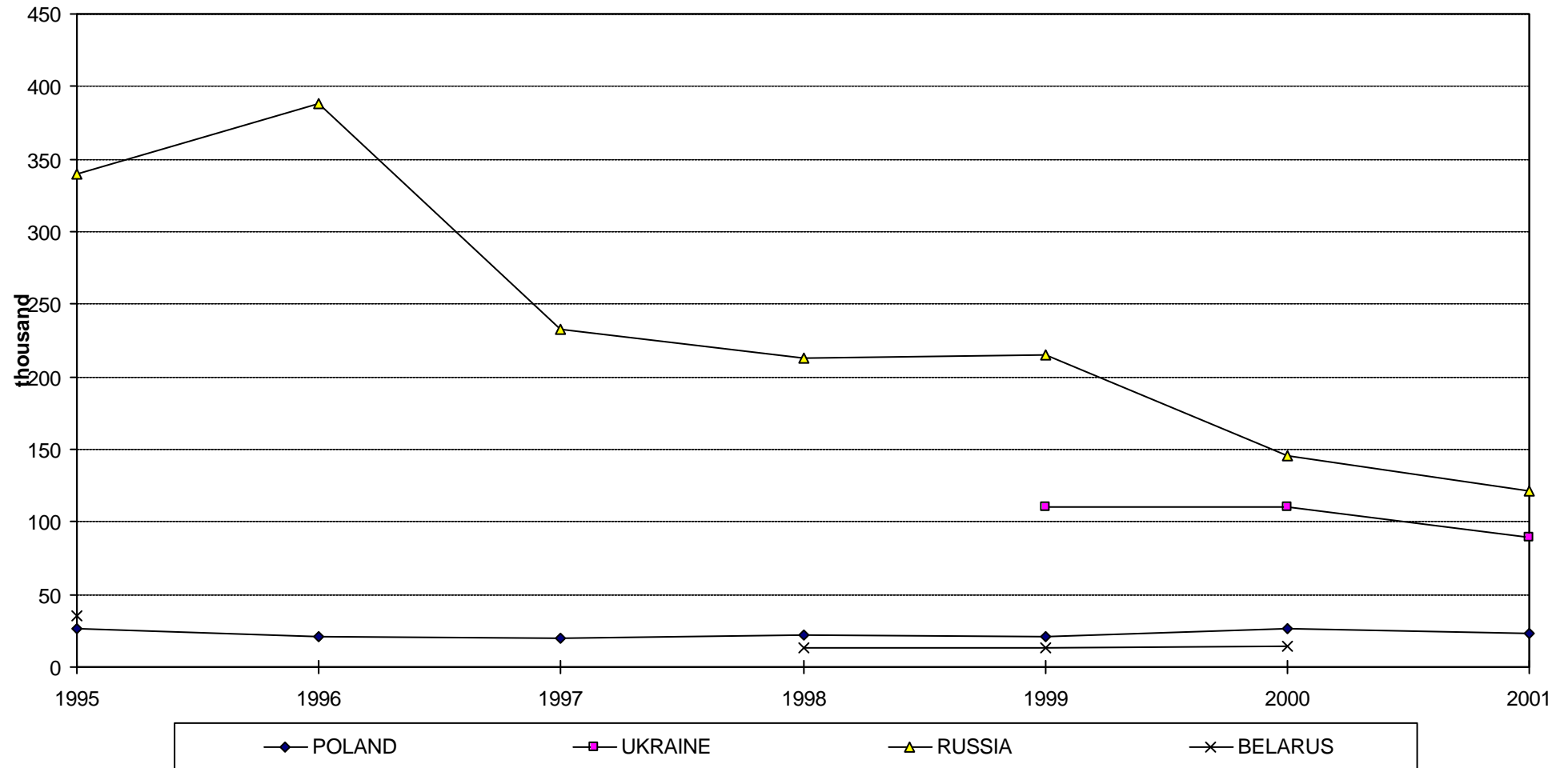


FIGURE 5c - OUTFLOWS OF FOREIGN POPULATION FROM SELECTED NORTHERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



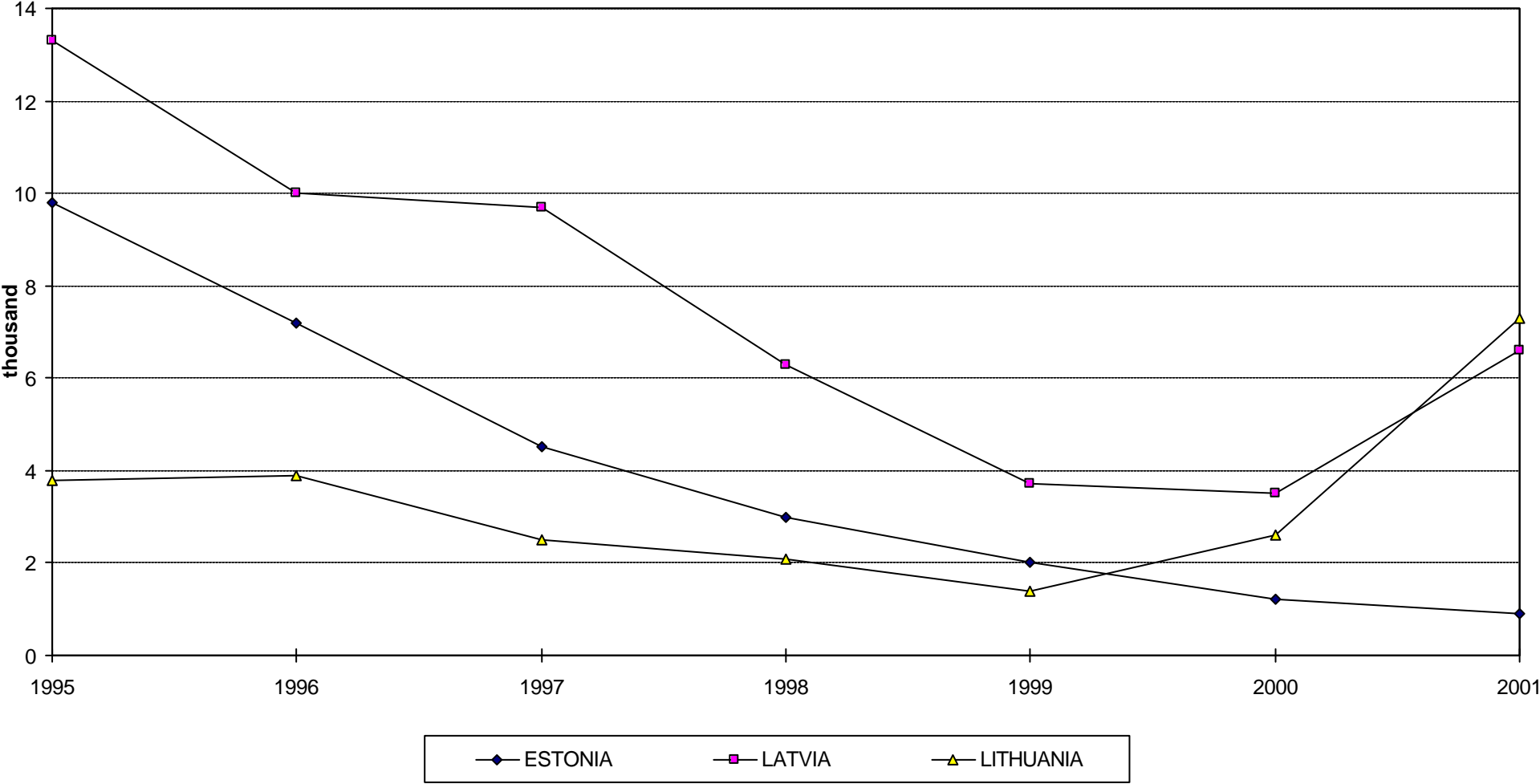
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 5d - PERMANENT EMIGRATION FROM SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



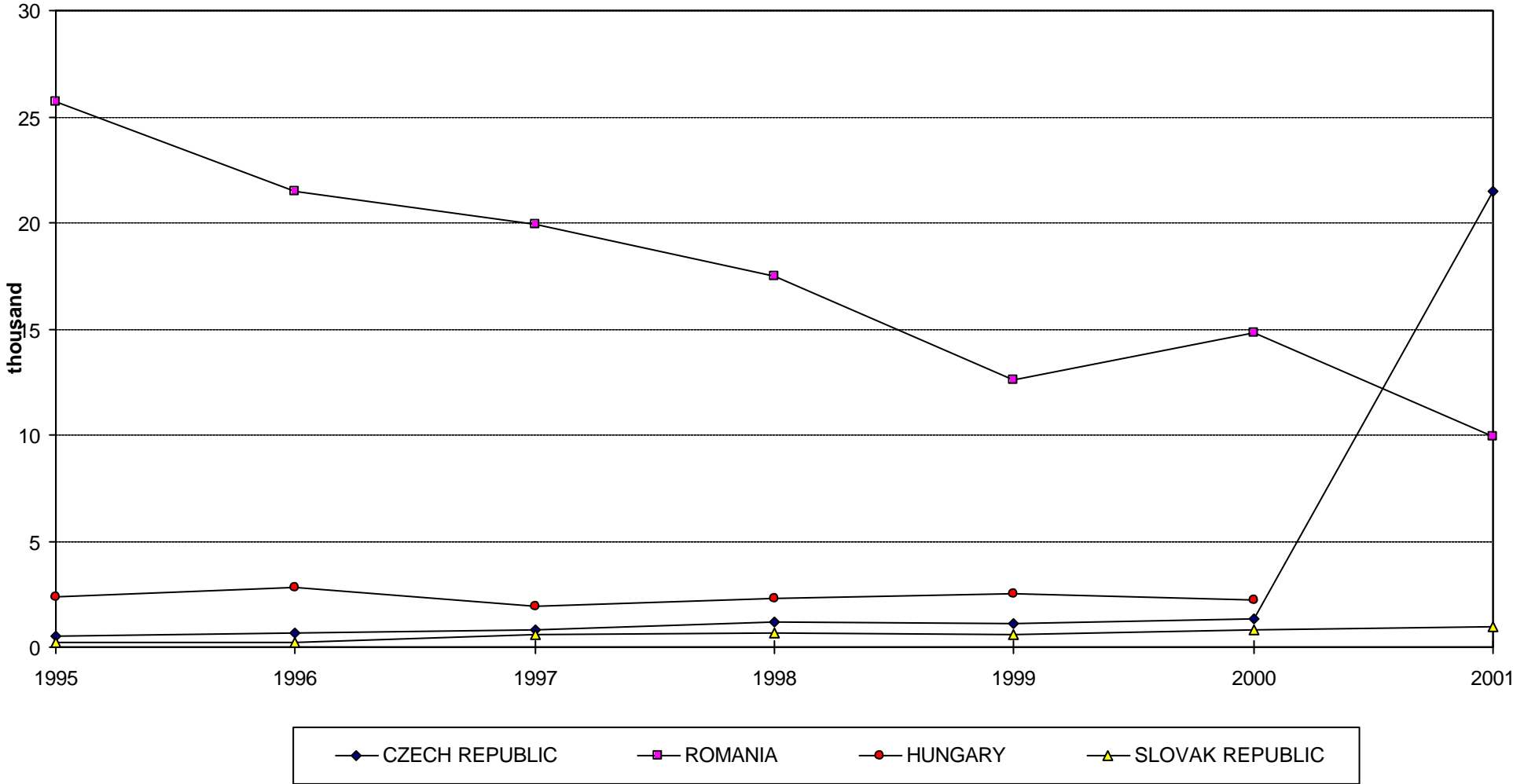
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 5e - PERMANENT EMIGRATION FROM THE BALTIC STATES, 1995-2001



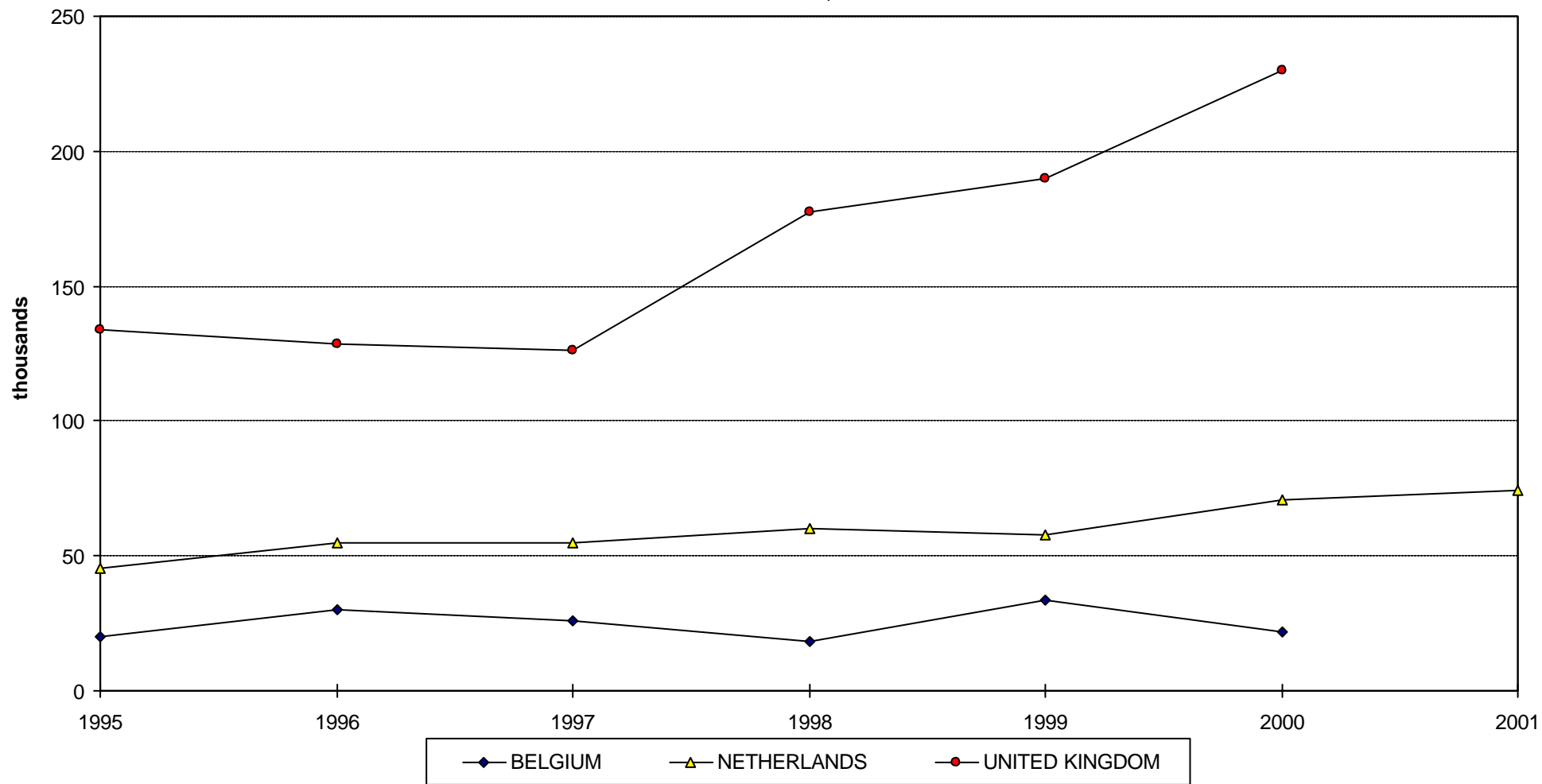
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 5f - PERMANENT EMIGRATION FROM SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



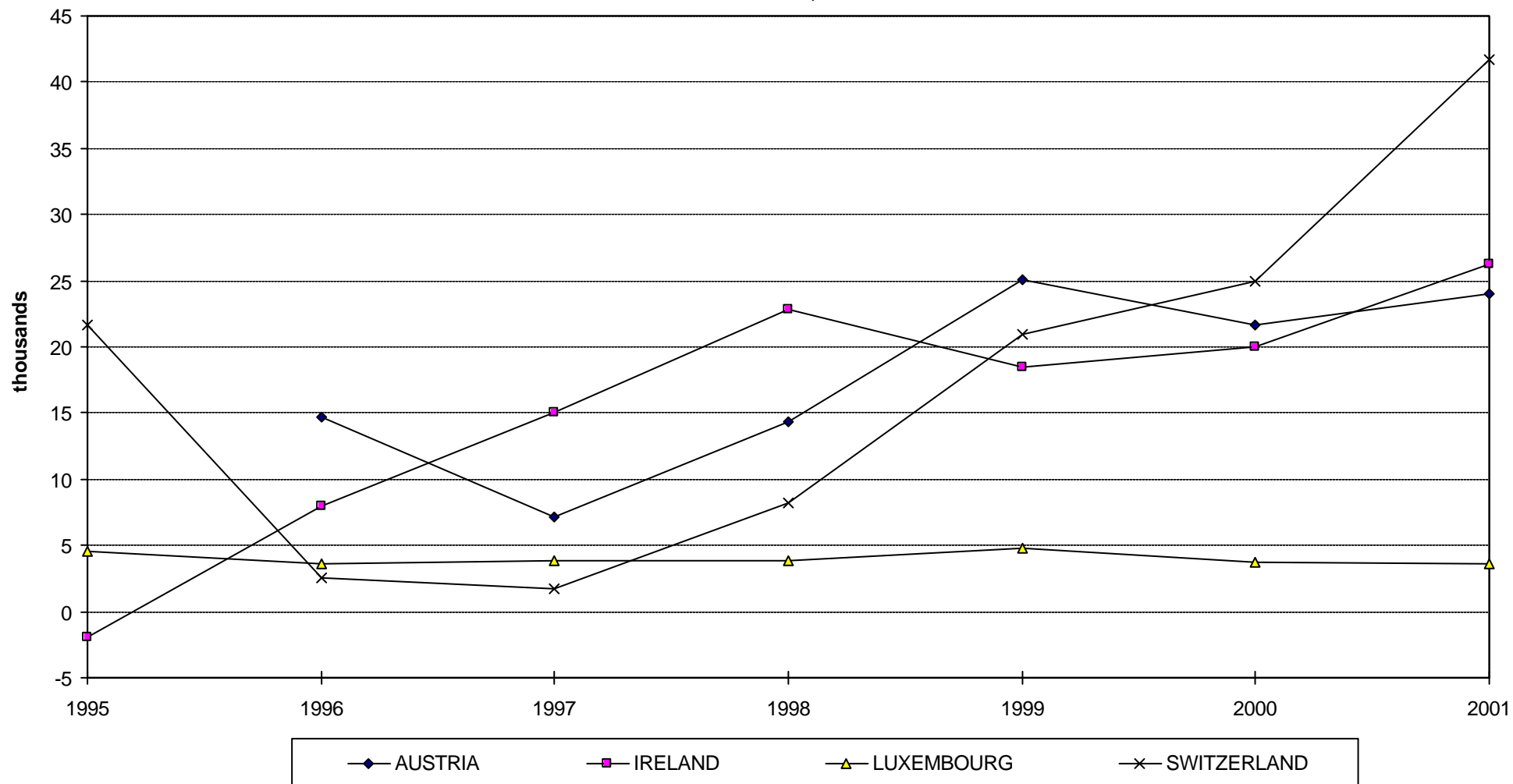
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 6a - NET FLOWS OF FOREIGN POPULATION TO/FROM SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



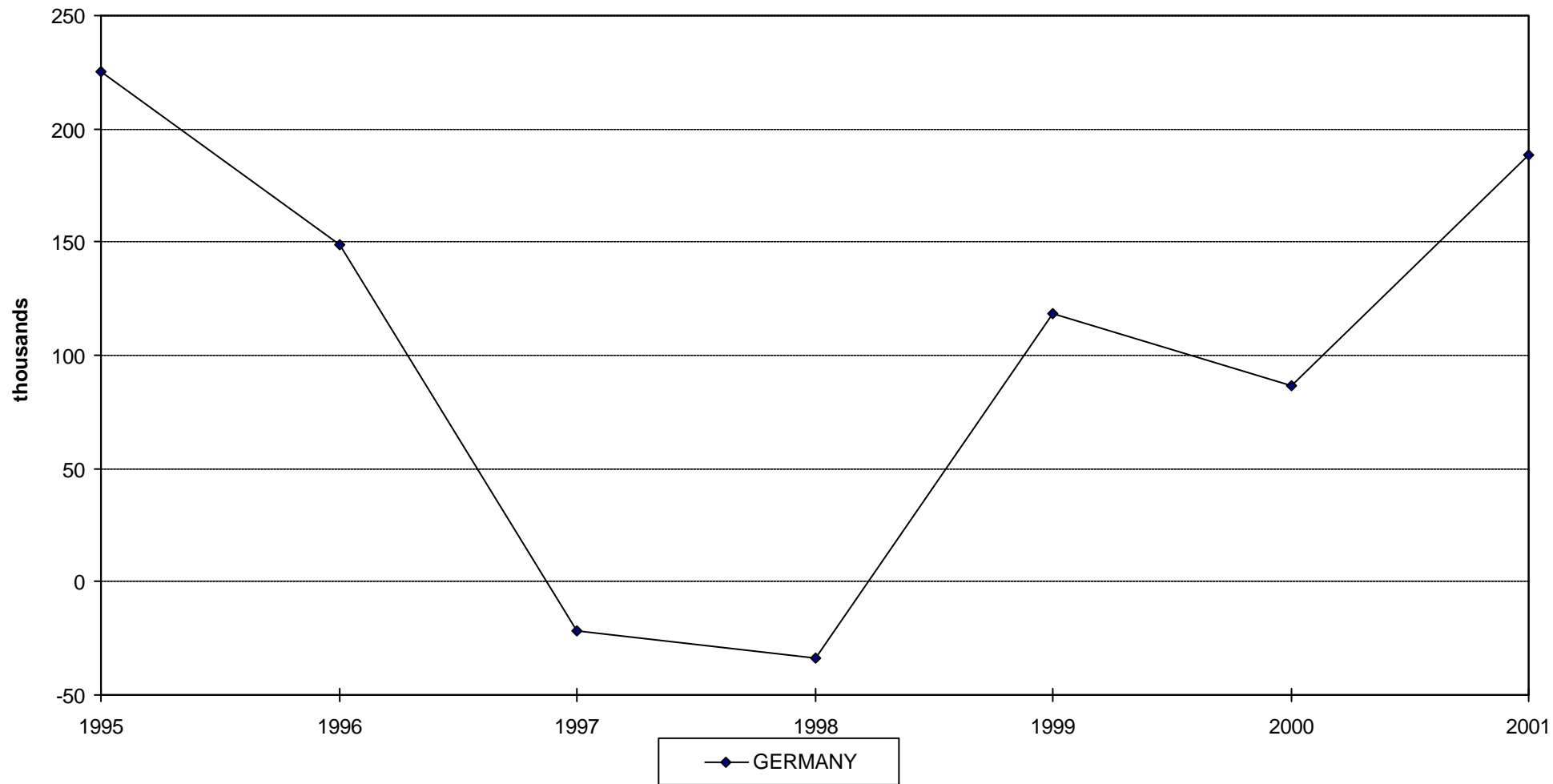
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 6b - NET FLOWS OF FOREIGN POPULATION TO/FROM SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



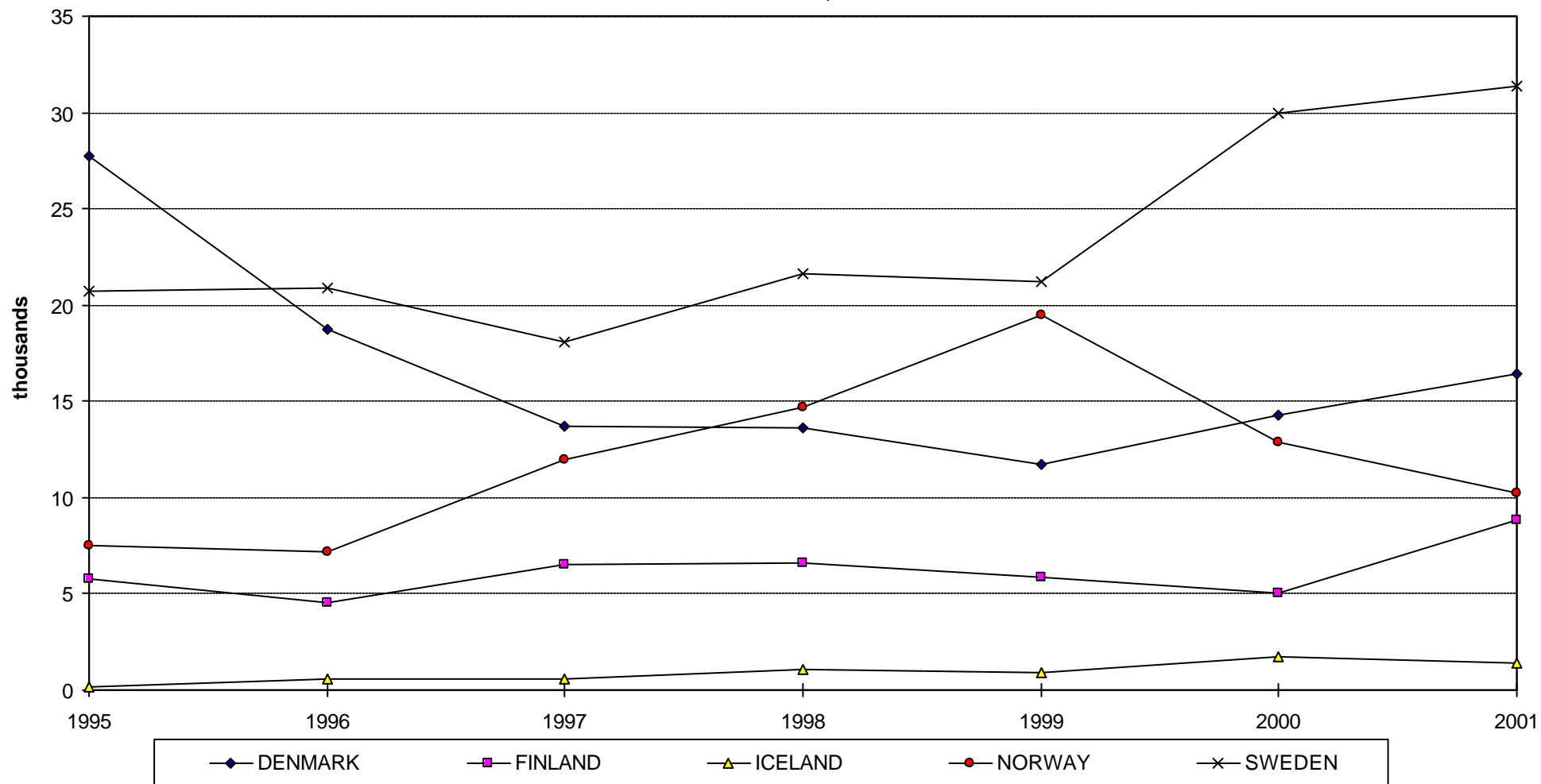
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 6c - NET FLOWS OF FOREIGN POPULATION TO/FROM GERMANY, 1995-2001



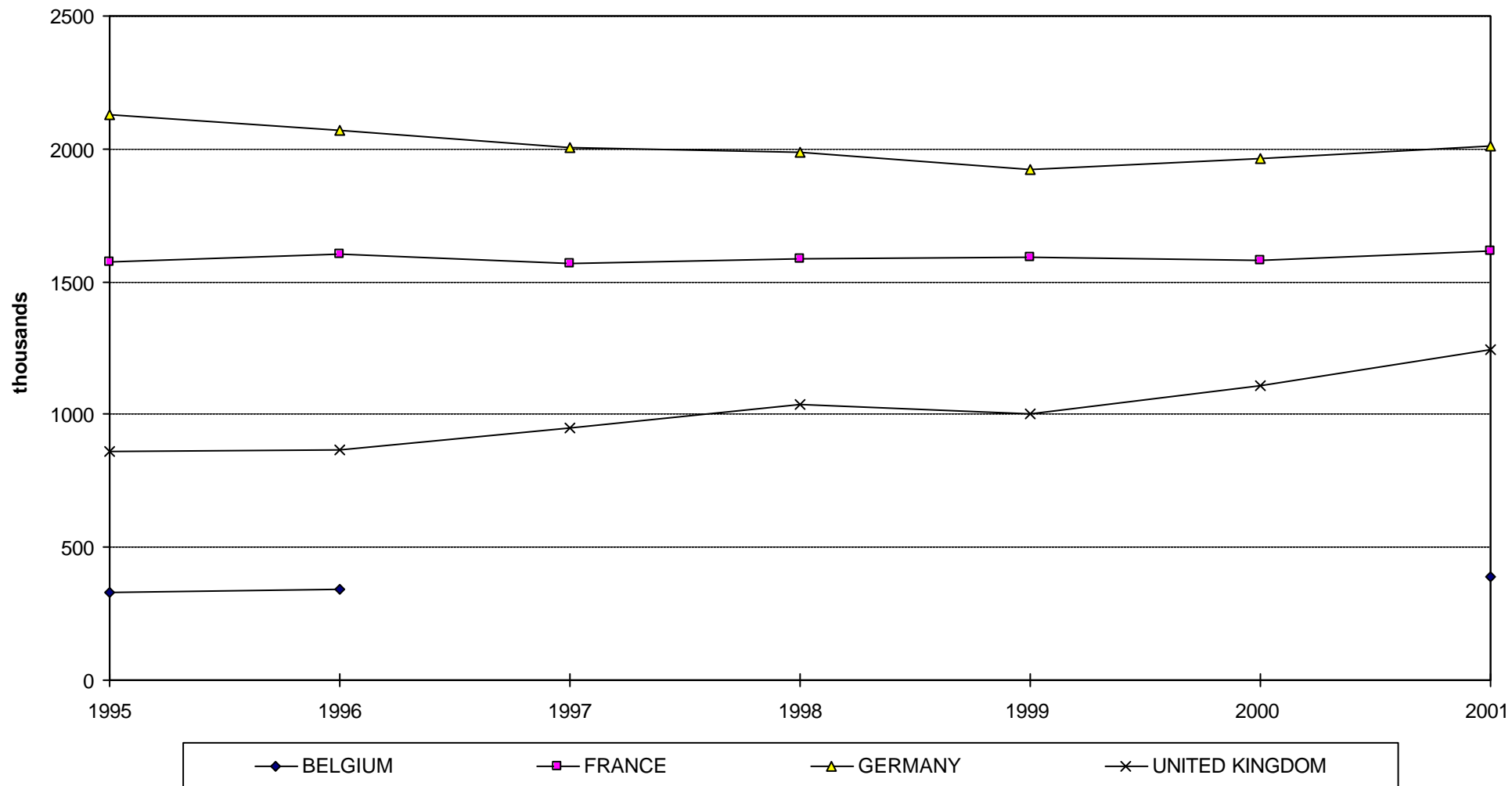
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 6d - NET FLOWS OF FOREIGN POPULATION TO/FROM SELECTED NORTHERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



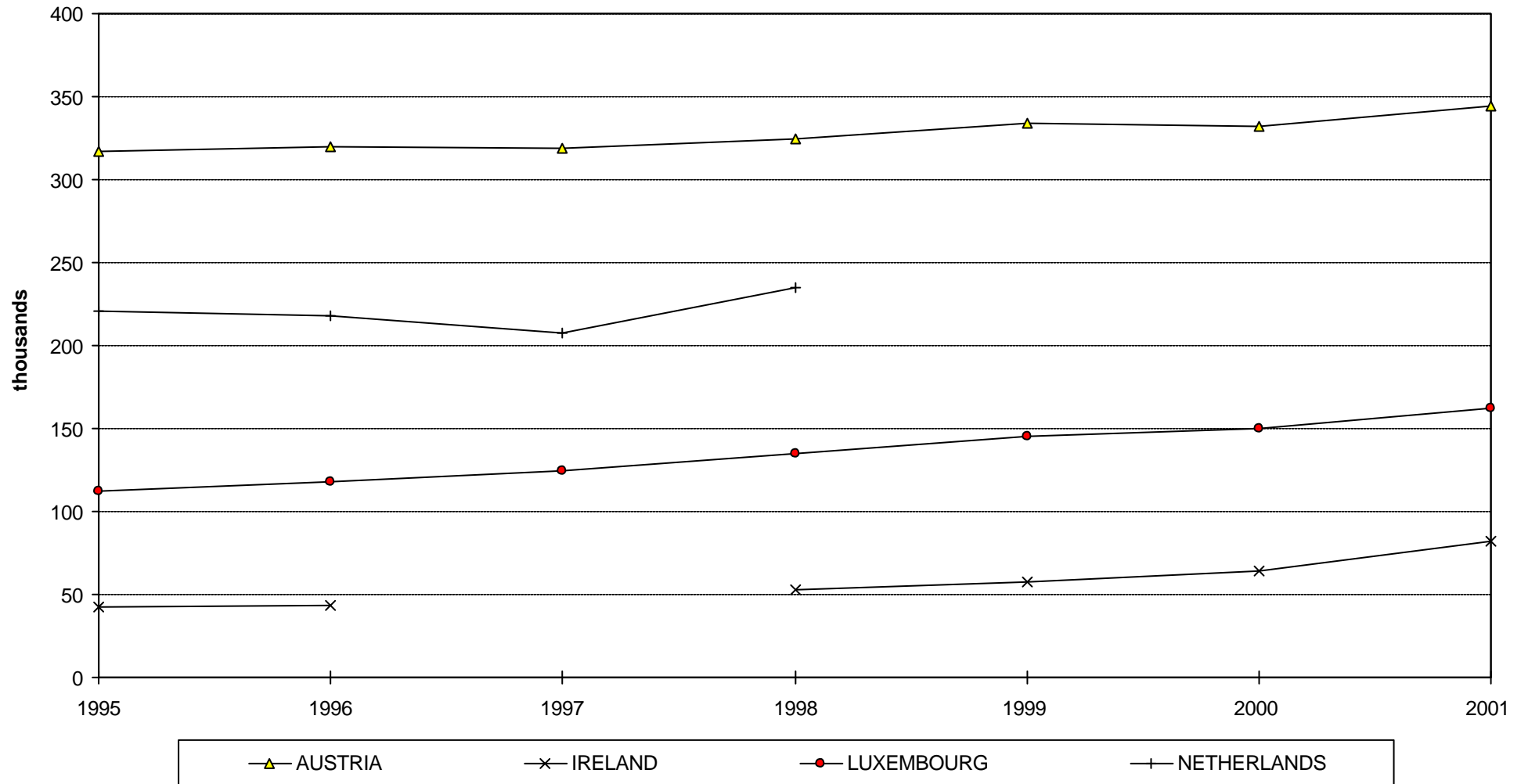
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 7a - STOCK OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2001**



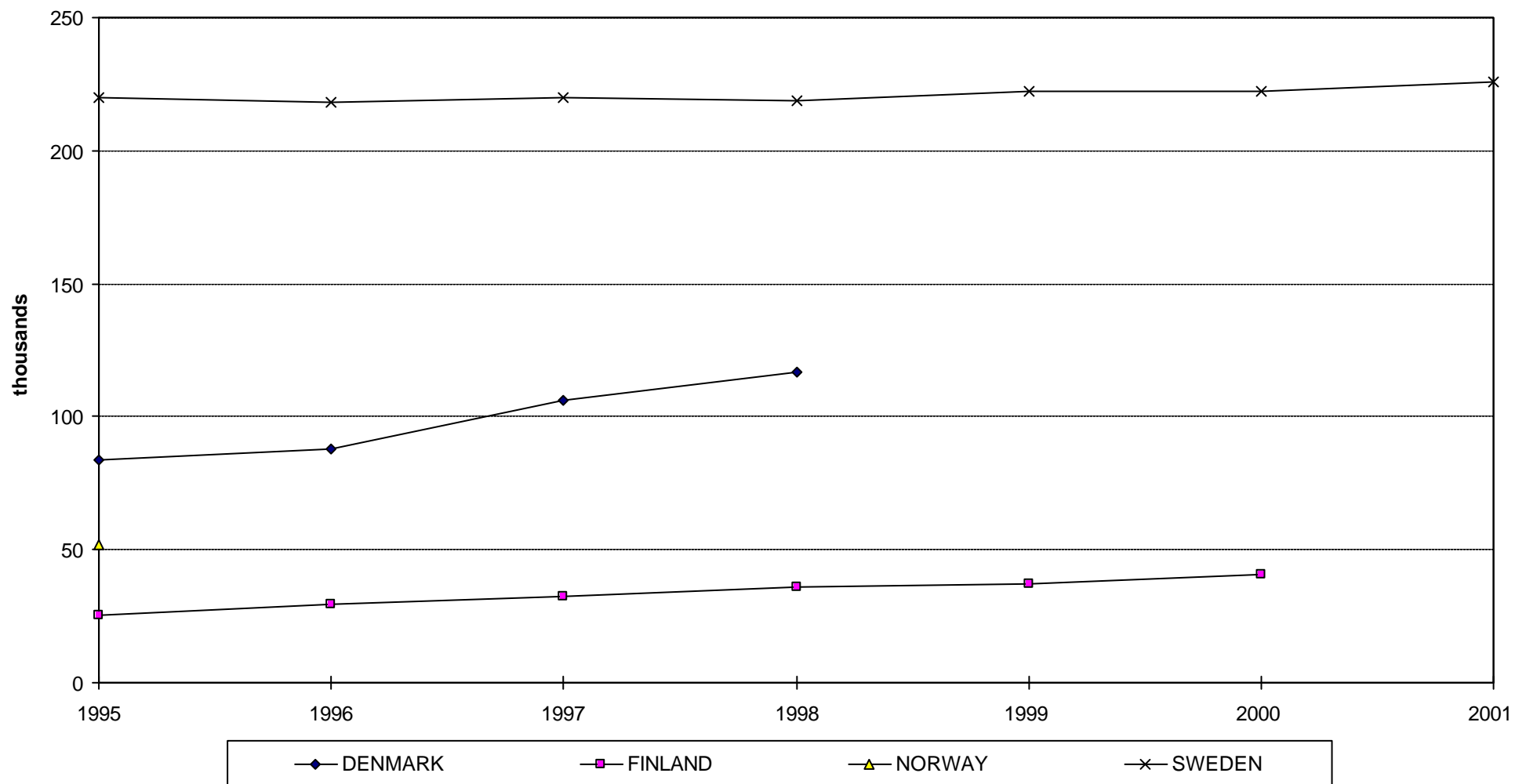
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 7b - STOCK OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2001**



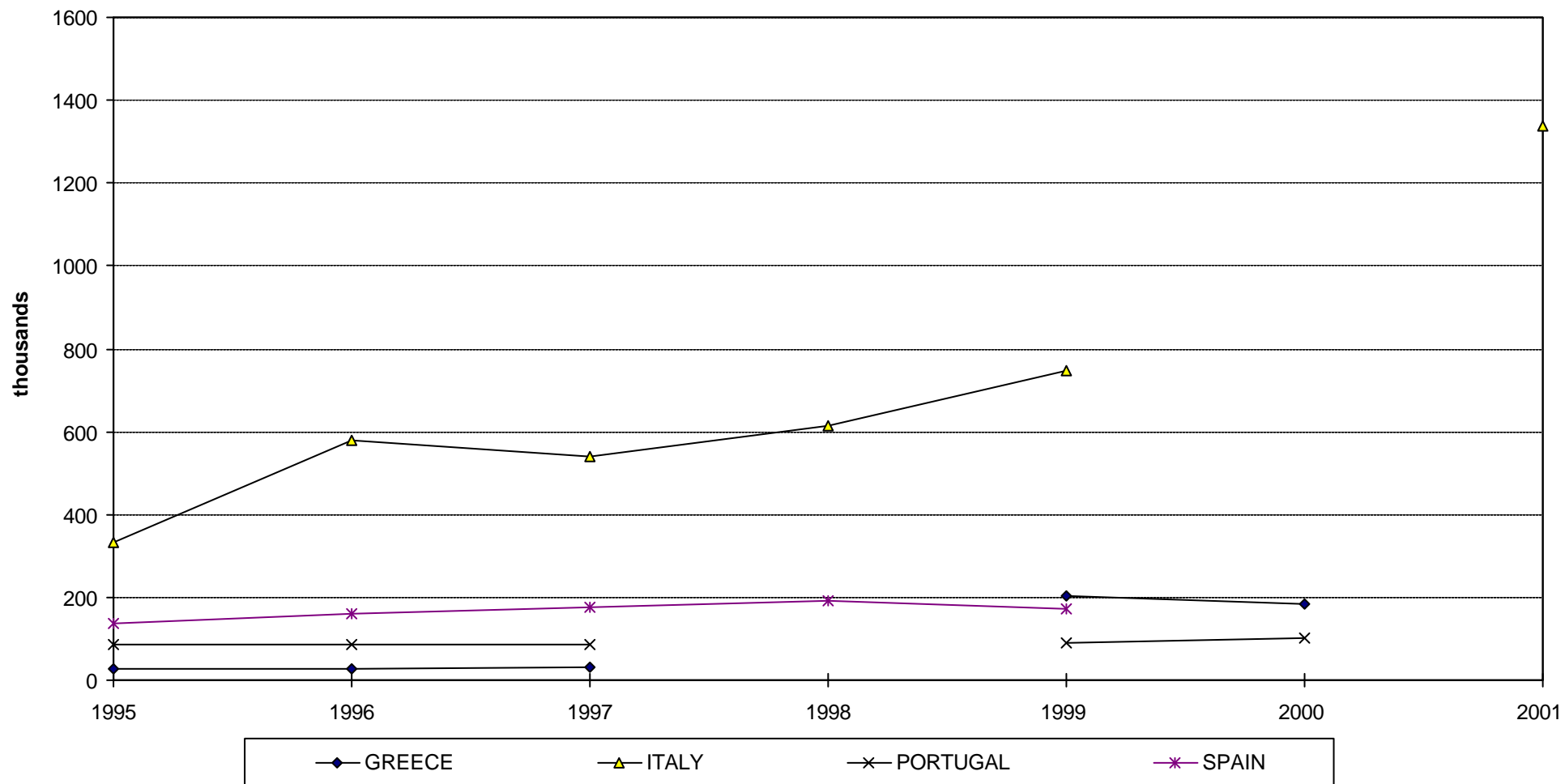
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 7c - STOCK OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED SCANDINAVIAN COUNTRIES, 1995-2001



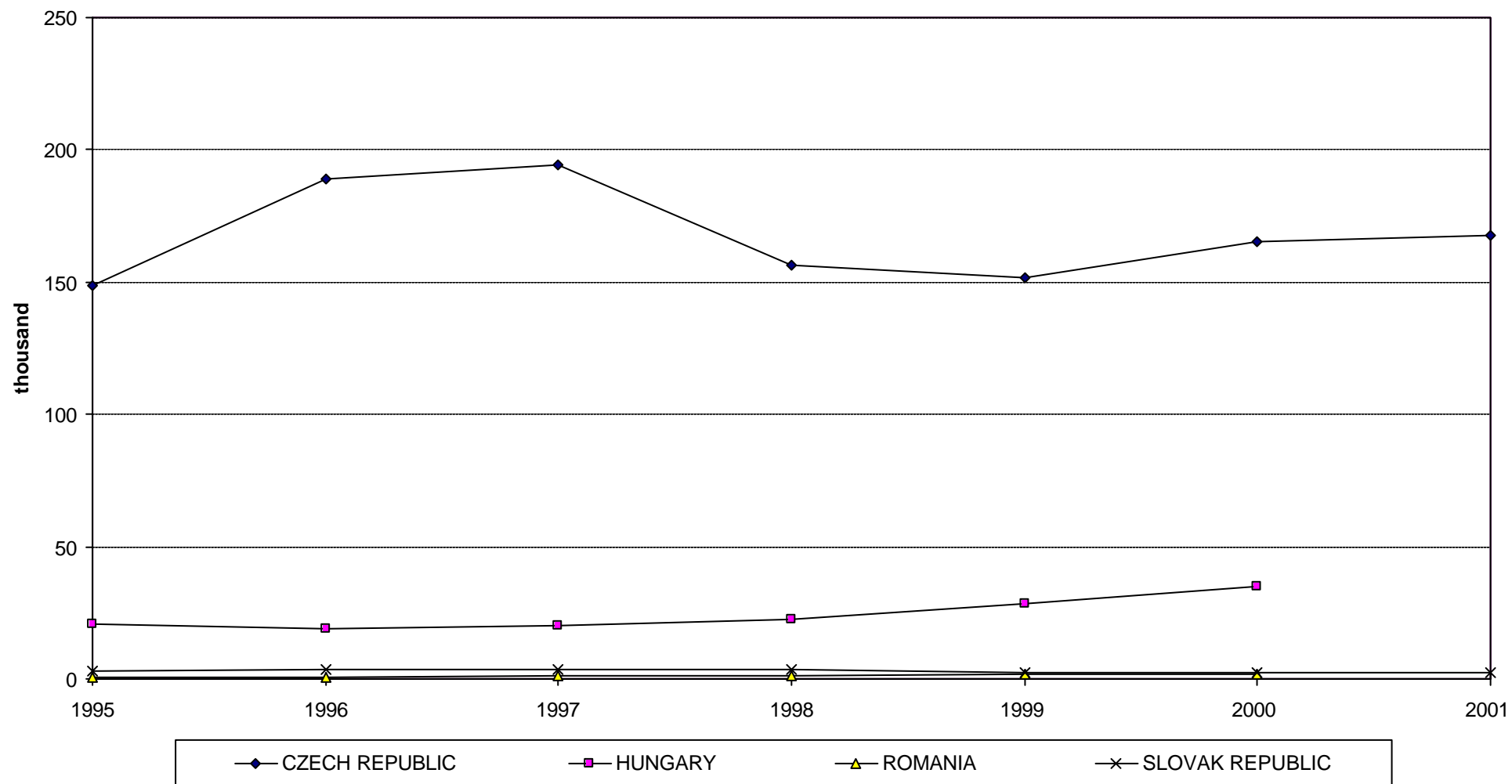
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 7d - STOCK OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED MEDITERRANEAN COUNTRIES, 1995-2001



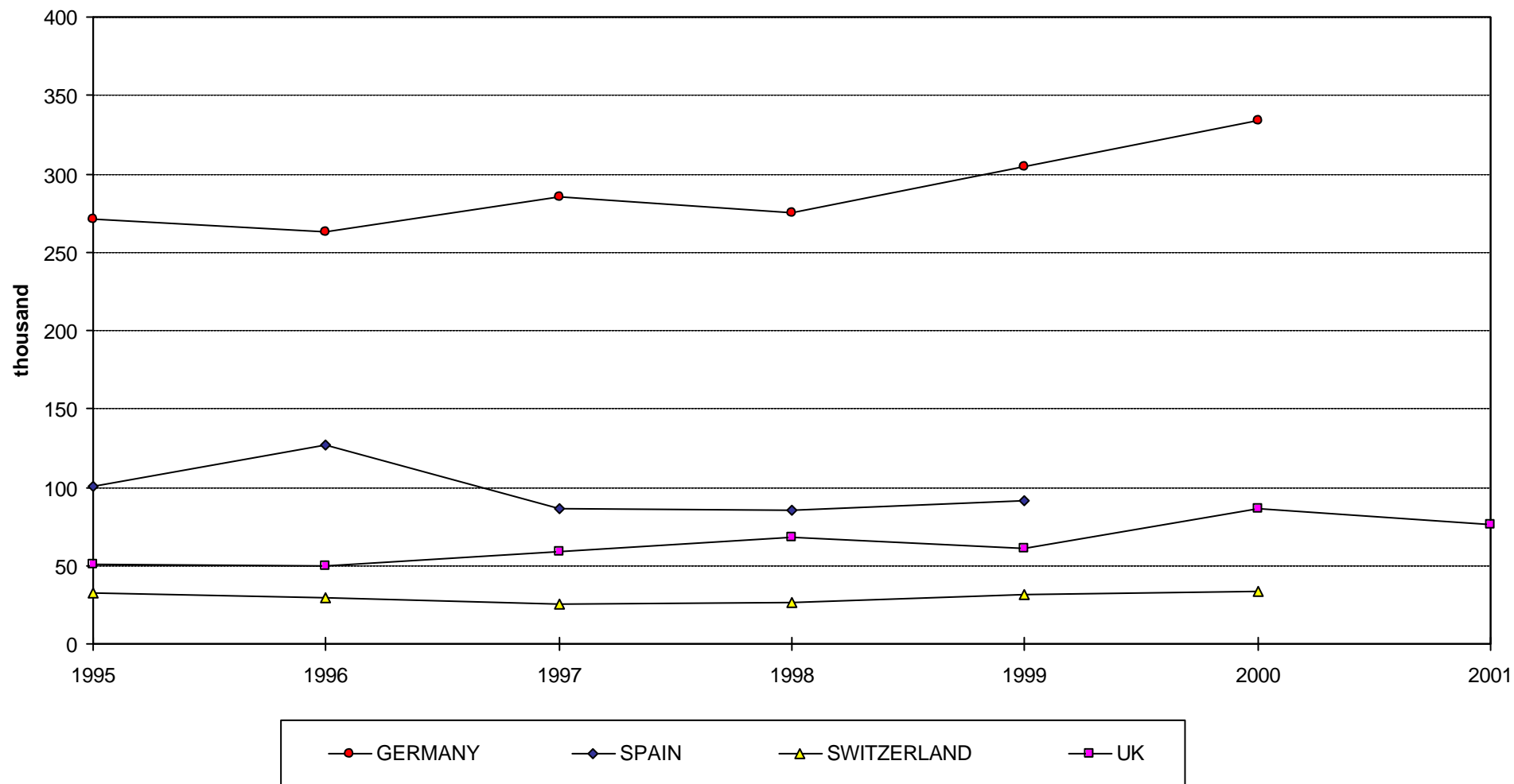
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 7e - STOCK OF FOREIGN LABOUR IN SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



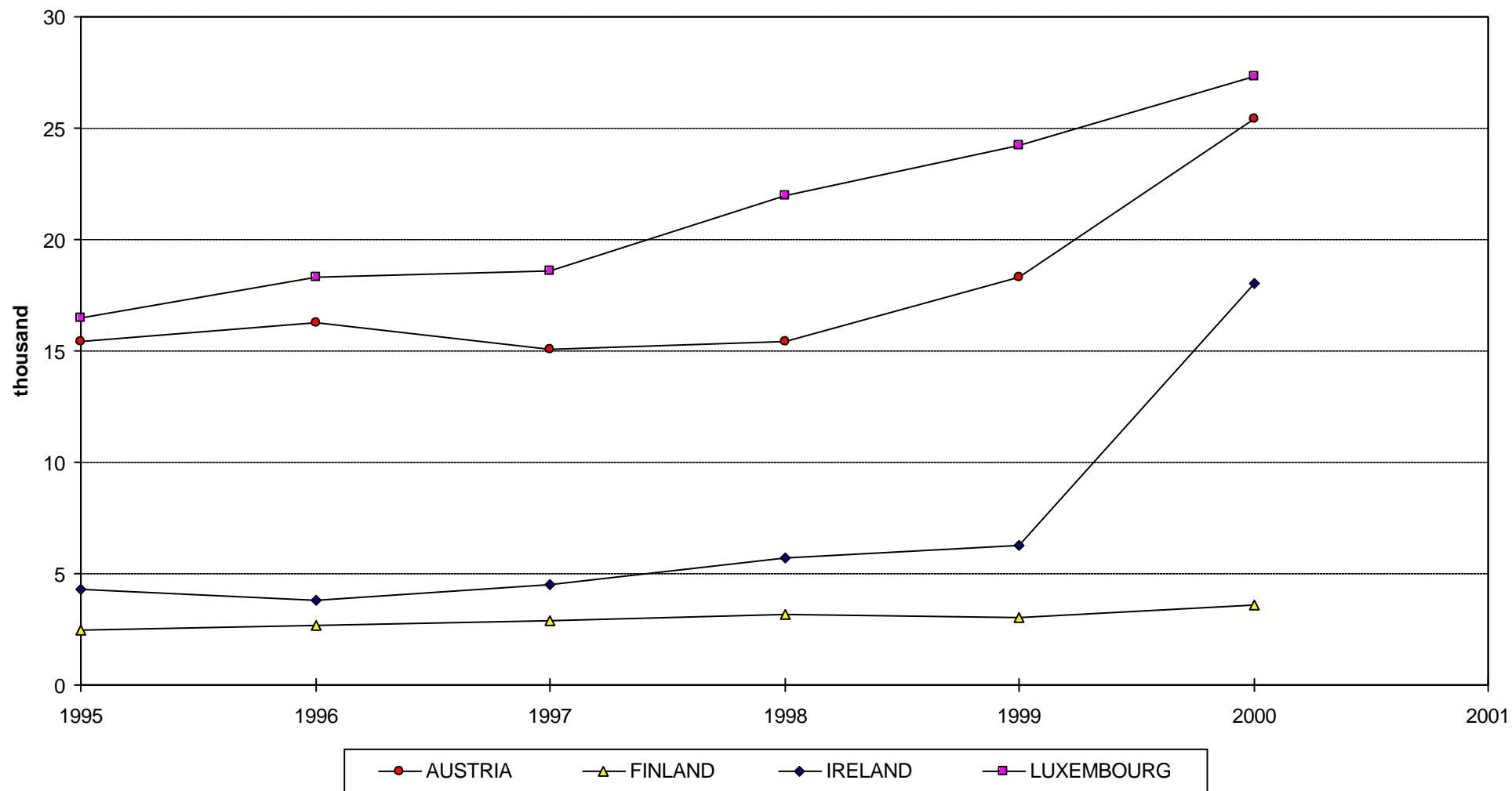
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 8a - INFLOWS OF FOREIGN LABOUR TO SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2001**



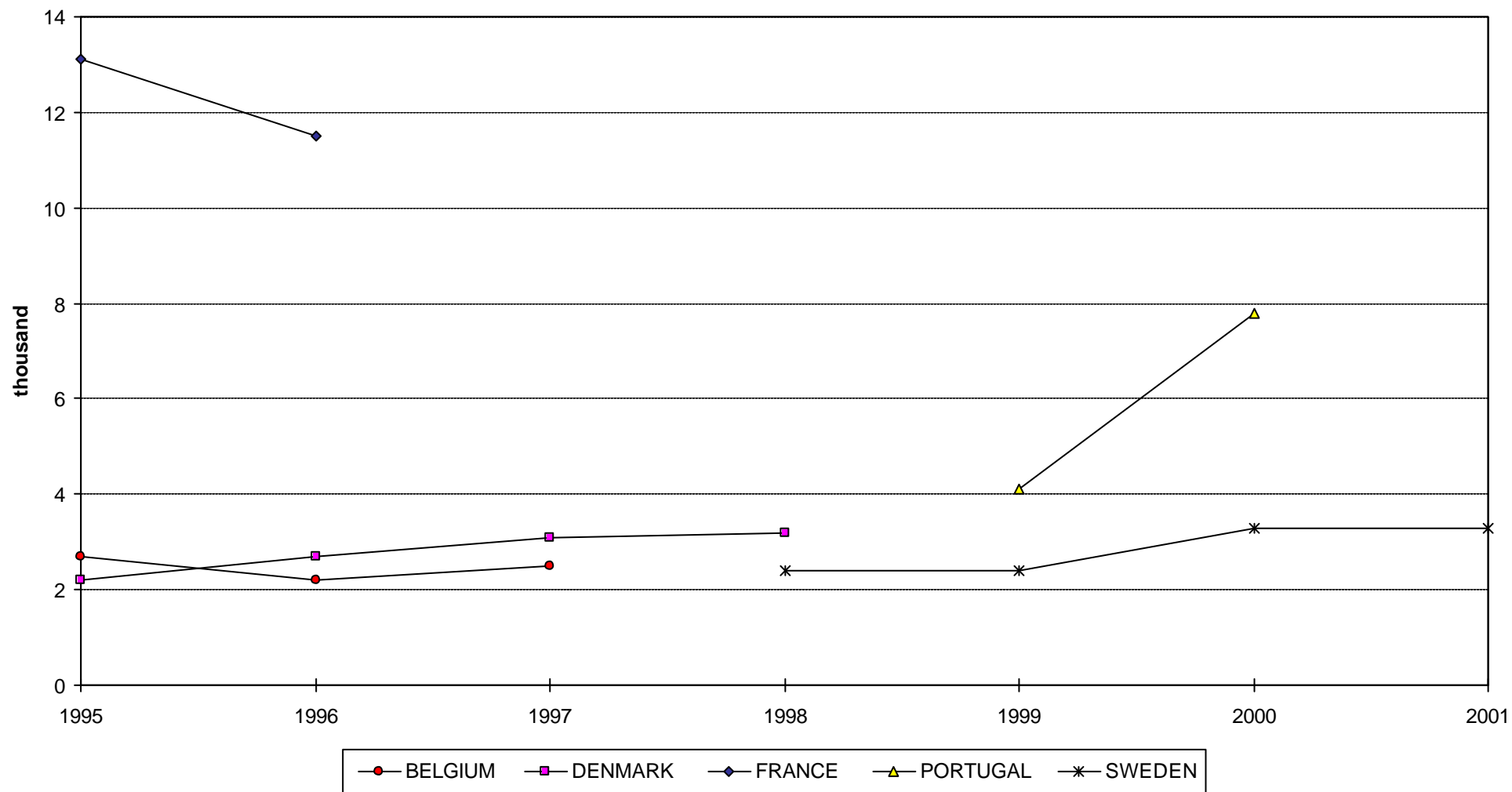
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 8b - INFLOWS OF FOREIGN LABOUR TO SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2001**



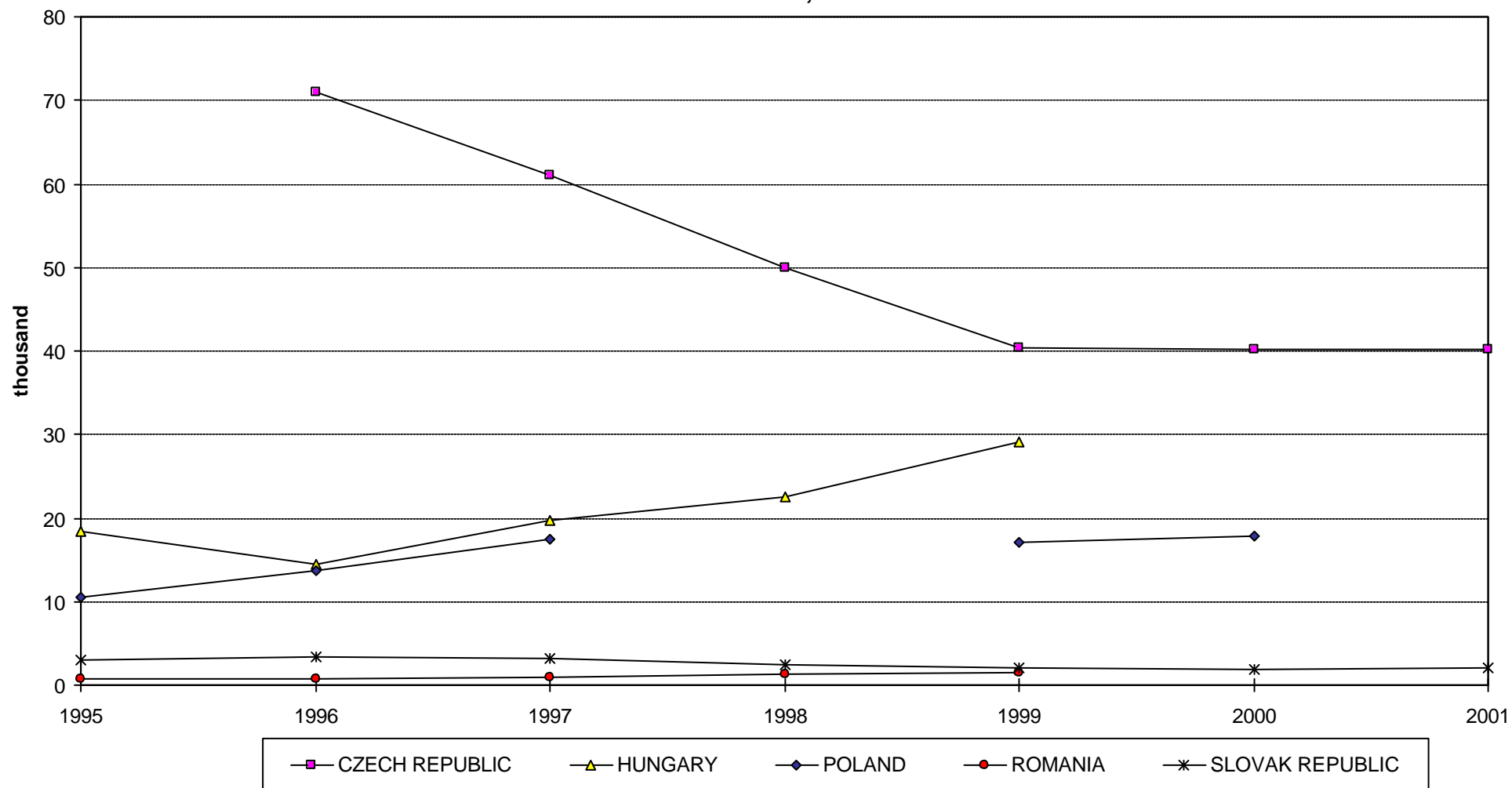
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

**FIGURE 8c - INFLOWS OF FOREIGN LABOUR TO SELECTED WESTERN EUROPEAN COUNTRIES,
1995-2001**



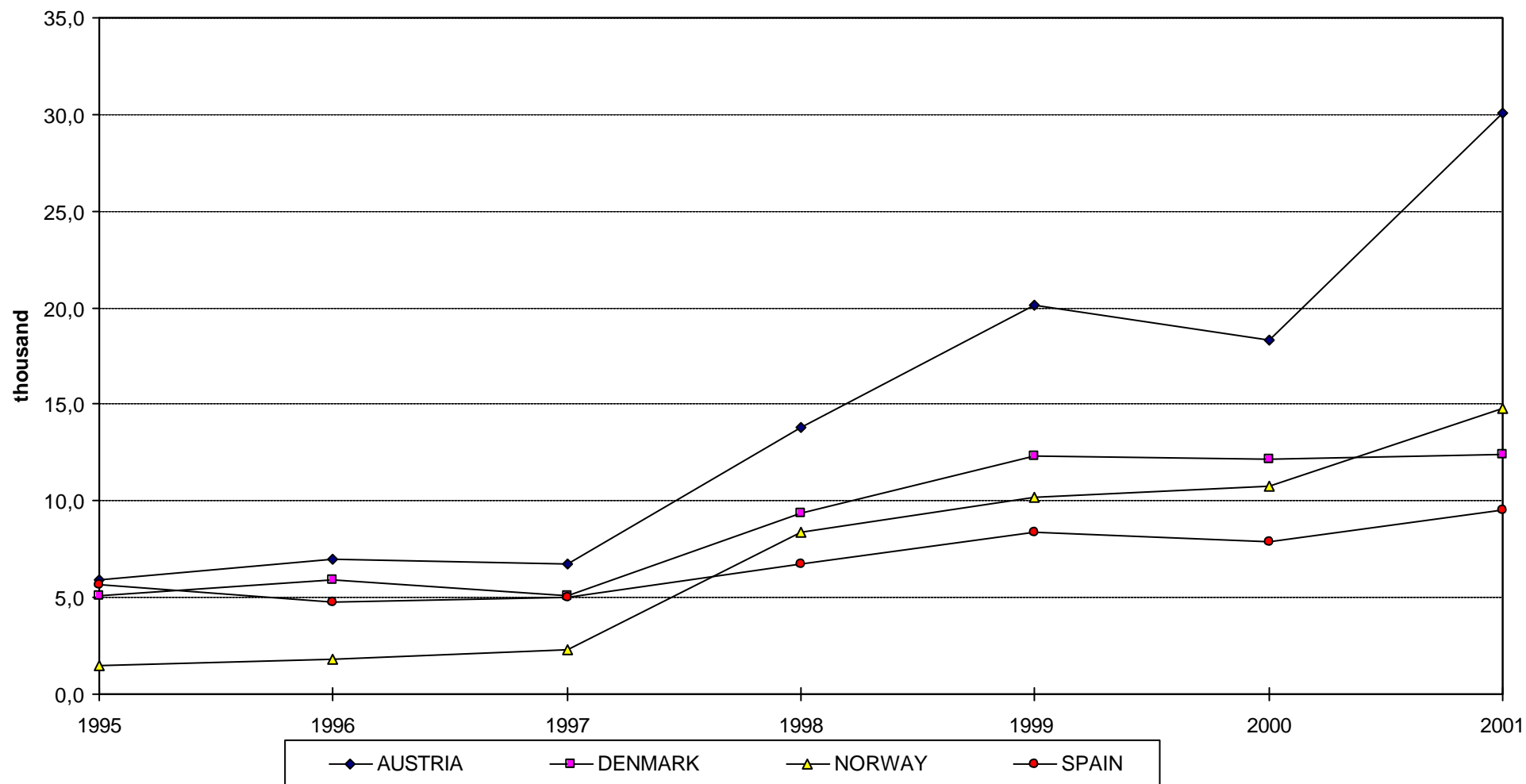
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 8d - INFLOWS OF FOREIGN LABOUR TO SELECTED CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



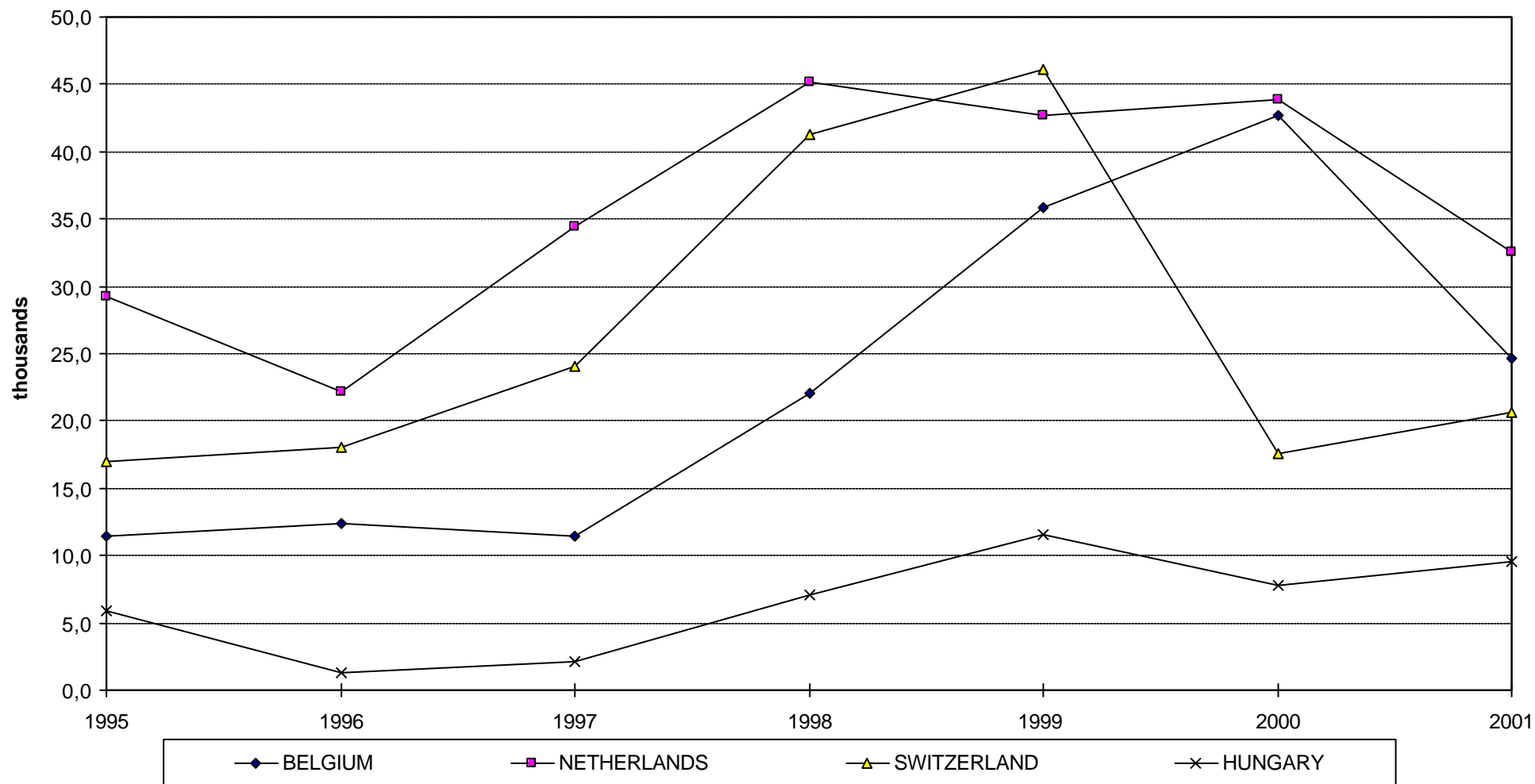
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 9a - ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



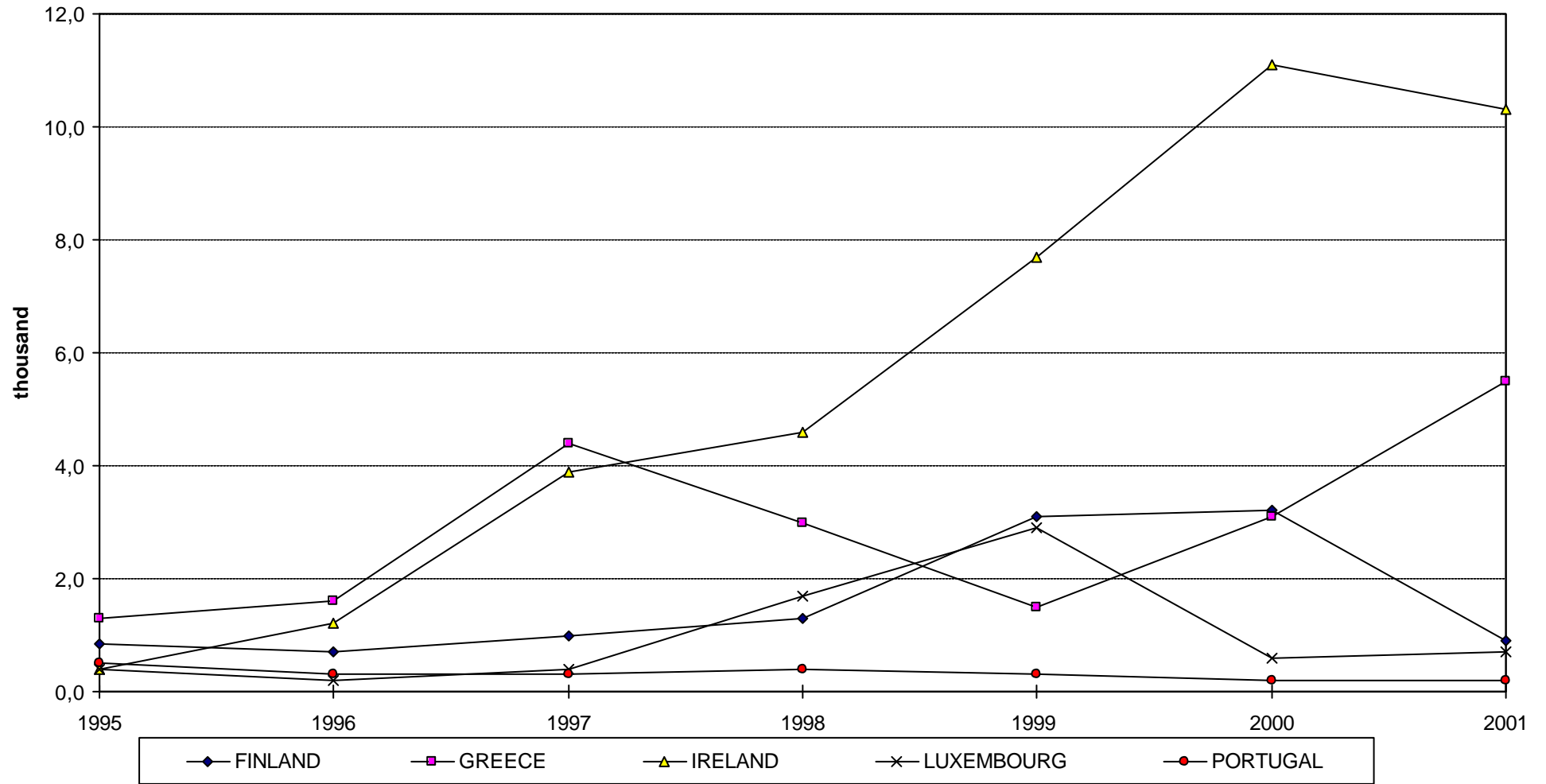
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 9b - ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



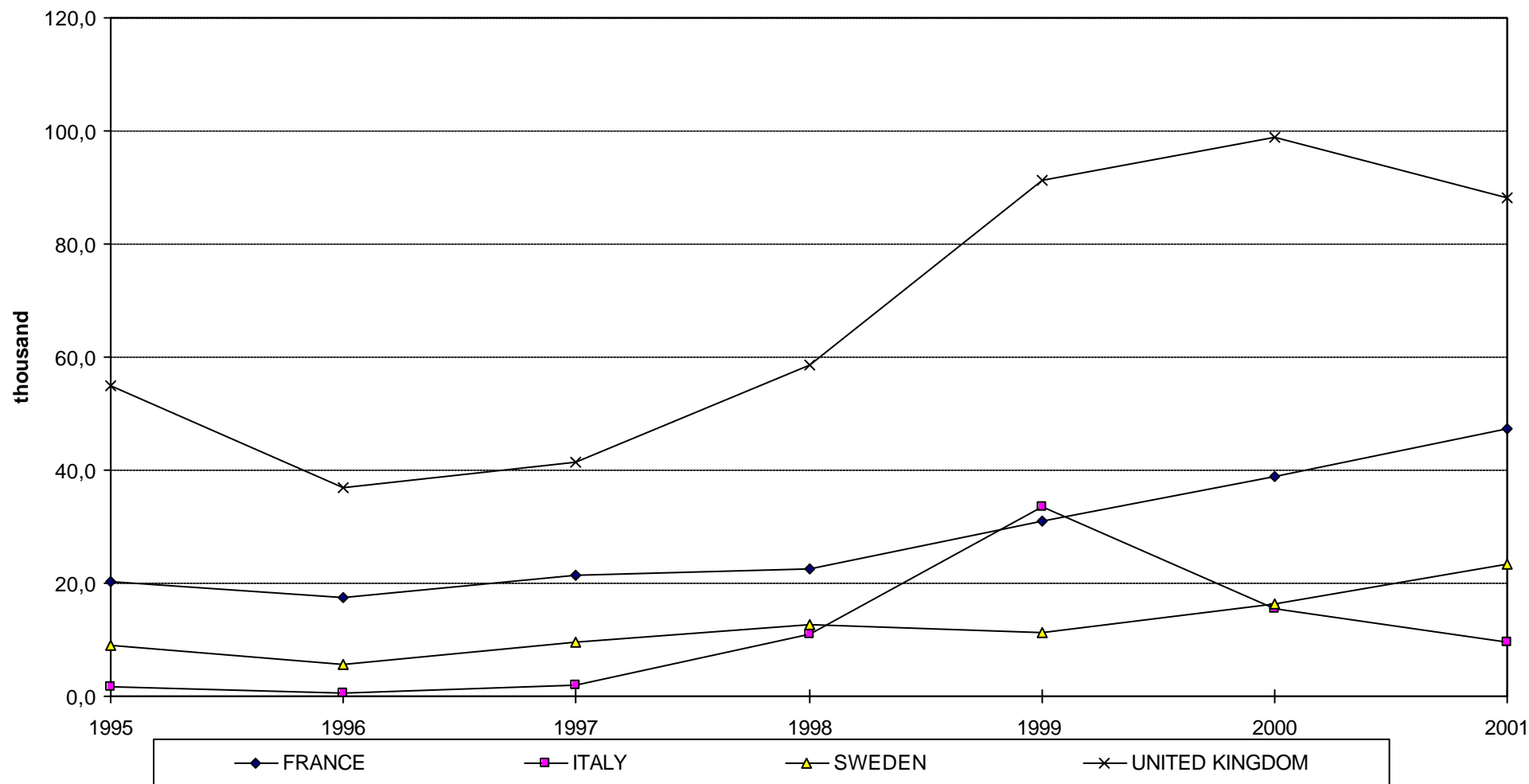
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 9c - ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



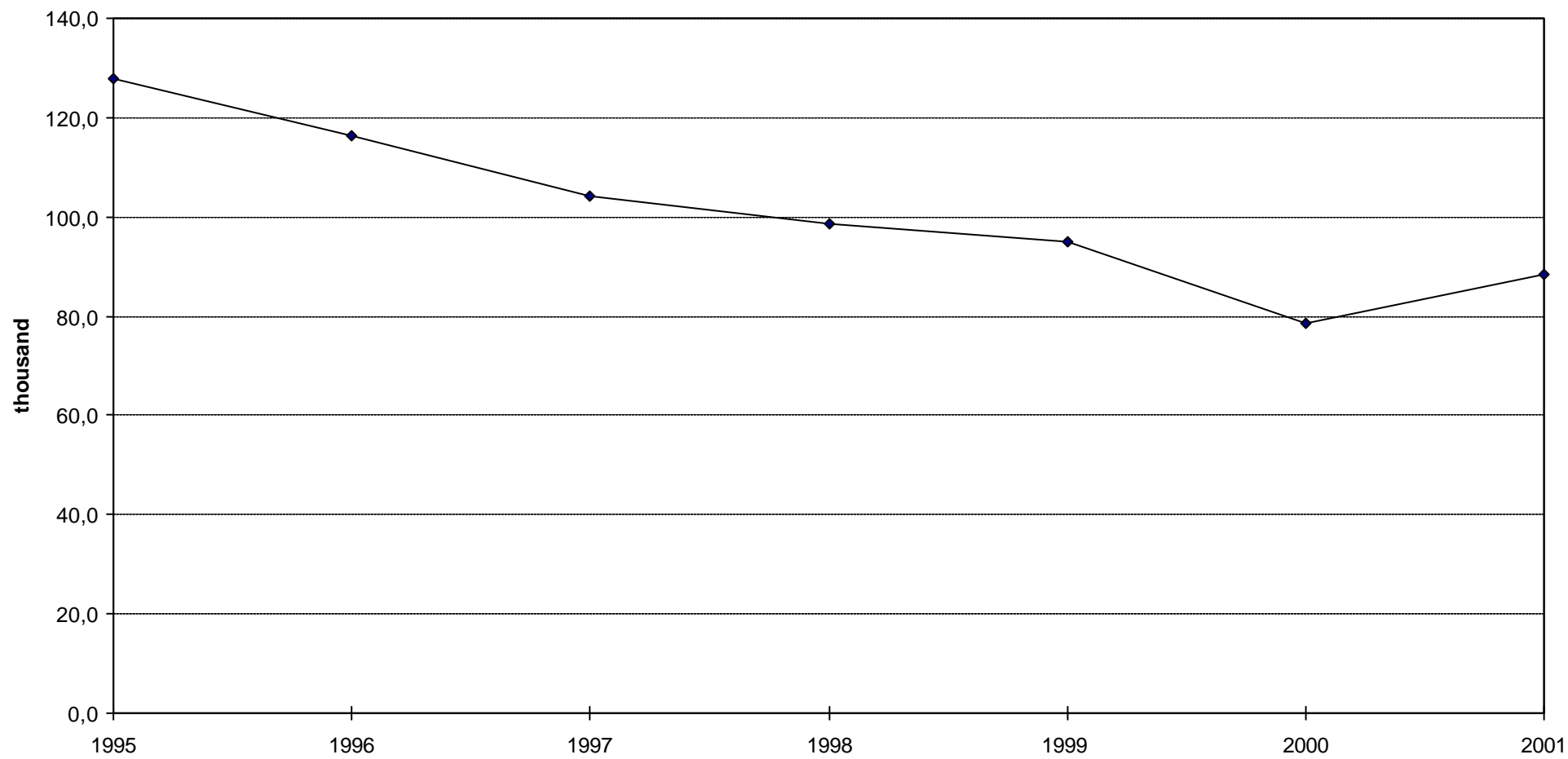
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 9d - ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



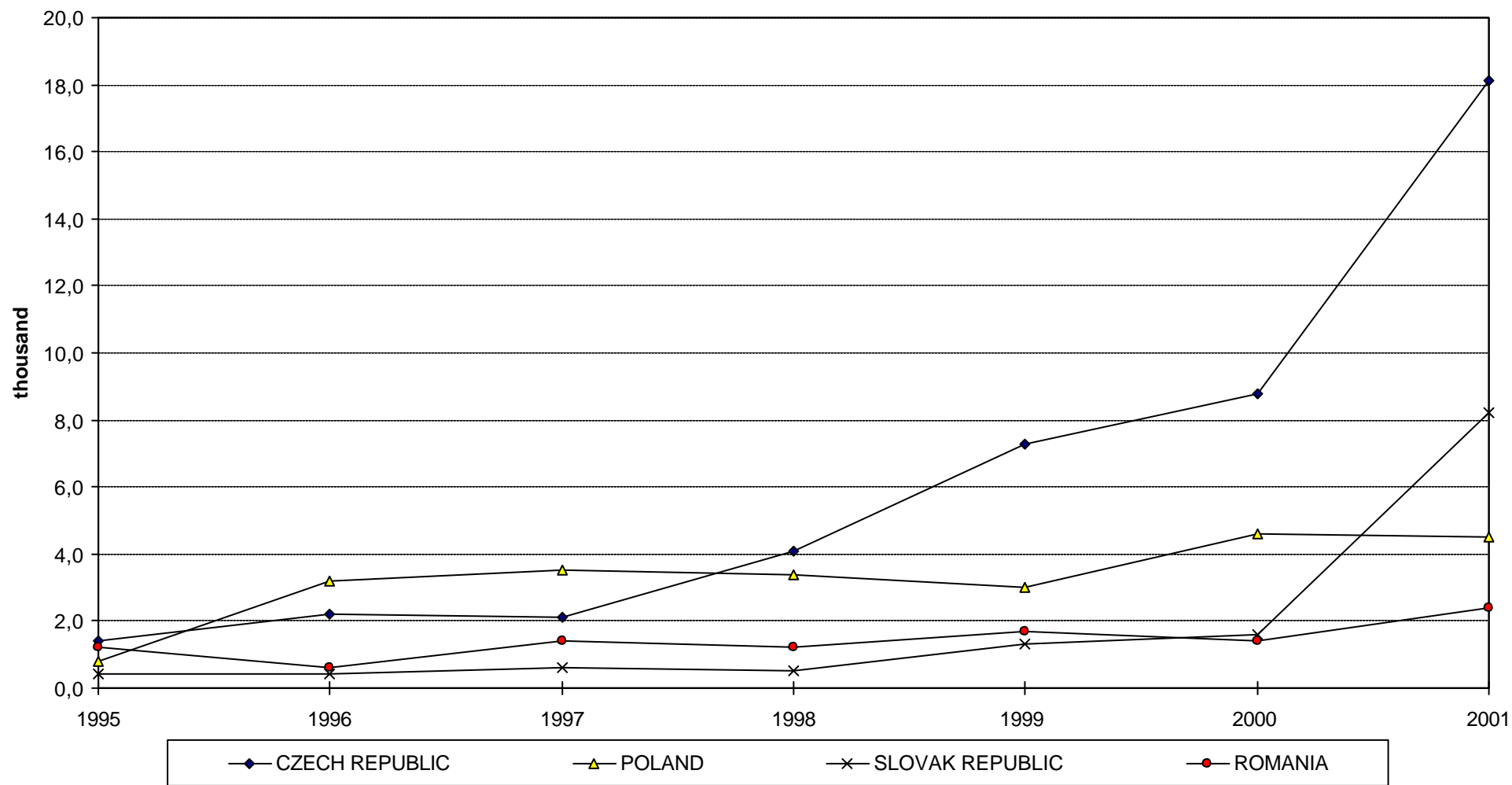
For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 9e - ASYLUM APPLICATIONS IN GERMANY, 1995-2001



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.

FIGURE 9f - ASYLUM APPLICATIONS IN SELECTED EUROPEAN COUNTRIES, 1995-2001



For sources and explanatory notes, please refer to corresponding table.